



Gouvernement d'entreprise

Rapports succincts 2012 du Conseil fédéral sur l'atteinte des objectifs stratégiques des entités de la Confédération devenues autonomes

Table des matières

Entités devenues autonomes (département responsable)

Domaine des EPF (DEFR).....	9
RUAG Holding SA (DDPS).....	14
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (DFF).....	17
Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE (DEFR).....	20
Swisscom SA (DETEC).....	24
Chemins de fer fédéraux CFF SA (DETEC).....	27
La Poste suisse (DETEC).....	30
Skyguide SA (DETEC).....	33
Musée national suisse MNS (DFI).....	36
Pro Helvetia (DFI).....	40
Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic (DFI)	44
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI (DFJP).....	48
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR (DFJP).....	51
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP (DEFR).....	54
Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM SA (DEFR).....	58
Identitas SA (DEFR).....	62
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN (DETEC)	64

Avant-propos

Par le présent recueil, le Conseil fédéral présente aux Chambres fédérales et au public les rapports succincts sur l'atteinte, au cours de l'exercice 2012, des objectifs fixés par la Confédération en sa qualité de propriétaire à ses entreprises et établissements. Font l'objet du rapport les entités devenues autonomes qui, en vertu de l'art. 8, al. 5, de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, sont gérées sur la base d'objectifs stratégiques (RO 2011 5859; www.admin.ch/ch/f/as/2011/5859.pdf). Parmi ces entités, on compte des fournisseurs de prestations sur le marché tels que Swisscom SA ou RUAG Holding SA, des établissements à caractère monopolistique tels que le domaine des EPF ou l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), de même que des entités de la surveillance de l'économie et de la sécurité telles que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le portefeuille comprend au total 17 entreprises et établissements.

Les rapports succincts du Conseil fédéral revêtent une importance essentielle pour le gouvernement d'entreprise publique de la Confédération, c'est-à-dire pour le système de pilotage et de contrôle que la Confédération applique en sa qualité de propriétaire. Ils permettent au Conseil fédéral de rendre compte des performances entrepreneuriales et de la situation économique des entités devenues autonomes et d'exposer les résultats de la surveillance exercée au titre de son statut de propriétaire. Plus particulièrement, en relation avec les autres rapports, ils créent les conditions qui permettront aux Chambres fédérales et aux organes qui leur sont rattachés d'exercer de manière ciblée leur fonction de haute surveillance parlementaire sur la politique de la Confédération en tant que propriétaire, et d'influer si nécessaire sur le pilotage et le contrôle des entités concernées.

Les présents rapports résument les informations pertinentes en suivant un schéma normalisé: l'introduction est consacrée à l'appréciation des performances des entités devenues autonomes; la deuxième partie rend compte en bref de l'atteinte des objectifs stratégiques regroupés par thèmes; la partie conclusive expose les décisions les plus importants relatifs au résultat de l'exercice 2012. A cet effet, un tableau fournit une vue d'ensemble des principaux indicateurs de performance pour chaque entité.

29 avril 2013

Domaine EPF

Internet: www.ethrat.ch

Siège: Zurich (Conseil des EPF)

Forme juridique: Etablissements de la Confédération (EPFZ, EPFL, PSI, WSL, Empa, Eawag)

Conseil des EPF: Fritz Schiesser (président), Paul Herring (vice-président), Ralph Eichler, Patrick Aebischer, Joël Mesot, Beatrice Fasana Anaboldi, Barbara Haering, Beth Krasna, Jasmin Staiblin, Markus Stauffacher, Olivier Steimer

Directeur administratif: Michael Kaeppli

Organe de révision externe: CDF, Berne

Appréciation des résultats de 2012 en bref

Le domaine des EPF a connu en 2012 à nouveau un développement dynamique réjouissant. L'exercice sous revue marque la fin de la période de prestations 2008–2012. Selon le Conseil fédéral, le domaine des EPF a rempli dans une large mesure le mandat de prestations. Les six institutions proposent un enseignement de premier ordre et sont à la pointe de la recherche en comparaison internationale. A la suite de la décision du Conseil fédéral et du Parlement d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire, les compétences du domaine des EPF en matière de recherche énergétique se sont retrouvées, en 2012, au centre de l'intérêt public. Les résultats de recherche des experts du domaine des EPF ont constitué un apport très efficace au débat. Dans la perspective du futur tournant énergétique, un rôle de premier plan reviendra à la recherche du domaine des EPF, notamment dans la mise en œuvre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée».

Les institutions des EPF sont très actives dans le transfert de savoir et de technologie (TST). Elles jouent aussi un rôle important dans le paysage suisse des hautes écoles. L'EPFL a ouvert en 2012 son nouveau pôle valaisan, et le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) a inauguré le nouveau bâtiment à Lugano-Cornaredo qui abrite un nouveau superordinateur. Les institutions du domaine des EPF sont bien insérées dans les réseaux internationaux. L'EPFZ a ouvert un centre de recherche à Singapour. En même temps, les institutions sont bien ancrées dans la société suisse et entretiennent des échanges intenses avec la population. Les efforts considérables déployés pour créer des conditions de travail attrayantes et favorables aux familles n'ont malheureusement pas suffi pour atteindre les objectifs fixés quant à la proportion féminine. L'objectif de créer une marque commune pour l'ensemble du domaine des EPF a été abandonné en 2012.

Le Conseil fédéral reconnaît les succès remportés par les institutions du domaine des EPF sur le plan national et international. Devant l'ampleur des défis, le Conseil fédéral salue la volonté des institutions du domaine des EPF de s'améliorer en permanence afin de conserver leur position de pointe à l'échelle mondiale.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	3 127	3 094
Bénéfice / perte net(te) (mio CHF)	102	120
Total du bilan (mio CHF)	2 688	2 435
Ratio de fonds propres en %	85,5	82,3
Effectif (nombre d'ETP)	16 072	15 609

Chiffres-clés spécifiques au domaine EPF

Fonds secondaires (mio CHF)	471	440
Fonds tiers (mio CHF)	290	211
Nombre d'étudiants	27 087	25 629
dont les femmes en %	29,4	29,6
Professeurs (nombre d'ETP)	739	722

Contributions fédérales et revenus d'émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	2 041	2 026
Revenus d'émoluments (mio CHF)	96	86

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Priorités stratégiques

Le domaine des EPF propose un enseignement excellent en comparaison internationale et attrayant pour les étudiants.

Les deux EPF de Zurich et de Lausanne ont un fort pouvoir d'attraction sur les étudiants. Entre 2011 et 2012, le nombre d'étudiants, doctorants compris, a augmenté de 5,6 pour cent pour atteindre 27 087 personnes. Cette croissance remarquable témoigne de l'attractivité constante et de la qualité élevée de l'enseignement dispensé par les EPF.

La même remarque s'applique à la proportion des étudiants de nationalité étrangère, dont le domicile était à l'étranger au moment d'obtenir le diplôme prérequis (étudiants scolarisés à l'étranger): elle est passée depuis 2011 de 36,9 à 39,7 pour cent. On observe cependant de grandes différences entre les niveaux d'études: la part est de 26 pour cent au niveau du bachelor

* Mandat de prestations 2008-2012 : Message FRI 2008-2011 (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2007/1149.pdf>) et message FRI 2012 (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/715.pdf>). Le domaine des EPF ne sera piloté pas des objectifs stratégiques qu'à partir de 2017.

(2011: 22,5 %), de 41 pour cent au niveau du master (2011: 38,2 %) et même de 69,2 pour cent au niveau du doctorat (2011: 67,5 %).

La forte progression du nombre d'étudiants est réjouissante dans le contexte actuel de pénurie de personnel qualifié dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique). On peut se réjouir, de même, que le nombre d'étudiants suisses inscrits dans les EPF repart nettement à la hausse après avoir connu une phase de stagnation depuis 2009.

Pour les EPF, il s'agit de gérer cette augmentation des effectifs de sorte que la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants puisse être maintenue. Dans cette optique, le Parlement a adopté en 2012 une modification de la loi sur les EPF donnant au Conseil des EPF la compétence de décréter des limitations à l'admission d'étudiants scolarisés à l'étranger aux semestres d'études avancées du niveau bachelor ou au niveau master, dans la mesure où les capacités d'accueils devaient être insuffisantes.

Les EPF et les établissements de recherche ont poursuivi en 2012 leurs efforts en vue d'améliorer sans cesse l'enseignement. Ils ont développé de nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement qui permettent aux étudiants d'expérimenter la recherche dès un stade précoce de leurs études. A l'EPFZ, les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées comme support aux activités d'enseignement tandis que l'EPFL réalise ses premières expériences de «Massive Open Online Courses» (MOOCs).

Le domaine des EPF améliore sa place à la pointe de la recherche internationale.

Si l'on veut atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 qui prévoit un abandon progressif de l'énergie nucléaire, des efforts considérables devront être entrepris en matière de recherche énergétique. Vu leurs compétences dans ce domaine, une importante contribution est attendue des institutions du domaine EPF au niveau de la recherche. Au cours de l'exercice sous revue, elles ont déjà fourni un apport substantiel sous la forme de résultats de recherche et en participant à l'élaboration du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée».

Ces mêmes institutions ont par ailleurs multiplié, en 2012, les succès dans d'autres domaines de recherche. Du point de vue du Conseil fédéral, elles sont parvenues à consolider leur excellente position à la pointe de la recherche internationale. Certes, il manque un instrument uniforme et complet pour mesurer le succès dans la recherche, mais, sous de nombreux aspects, il apparaît que les performances sont réjouissantes.

D'abord, l'attrait qu'exercent les institutions du domaine des EPF sur les étudiants en master et en doctorat et sur les enseignants reflète l'excellente réputation de la re-

cherche. La même remarque vaut pour la composition internationale du professorat, qui bien qu'en légère diminution s'établit à 65,8 pour cent en 2012 (2011: 66,1 %). Ensuite, le positionnement des EPF dans les classements internationaux démontre également leurs bonnes performances dans la recherche, bien que ces classements recèlent des risques si on les apprécie sans la distance critique voulue et sans tenir compte de la focalisation et de la méthodologie. Enfin, l'acquisition de fonds de recherche peut aussi servir d'indicateur de la qualité de la recherche. Le domaine des EPF a pu augmenter ses fonds secondaires (FNS, CTI, UE, recherche de l'administration fédérale) alloués sur une base compétitive de 7 pour cent à 471 millions de francs; toutefois, cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des subventions fédérales accordées à la CTI dans le cadre des mesures d'accompagnement contre le franc fort. Au titre de l'acquisition de fonds alloués sur un mode compétitif, la présélection de la Commission européenne de quatre projets avec une participation des EPF sur six en lice comme projets phares FET («Future and Emerging Technologies») dénote également une qualité scientifique de haut niveau. En plus de cette reconnaissance, les chercheurs du domaine des EPF ont obtenu au total 36 bourses richement dotées du Conseil européen de la recherche («ERC-Grants»). Et dans 9 des 27 PRN actuellement en cours, l'une des deux EPF est «leading house» ou «co-leading house».

Quant aux fonds tiers provenant des privés, des cantons et des communes, ils ont augmenté de 37,4 pour cent à 290 millions de francs. Toutefois, cette hausse réjouissante s'explique notamment par un legs. Le Conseil fédéral estime que l'effort doit se poursuivre pour acquérir des fonds tiers et des fonds secondaires. Enfin, il faut mentionner les nombreuses distinctions prestigieuses reçues en 2011 par les chercheurs du domaine des EPF.

Le domaine des EPF s'emploie à renforcer la valorisation technologique et économique du savoir qu'il produit et à coopérer plus étroitement avec l'industrie pour stimuler la capacité d'innovation de la Suisse.

Les institutions du domaine des EPF, notamment aussi les établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag, ont à nouveau déployé en 2012 des activités TST très variées. Les partenaires des projets de coopération sont les collectivités publiques, de grandes entreprises, des PME ou des «spin-offs». En 2012, l'EPFZ a inauguré l'*Innovation and Entrepreneurship Lab* (ieLab), lequel soutient et conseille les jeunes entrepreneurs de l'EPF Zurich dans toutes les étapes conduisant à la création d'entreprises. Quant au *Quartier de l'innovation* de l'EPFL, il est occupé à plus de 80 pour cent, deux ans environ après son ouverture.

Dans le domaine des EPF, on a déposé en 2012 195 brevets, conclu 230 contrats de licence et fondé 38

«spin-offs», ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2011 pour les brevets et les licences (sachant que le nombre de licences varie fortement en fonction des renouvellements périodiques des licences des paquets de logiciels). Si l'on compare l'ensemble des périodes de prestations 2004–2007 et 2008–2012, le nombre de nouveaux brevets déposés est resté à peu près stable en moyenne, tandis que le nombre des contrats de licence et des «spin-offs» a fortement augmenté.

Aux yeux du Conseil fédéral, les institutions du domaine des EPF contribuent déjà beaucoup au TST. Eu égard à la grande importance économique que revêt le TST, le Conseil fédéral accueille favorablement le fait que le domaine des EPF continue à renforcer ces activités.

Le domaine des EPF s'engage dans la coopération internationale bilatérale.

Les deux EPF sont «leading houses» dans la coopération bilatérale de recherche avec des pays émergents choisis. Par ailleurs, les institutions déploient de nombreuses activités internationales. Mentionnons en particulier, l'ETH Centre Singapore for Global Environmental Sustainability (SEC) de l'EPFZ qui a été inauguré en mars 2012 et qui examine des questions relevant de l'urbanisme durable. A l'occasion du Sommet de la Francophonie à Kinshasa, l'EPFL a pu approfondir encore ses liens avec les universités techniques francophones dans le cadre du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (RESCIF).

Le domaine des EPF participe activement à la constitution de l'espace suisse des hautes écoles.

En matière d'enseignement et de recherche, les institutions du domaine des EPF coopèrent étroitement avec les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées. Durant l'exercice sous revue, l'EPFL a mis sur pied un Pool EPFL dans le canton du Valais pour lequel 11 chaires sont prévues dans le domaine de l'énergie et de la santé ainsi que la plateforme de recherche «Energypolis». Le nouveau campus à Sion hébergera aussi l'antenne valaisanne de la HES-SO. En outre, l'EPFL crée le cluster «Neuropolis» dans l'Arc lémanique.

Les deux EPF ont aussi renforcé, en 2012, leur coopération avec les facultés de médecine et les hôpitaux universitaires. L'EPFZ, l'Université de Zurich et l'hôpital universitaire ont lancé le réseau «Hochschulmedizin Zürich». Ce réseau est chargé de faire le lien entre les activités de la recherche fondamentale et les soins médicaux en passant par la recherche clinique. Le PSI, lui aussi, est actif dans le domaine médical par le rôle qu'il joue à la pointe de la protonthérapie.

Le domaine des EPF met de grandes infrastructures de recherche à la disposition d'autres hautes écoles suisses. Dans l'année sous revue, le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS), qui est rattaché à l'EPFZ, a inaugu-

ré son nouveau bâtiment à Lugano-Cornaredo. Le nouveau superordinateur qui y est installé est le plus performant du pays.

Enfin, les institutions du domaine des EPF ont continué à participer activement aux divers projets de coopération de la Conférence universitaire suisse. Relevons en particulier les projets SystemsX.ch dans le domaine de la biologie systémique, Nano-Tera.ch dans la microtechnologie et la nanotechnologie, et HP2C, pour le soutien des projets réalisés sur des ordinateurs à haute performance.

Le domaine des EPF s'appuie sur la dynamique de ses institutions autonomes pour renforcer son rayonnement national et international et sa présence dans la société et dans le monde scientifique.

Les institutions du domaine des EPF ont bien employé leur autonomie pour lancer de nombreuses initiatives autonomes sur les plans national et international. Le domaine des EPF a toutefois abandonné l'objectif de créer une marque commune pour l'ensemble du domaine des EPF et à fortifier par ce biais une *Corporate Identity*.

Le domaine des EPF renforce le rôle des institutions du domaine des EPF dans la société.

Les institutions du domaine des EPF ont pratiqué, par des voies très variées, une culture de la «porte ouverte» et un dialogue intensif avec la population. Les nombreuses manifestations ont été très prisées de la population. Les institutions du domaine des EPF sont bien présentes dans les discussions publiques, notamment sur le thème de l'approvisionnement en énergie. Elles veillent en outre, par leurs manifestations organisées dans les écoles obligatoires et les gymnases, à encourager la relève scientifique. Enfin, leur offre variée de formation continue, qu'elles ont encore élargie en 2012, constitue une contribution importante à l'apprentissage tout au long de la vie.

Le Conseil des EPF est chargé de la réalisation de certaines tâches stratégiques

Le mandat de prestations définit les neuf tâches stratégiques rappelées ci-dessous, qui ont été mises en œuvre avec succès au cours de la période de prestations 2008-2012. L'Institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel a été transféré à l'EPFL et développé sur le site de Neuchâtel. L'Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer (ISREC) a lui aussi été intégré au sein de l'EPFL. La collaboration avec la bibliothèque Oechslin a été réglée et, un centre d'éco-toxicologie appliquée a été créé à l'Eawag et à l'EPFL. Le domaine des EPF a largement participé à plusieurs projets de coopération de la Conférence universitaire suisse (CUS). En outre, le projet de laser à rayons X à électrons libres SwissFEL du PSI se développe de manière très prometteuse. Dans le domaine de la recherche

architecturale, le programme national de recherche «Nouvelle qualité urbaine» (PNR 65), du Fonds national suisse de la recherche scientifique, a été lancé avec succès. Le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) a pu prendre la forme d'une organisation stable. Enfin, le Centre de recherche en physique des plasmas (CRPP) de l'EPFL et le PSI ont fourni d'importantes contributions au développement du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).

De plus, les institutions du domaine des EPF accomplissent des tâches nationales d'importance, comme le Service sismologique suisse et le Centre de recherches conjoncturelles (EPFZ), l'inventaire forestier national (WSL en collaboration avec l'OFEV), le Réseau national d'observation des polluants atmosphériques (Empa), la Surveillance nationale continue des cours d'eau suisses (WSL et Eawag en collaboration avec l'OFEV) ou le bulletin des avalanches (WSL).

2. Objectifs financiers

Le domaine des EPF alloue les ressources aux institutions en fonction de leurs prestations.

Le Conseil des EPF a développé en 2012 un modèle d'allocation des moyens axé sur les prestations, qui tient compte des trois dimensions de la stratégie, de la performance et de la charge.

Des informations détaillées sur le compte annuel 2012 du domaine des EPF se trouvent dans le Compte d'Etat 2012, tome 4, comptes spéciaux.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Le domaine des EPF crée des conditions de travail attractives et favorables aux familles, encourage l'égalité des chances et forme la relève scientifique.

De manière générale, les institutions du domaine des EPF sont des employeurs attractifs. Elles ont de nouveau consenti de grands efforts durant l'exercice sous revue pour promouvoir la compatibilité entre le travail et la famille.

En 2010, le Conseil des EPF a approuvé les éléments-clés d'une stratégie de promotion de l'égalité des chances. En 2012, les institutions du domaine des EPF ont encouragé l'égalité des chances de diverses manières, notamment à travers un programme commun d'encouragement de carrière destiné aux jeunes femmes scientifiques. En outre, elles ont poursuivi les projets de tutorat et d'accompagnement («mentoring», «coaching») et des offres de garde des enfants.

Par rapport à l'année précédente, la proportion de femmes parmi les étudiants a légèrement reculé en passant de 29,6 pour cent à 29,4 pour cent. La proportion de femmes dans l'effectif global du personnel a elle aussi

légèrement diminué, passant de 33,1 pour cent à 29,9 pour cent. Depuis 2011, la proportion des femmes parmi les professeurs est pour sa part passé de 11,6 pour cent à 11,9 pour cent. Dans les positions de cadre et dans les organes décisionnaires, la proportion de femmes s'élevait à 18,3 pour cent (professeurs exclus) ou à 16,5 pour cent (professeurs inclus) si bien que malgré les efforts consentis, l'objectif de 25 % fixé dans le mandat de prestations n'a pas été atteint.

Les institutions ont pris, elles aussi, des mesures visant à promouvoir la relève scientifique. De nombreux postes de professeurs assistants avec «tenure track» ont notamment été créés. En outre, l'EPFZ a notamment lancé un train de mesures pour promouvoir la santé de ses collaborateurs et collaboratrices.

4. Coopérations et participations

Dans le mandat de prestations 2008–2012 actuel, le Conseil fédéral n'a pas formulé de directive quant aux participations. En vertu de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. A la page 53 du Compte spécial 2012 de la Confédération sont énumérées les participations par institution du domaine des EPF.

B. Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a contrôlé, en sa qualité d'organe de révision, les comptes annuels consolidés du Conseil des EPF, des EPF et des établissements de recherche pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 (Compte spécial 2012). Ces comptes sont composés du bilan, du compte de résultat, du compte d'investissement, du compte des flux de fonds et de l'annexe. Le CDF constate que les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2012 correspondent aux prescriptions légales et aux instructions du manuel concernant la présentation des comptes du domaine des EPF et recommande d'approuver les comptes annuels consolidés.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil des EPF a adopté son rapport d'activités pour l'exercice 2012 et a proposé au Conseil fédéral de prendre connaissance de ce rapport et de le transmettre aux commissions parlementaires compétentes. Il a en outre proposé au Conseil fédéral de transmettre au Parlement les comptes annuels consolidés 2012 du domaine des EPF. Les comptes annuels du domaine des EPF sont approuvés par le Conseil fédéral dans le cadre du Compte d'Etat (Compte d'Etat 2012, tome 4, comptes spéciaux).

D. Décisions du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 27 mars 2012, le Conseil fédéral a approuvé les propositions mentionnées du Conseil des EPF.

E. Autres événements d'importance

Lors de sa séance du 17 octobre 2012, le Conseil fédéral a adopté le message dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – mesures pour les années 2013 à 2016. Il y est prévu que les institutions du domaine des EPF continuent de renforcer leur activités dans la recherche énergétique.

RUAG Holding AG

Internet : www.ruag.com/de/Konzern/Konzernhome _Home

Siège : Berne

Forme juridique : Société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Konrad Peter (président), Hans-Peter Schwald (vice-président), Paul Häring, Hans Lauri, Egon W. Behle, Jürg Oleas

CEO : Konrad Peter, executive chairman / Urs Breitmeier (à partir du 1^{er} avril 2013)

Organe de révision externe : PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Appréciation des résultats de 2012 en bref

Lors de l'exercice 2012, RUAG Holding AG a rempli dans une large mesure les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Au cours de l'année écoulée, le groupe a résolument poursuivi sa stratégie de focalisation sur les deux segments de marché que sont Aerospace (aérospatiale) et Défense (technique de sécurité et de défense) en procédant à des restructurations sur les sites en Suisse et en Allemagne. Outre la consolidation des activités principales, il a donné la priorité au renforcement de son savoir-faire technologique au service de l'Armée suisse.

Malgré la persistance du franc fort et la stagnation générale de la demande dans le secteur de l'armement, RUAG a su se positionner avantageusement sur le marché avec des produits spécialisés. Le Conseil fédéral salue le fait que, dans ce contexte, RUAG applique également à l'étranger les dispositions suisses très sévères concernant les exportations de matériel de guerre.

RUAG repose sur une base financière solide. Il est vrai que le bénéfice net est passé de CHF 97 millions à CHF 81 millions en raison d'un effet exceptionnel (restructuration d'Altdorf) en 2012 ; cependant, le capital propre a régulièrement cru depuis 2009, augmentant encore de quelque CHF 68 millions lors de la période sous revue. En même temps, le rendement du capital propre a diminué de 12,7 % à 9,7 %. Dans l'ensemble, le groupe a majoritairement atteint les objectifs financiers fixés par le Conseil fédéral.

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement ont légèrement baissé par rapport à celle de l'année précédente (CHF 134 millions, soit 7,7 % du chiffre d'affaires net). Les dépenses ont été réparties entre les domaines de croissance principaux pour RUAG dans les divisions RUAG Space, RUAG Aviation et RUAG Technology avec CHF 88 millions, et RUAG Défense et RUAG Ammotec avec CHF 46 millions.

On peut dire que RUAG est un employeur progressiste et socialement responsable, qui s'engage activement en Suisse dans la formation professionnelle en offrant des places de formation de qualité (env. 10 % de l'effectif). Le taux de couverture de la prévoyance RUAG a pu être augmenté bien qu'il n'ait pas encore tout à fait atteint la valeur-cible.

Se concentrer sur les affaires principales et poursuivre une politique de spécialisation, tels sont les objectifs primordiaux de RUAG aussi pour les années à venir.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffres d'affaires (mio CHF)	1 741	1 714
Bénéfice net (mio CHF)	81	97
Total du bilan (mio CHF)	1 853	1 710
Part de fonds propres en %	46.4	46.3
Effectif (nombre d'ETP)	7 812	7 739

Chiffres-clés spécifiques

EBITDA en % du résultat d'exploitation	10,8	11,0
EBIT en % du résultat d'exploitation	6,4	6,4
Free cash flow (mio CHF)	150	81
Coût de recherche et de développement en % du résultat d'exploitation	7,7	7,9
Dividende (mio CHF)	20	20

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Priorités stratégiques

Lors du dernier exercice, RUAG a consolidé sa position d'entreprise technologique compétitive sur le plan national et international. Les divisions se sont concentrées davantage sur leurs compétences essentielles et ont poursuivi une stratégie de spécialisation axée sur le marché. Les activités qui ne font pas partie du domaine principal ont fait l'objet d'un contrôle critique, d'une restructuration et d'un désinvestissement, lorsque cela s'avérait nécessaire.

L'acquisition du domaine Défense d'Ascom a apporté à RUAG Défense un savoir-faire important en matière de défense. Pour RUAG, le but de l'acquisition de la société australienne Rosebank Engineering Pty Ltd. était de s'ouvrir une voie stratégique importante aux marchés en expansion de la zone Asie-Pacifique.

Les divisions RUAG Space et RUAG Aviation ont pu continuer à profiter de carnets de commandes bien remplis dans les secteurs de l'aérospatiale. RUAG Space a ainsi pu renforcer sa position dans le domaine des coiffes de protection de la charge utile sur les sites de Zurich et d'Emmen. Les sites d'exploitation de RUAG Space en Suède et en Autriche ont aussi connu un développement positif.

Sur le site d'Oberpfaffenhofen, RUAG Aviation est confrontée aux besoins décroissant de la Bundeswehr allemande en matière de maintenance. Un programme de restructuration doit permettre de remédier à la stagnation de la demande.

Dans la division RUAG Technology, le domaine de la construction des structures d'aéronefs sur le site d'Oberpfaffenhofen a non seulement pu être stabilisé, mais aussi élargi dans une certaine mesure. Sur les sites d'Emmen et d'Altdorf, le franc fort pèse encore davantage sur la compétitivité d'un domaine déjà très compétitif.

Concernant les activités qui n'étaient plus rentables, les secteurs d'activité de la division RUAG Technology devenus juridiquement autonomes ont créé les conditions permettant de les abandonner, de les vendre, de chercher, en collaboration avec le client principal, un nouveau propriétaire pour en assurer la durabilité ou de diminuer l'importance de certaines unités.

RUAG Ammotec a pu consolider sa stratégie commerciale efficace depuis des années et proposer une large palette de prestations de haute technologie sur les marchés civils et militaires.

Dans le secteur des biens d'armement, au sein du groupe RUAG, ce sont surtout les divisions RUAG Defense et RUAG Aviation qui subissent les conséquences de la baisse de la demande en Europe et du déplacement de la demande vers le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient. Le groupe est contraint de répondre à cette modification des conditions-cadre en continuant à proposer des prestations novatrices et en collaborant plus étroitement avec d'autres entreprises. Dans le cas contraire, de nouvelles mesures de restructuration ne pourraient pas être exclues.

Le Conseil fédéral estime que le travail de focalisation poursuivi par RUAG Holding AG durant l'année sous revue sur les domaines principaux et la recherche de soutien international pour le groupe s'est révélé juste et productif. La structure de conduite et l'organisation du groupe ont continué de répondre aux besoins des marchés.

2. Objectifs financiers

Le bénéfice net reconnu est passé de CHF 97 millions à CHF 81 millions lors de l'exercice 2012.

Le résultat avant les intérêts et les impôts (EBIT) de RUAG a augmenté par rapport à 2011 (CHF 114 millions contre CHF 110 millions). A l'aune du résultat d'exploitation, ce résultat de 6,4 % se maintient au niveau de l'année précédente et se situe dans la fourchette définie par le Conseil fédéral.

L'excédent de la balance des paiements généré par les unités (cash flow provenant des activités d'exploitation, CHF 130 millions) a pu être maintenu au même niveau que lors des exercices précédents. Cela s'explique par l'apport de liquidités pour plus de CHF 21 millions au total (cash flow provenant des investissements) qui ont été acquises dans le cadre de la réalisation d'investissements et de désinvestissements. Par rapport à l'exercice précédent (CHF 81 millions), le free cash flow, qui atteint CHF 150 millions, a quasiment doublé. Le rachat des paiements effectués par des clients (CHF 72 millions) dans le cadre de l'acquisition du domaine d'activité Defense d'Ascom y a largement contribué.

RUAG présente une base financière saine. Le capital propre a régulièrement cru depuis 2009, augmentant encore de quelque CHF 68 millions lors de la période sous revue. Comme cette hausse a toutefois été proportionnelle à l'augmentation du total du bilan, le ratio du capital propre est resté stable par rapport à l'année précédente et s'articule autour des 46,4 % (46,3 %, l'année dernière). En revanche, une diminution du rendement du capital propre de 12,7 % à 9,7 % en raison de l'augmentation importante du capital propre (+8,6 %) par rapport à l'EBIT (+3,6 %) est à mentionner.

Avec le dividende requis de CHF 20 millions, correspondant à une quote-part de distribution de 24,7 %, les conditions fixées par le Conseil fédéral sont donc respectées.

3. Objectifs de la politique du personnel et de la politique de prévoyance

La nomination de Monsieur Urs Breitmeier au poste de chef du groupe et de Monsieur Christian Ferber à celui de responsable des ressources humaines a permis d'attribuer les postes vacants à la tête de RUAG à des personnes expérimentées.

L'effectif moyen a augmenté par rapport à l'année précédente : avec 73 collaborateurs supplémentaires, il compte désormais 7812 personnes, dont 5000 travaillent pour RUAG en Suisse.

L'effectif des apprentis a pu être maintenu à un haut niveau puisqu'il représente près de 10 % de l'effectif du personnel en Suisse. Lors de l'année sous revue, les apprentis de RUAG ont participé une fois de plus à divers championnats professionnels, se classant toujours dans les premiers rangs. RUAG répond ainsi à l'une des préoccupations principales du Conseil fédéral.

La convention collective de travail en vigueur de l'industrie des machines, de l'électricité et de la métallurgie (industrie MEM), à laquelle le groupes technologique est soumis, reste applicable jusqu'au 30 juin 2013.

Au 31 décembre 2012, le taux de couverture du fonds de prévoyance du personnel s'élève à 106 % (contre 101 % pour l'année précédente). La situation financière de la prévoyance RUAG s'est une nouvelle fois améliorée en 2012. Le taux de couverture visé de 115 % n'a cependant pas encore pu être atteint, d'où la persistance d'une capacité à supporter les risques restreinte.

4. Coopérations et participations

RUAG s'est concentrée durant l'exercice 2012 sur la consolidation économique des unités stratégiques et s'est limitée, pour les deux divisions RUAG Défense et RUAG Aviation, à deux acquisitions : une en Suisse, l'autre en Australie.

Le domaine Defense racheté à Ascom dispose d'un grand savoir-faire dans le domaine de la conduite des opérations en réseau et la société australienne Rosebank Engineering Pty Ltd. dans celui de la maintenance, de la réparation et de la révision des avions. Le rachat de la société australienne permet non seulement d'améliorer l'occupation du site de RUAG Aviation en Suisse, mais aussi d'ouvrir la voie vers les marchés en expansion d'importance stratégique pour la division dans la zone Asie-Pacifique. Par ailleurs, RUAG Aviation Malaysia a été créée.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (PricewaterhouseCoopers AG) estime que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2012 de RUAG sont conformes à la législation fédérale et qu'ils donnent une image fidèle de la situation en matière de fortune, de finances et de rentabilité, en conformité avec l'International Financial Reporting Standard (IFRS).

C. Propositions à l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu le 17 mai 2013. Le conseil d'administration lui soumet les propositions suivantes :

1. approbation du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes du groupe RUAG Holding AG pour l'exercice 2012 et lecture du rapport de l'organe de révision ;
2. décharge donnée aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ;
3. maintien en l'état des honoraires et des prestations complémentaires des membres du conseil d'administration,

4. versement d'un dividende de CHF 20 millions ;
5. réélection de tous les membres du conseil d'administration pour une année ;
6. renouvellement pour l'exercice 2013 du mandat de réviseur de la société PricewaterhouseCoopers AG, Berne.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 27 mars 2013, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'accepter les propositions du conseil d'administration lors de la 14^e assemblée générale ordinaire de RUAG Holding AG.

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Internet: www.finma.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Etablissement de la Confédération

Conseil d'administration: Anne Héritier Lachat (présidente), Paul Müller (vice-président), Eugenio Brianti, Yvan Lengwiler, Joseph L. Rickenbacher, Franz Wipfli, Jean-Baptiste Zufferey

Directeur: Patrick Raaflaub

Organe de révision externe: CDF, Berne

Evaluation succincte des résultats 2012 par le Conseil fédéral

A la fin de la période allant de 2010 à 2012 que couvre la stratégie, on constate avec satisfaction que cinq des sept objectifs stratégiques de la FINMA sont en majeure partie ou entièrement atteints. Un grand nombre de mesures adoptées et de travaux entrepris sont soit déjà achevés, soit sur le point de l'être.

La FINMA considère les objectifs stratégiques (3) «Resserrement et optimisation de la réglementation» et (5) «Mise en place d'une surveillance des marchés adéquate et d'une exécution efficace des procédures» comme «partiellement atteints». Comme la FINMA le souligne à juste titre, le rythme de production réglementaire a plutôt accéléré en raison des développements internationaux engendrés par la crise financière, ce qui a ralenti la convergence entre les réglementations. Les réglementations devront cependant continuer à être simplifiées, uniformisées et orientées vers une surveillance intégrée. La FINMA estime qu'il existe encore un potentiel d'amélioration à l'égard de la surveillance des marchés et de l'*enforcement*, notamment en ce qui concerne la durée des procédures. Il est nécessaire pour cela de garantir un rapport équilibré entre l'importance que la FINMA accorde aux procédures d'autorisation et celle de la surveillance des marchés et de l'*enforcement*.

Même si la mise en œuvre du projet de loi «*Too big to fail*» et de ses ordonnances d'exécution visant à réduire les risques systémiques a marqué une étape importante, l'objectif à long terme, consistant à trouver une solution pour les procédures de liquidation transfrontalières ordonnées des établissements d'importance systémique n'est pas encore atteint.

Dans le contexte économique actuel, les risques qui pourraient découler d'une période prolongée de baisse des taux d'intérêt et les effets d'un changement rapide des conditions-cadres pour les acteurs des marchés financiers représentent notamment des défis pour la FINMA.

Approuvés par le Conseil fédéral, les objectifs stratégiques pour la période allant de 2013 à 2016 permettront à la FINMA de relever ces défis et, en tant qu'organisation encore jeune, de continuer à se développer de manière ciblée.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	121,9	107,0
Bénéfice net (mio CHF)	11,1	9,7
Somme du bilan (mio CHF)	48,6	34,6
Réserves LFINMA (mio CHF) ¹⁾	27,3	17,6
Taux de fonds propres en % ²⁾	-48	-73
Effectif du personnel (postes à plein temps)	442	396

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Charges d'exploitation	110,8	97,1
Charges de personnel	87,9	77,9

Taxes et émoluments

Taxes de surveillance (mio CHF)	102,4	89,5
Émoluments (mio CHF)	18,9	16,5

¹⁾ Selon l'art. 16 LFINMA, la FINMA est tenue de constituer dans un délai raisonnable des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel.

²⁾ Les gains ou pertes actuariels de la caisse de prévoyance de la FINMA sont directement enregistrés sous le capital propre.

A. Atteinte des objectifs en 2012*

Les objectifs stratégiques de la FINMA portent sur sept domaines.

1. Réduction des risques systémiques et de la complexité

La FINMA a largement contribué au succès de la mise en place d'une réglementation cohérente visant au renforcement de la stabilité du secteur financier. En outre, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour reconnaître plus rapidement les risques systémiques et pour mieux y faire face. De plus, la dotation en capital des grandes banques est désormais considérablement plus élevée et qualitativement meilleure. En concertation avec des autorités étrangères, la FINMA a élaboré des bases solides et adopté une orientation crédible en ce qui concerne le maintien des fonctions d'importance systémique en cas de crise. Globalement, l'objectif est considéré comme atteint.

2. Meilleure protection de la clientèle

Ces dernières années, la FINMA a appliqué de manière plus systématique les normes sévères de ses procédures d'autorisation et élaboré un concept de surveillance plus efficace. Depuis l'introduction obligatoire du Test suisse de solvabilité (SST), la FINMA a nettement amélioré les instruments de surveillance dans le domaine des assurances. Ainsi, la solidité de nombreux intermédiaires financiers ainsi que la protection de la clientèle ont été accrues. La FINMA s'est en outre engagée en faveur d'une meilleure protection de la clientèle dans le domaine de la distribution de produits financiers aux clients privés et de placements collectifs. Globalement, l'objectif est considéré comme atteint.

3. Resserrement et optimisation de la réglementation

Dans son domaine d'activité, la FINMA a tenu compte des objectifs de la surveillance intégrée et vérifié si les règles étaient harmonisées en procédant aux travaux d'harmonisation nécessaires. A titre d'exemple, on peut mentionner les ordonnances sur l'insolvabilité applicables aux banques, assurances et placements collectifs ainsi que l'ordonnance sur le blanchiment d'argent. De surcroît, la nouvelle orientation des activités d'audit entraînera une harmonisation partielle des différents domaines. La réglementation ne peut cependant être simplifiée ou durcie qu'en partie. Dans l'ensemble, le rythme de production réglementaire a plutôt accéléré en raison des développements internationaux engendrés par la crise financière de 2008, ce qui a ralenti la convergence entre les réglementations. Globalement, l'objectif est considéré comme partiellement atteint.

4. Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de la surveillance

Depuis 2010, la FINMA a examiné en profondeur, développé et harmonisé en partie les concepts de surveillance de tous les domaines. L'approche fondée sur les risques a été intégrée encore plus systématiquement dans les nouveaux concepts de surveillance pour permettre à la FINMA d'agir là où la situation l'exige le plus. De nouveaux instruments ont été introduits dans des domaines spécifiques et sont progressivement utilisés également dans d'autres domaines, pour autant que cela soit judicieux. Des processus améliorés ont par ailleurs été introduits dans les domaines clés et de nouveaux instruments techniques sont prêts à être utilisés. En outre, il est prévu que les activités de surveillance des sociétés spécialisées dans l'audit comptable et dans l'audit prudentiel, exercées séparément jusqu'ici, seront regroupées au sein de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), ce qui permettra de créer une structure plus efficace pour les autorités et les sociétés d'audit soumises à la surveillance.

Grâce à ces initiatives, la FINMA a augmenté l'efficacité de la surveillance. Le programme d'amélioration des processus internes n'est néanmoins pas encore terminé et plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité ne seront mises en œuvre qu'au début de la prochaine période stratégique. Globalement, l'objectif est considéré comme en majeure partie atteint.

5. Mise en place d'une surveillance des marchés adéquate et d'une exécution efficace des procédures

Les procédures et l'organisation des services d'*enforcement* ont été totalement remaniées dans le but d'assurer un *enforcement* professionnel et uniforme des marchés financiers. Les procédures sont exécutées de manière plus rapide et plus transparente. L'éventail des sanctions est considérablement élargi et la collaboration avec les domaines de la surveillance s'effectue de manière plus efficace. Des améliorations sont toutefois encore réalisables, notamment en ce qui concerne la durée des procédures. Globalement, l'objectif est considéré comme partiellement atteint.

6. Positionnement en faveur de la stabilité internationale et de l'interdépendance étroite des marchés

La FINMA a réussi à établir des relations de travail solides au sein des principaux organismes internationaux et à asseoir sa réputation de partenaire compétent et fiable. L'influence de la FINMA n'est pas proportionnelle à sa taille. Par ailleurs, différents accords importants pour l'activité de surveillance de la FINMA ont pu être signés. La reconnaissance de l'équivalence des procédures de surveillance des assurances est en bonne voie, même si elle est quelque peu retardée du côté de l'Union européenne. L'augmentation des activités et des organismes sur le plan international représente un défi important pour la FINMA. Les efforts doivent par conséquent être déployés de manière ciblée. Globalement, l'objectif est considéré comme atteint.

7. Renforcement de la FINMA en tant qu'autorité

La FINMA a commencé son activité au début de 2009 dans un contexte agité. L'intégration dans la FINMA des trois autorités préexistantes a permis de regrouper trois organisations spécialisées disposant chacune de leurs propres pratiques en matière d'organisation et de surveillance. La FINMA a développé son propre profil. Lors de la première période couverte par la stratégie, les mesures de développement concernaient en priorité la FINMA et les activités de surveillance qu'elle exerce en tant qu'autorité. La collaboration occasionnelle entre les trois prédécesseurs de la FINMA s'est transformée en une collaboration intense entre collaborateurs d'une même entreprise s'occupant de l'ensemble des marchés finan-

ciers. Grâce à l'introduction d'une direction stratégique intégrée, la FINMA a créé les bases pour aborder, dans une logique globale et à long terme, les activités prioritaires de la surveillance des marchés financiers, de la planification du personnel et des ressources, développant ainsi la conduite d'une organisation dans tous les secteurs surveillés. En ce qui concerne la poursuite du développement de la gestion des ressources humaines, il faut relever en particulier la création du modèle de carrière spécialisée, qui constitue une alternative intéressante aux carrières de cadres de direction. Globalement, l'objectif est considéré comme atteint.

B. Rapport de l'organe de révision

Les comptes annuels ont été audités par l'organe de révision de la FINMA, soit le Contrôle fédéral des finances (CDF). Dans son rapport du 25 février 2013, le CDF confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle de l'état de la fortune, des finances et des revenus en conformité avec les *International Financial Reporting Standards (IFRS)* et qu'ils sont conformes au droit suisse. Il recommande donc d'approuver ces comptes annuels.

C. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le 21 novembre 2012 les objectifs stratégiques de la FINMA pour les années 2013 à 2016.

En vertu de l'art. 21, al. 2, de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA, RS 956.1), des entretiens institutionnalisés portant sur la stratégie en matière de surveillance et sur les questions d'actualité relevant de la politique applicable à la place financière ont lieu au moins une fois par année entre le Conseil fédéral et la FINMA. Le dernier remonte au 7 novembre 2012.

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2012 de la FINMA le 8 mars 2013.

Enfin, le Conseil fédéral a nommé le 28 septembre 2012 Paul Müller vice-président et Franz Wipfli membre du conseil d'administration de la FINMA. Le 19 décembre 2012, il a nommé Günther Pleines membre du conseil d'administration de la FINMA.

Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)

Internet : www.serv-ch.com

Siège : Zurich

Forme juridique : Etablissement de la Confédération

Conseil d'administration : Wilhelm B. Jaggi (président), Max Gsell (vice-président), Thomas Daum, Cristina Gaggini, Caroline Gueissaz, Beda Moor, Beat Ochsé, Rolf Pfenninger, Pietro Veglio

Directeur : Herbert Wight, Claudio Franzetti (a.i.)

Organe de révision externe : KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2012 en bref

En 2012, l'ASRE s'est de nouveau révélée être un soutien efficace à l'industrie d'exportation suisse. Le contexte économique difficile a marqué de son empreinte l'évolution des opérations assurées. Cela s'est notamment traduit par une augmentation des demandes de prestations d'assurance pour des exportations vers les Etats membres de l'Union européenne et les principaux pays de l'OCDE. Le nombre des opérations assurées est passé de 807 à 838. L'ASRE a émis des polices d'assurance et donné des accords de principe à la conclusion d'une assurance pour un montant total d'environ 4,836 milliards de francs. Elle est en bonne voie de réaliser les objectifs stratégiques fixés.

Après avoir enregistré, pour la première fois, un résultat d'entreprise négatif en 2011, l'ASRE a réalisé un excédent de 50,2 millions de francs en 2012. Le montant élevé des primes encaissées ainsi qu'une baisse de 101,4 millions de francs des charges de sinistres par rapport à l'année précédente ont largement contribué à cet excédent. Cette baisse s'explique par le fait que des provisions importantes ont été constituées en 2011, permettant de couvrir en partie le besoin en provisions pour des sinistres annoncés et attendus en 2012.

Les produits introduits par la Confédération dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation (garantie des cautions, assurance du crédit de fabrication, garantie de refinancement) se sont révélés être des compléments précieux et nécessaires aux prestations standard de l'ASRE pour le soutien de l'industrie d'exportation suisse. Grâce à ces produits, des opérations d'exportation ont pu être assurées à hauteur de quelque 1,925 milliard de francs en 2012.

Plusieurs marchés de l'industrie d'exportation suisse ont de nouveau dû faire face à un contexte économique et politique difficile en 2012. Grâce à sa solide couverture en capital, l'ASRE a pu fournir aux exportateurs un soutien important en reprenant des risques politiques et économiques et en leur facilitant l'accès au financement.

Le principe de subsidiarité a été respecté et les principes de la politique étrangère de la Suisse, pris en compte.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Recettes de primes (mio CHF)	63,8	47,4
Bénéfice/perte net(te) (mio CHF)	50,2	-55,2
Etats des fonds (mio CHF)	1 993,5	1 939,2
Apport/emploi de fonds (mio CHF)	54,3	114,7
Autofinancement (mio CHF)	30,6	27,3
Effectif (nombre d'EPT)	37,5	34,0

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Exposition (mio CHF)	8 164,5	8 298,4
Nouvelle exposition (mio CHF)	4 835,6	5 069,8
Nouvelle exposition (nbre de polices)	838	807
Indemnités versées (mio CHF)	111,2	18,4
Charges de sinistres (mio CHF)	21,9	123,3
Capital (mio CHF)	2 448,6	2 398,4

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Priorités stratégiques

En 2012, l'ASRE a émis des polices d'assurance et donné des accords de principe (AP) à la conclusion d'une assurance pour un montant total de quelque 4,836 milliards de francs (nouvelle exposition). Les polices d'assurance ont connu une augmentation de 521,4 millions de francs pour s'élever à 3,842 milliards de francs. Le volume des AP a quant à lui reculé. La nouvelle exposition a diminué de 234,2 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le nombre des nouvelles opérations a augmenté, passant de 807 à 838, mais leur taille moyenne a diminué.

La branche chimico-pharmaceutique a représenté la part la plus élevée de la nouvelle exposition (42 %), avec une augmentation de 301,2 millions de francs pour atteindre 2,012 milliards de francs. En comparaison avec l'année précédente, la branche chimico-pharmaceutique a dépassé les branches MEM (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux) qui ont accusé un recul de 436 millions de francs pour représenter 41 % avec 1,956 milliard de francs. La construction de véhicule a diminué de 203 millions de francs et s'est inscrite à 482 millions de francs, ce qui représente 10 % de la nouvelle exposition. Les autres branches ont connu une légère progression (104 millions de francs) en 2012 pour atteindre 8 % des nouvelles opérations.

Pour la première fois, la couverture du risque de l'acheteur privé a constitué la plus grande part de la nouvelle exposition, à savoir 52 %. Les opérations avec des débiteurs publics figurent en deuxième position avec 25 %. Représentant 22 % de la nouvelle exposition, le secteur « débiteur privé sans ducroire » a lui aussi un peu diminué.

Le recul observé chez les débiteurs publics s'explique principalement par le fait que les gouvernements sont toujours moins disposés à accorder des garanties publiques pour les projets d'infrastructures et que, dans des domaines tels que la production d'électricité et le trafic ferroviaire, de plus en plus d'acteurs ayant une structure privée ou privatisés arrivent sur le marché. Cette évolution correspond aux perspectives attachées au passage de la GRE à l'ASRE, qui prévoyait l'introduction de la possibilité de couvrir le risque de l'acheteur privé.

En 2012, la nouvelle exposition des pays de la catégorie 0 pour les opérations dans les pays membres de l'Union européenne (UE) et dans les principaux pays de l'OCDE a fortement augmenté¹. Cela tient tout d'abord aux incertitudes en lien avec la crise économique actuelle. L'ASRE s'est efforcée de proposer à ces clients qui exportent, notamment vers les pays du sud de l'Europe, des solutions en phase avec son appréciation des risques. En outre, deux grosses opérations à destination de la Grande-Bretagne et de l'Estonie sont à ranger dans cette catégorie. Enfin, les garanties des cautions et les assurances du crédit de fabrication relèvent de cette catégorie car, pour ces produits, ce sont les exportateurs suisses qui supportent les risques.

Fin 2012, l'exposition brute (risque résiduel) de l'ASRE s'élevait à 8,165 milliards de francs. Elle a diminué de 133,9 millions de francs par rapport à l'année

précédente. Cela tient, entre autres, au fait que les affaires à court terme, qui peuvent ne pas apparaître dans l'exposition totale en fin d'année, ont continué à augmenter. Les engagements totaux se répartissent entre 238 entreprises, dont 153 PME.

Les produits et les services de l'ASRE sont compétitifs par rapport aux offres des agences publiques d'assurance contre les risques à l'exportation des autres pays. Les instruments introduits par la Confédération en 2009 dans le cadre de la deuxième phase des mesures de la stabilisation jouent ici un rôle important. En effet, la garantie des cautions et l'assurance du crédit de fabrication font partie des produits standards proposés par beaucoup d'autres assurances contre les risques à l'exportation.

Cette offre supplémentaire répond à un important besoin des exportateurs, notamment pour les PME. Depuis son introduction, l'ASRE a conclu 426 assurances incluant un de ces produits (140 en 2012) et soutenu des exportations à hauteur de 4,418 milliards de francs (1,925 milliard en 2012). Le risque que l'ASRE a dû encourir pour ces opérations était considérablement plus faible.

Comme les années précédentes, force a été de constater en 2012 qu'un nombre toujours plus grand d'exportateurs n'atteignent pas la part minimale de valeur ajoutée suisse de 50 % inscrite comme règle générale dans l'OASRE et qu'ils ont dû se prévaloir de la clause dérogatoire. Dans le cadre de l'observation du marché de l'ASRE, en 2012, les règles relatives à la valeur ajoutée ont été analysées de manière approfondie et comparées avec les critères appliqués en matière de valeur ajoutée par les agences publiques d'assurances contre les risques à l'exportation d'autres pays. Cette comparaison montre que les assurances contre les risques à l'exportation des économies assez petites appliquent des critères moins stricts et plus flexibles que celles des grands pays. La raison en est que les petites économies présentent généralement un faible degré d'intégration verticale et sont plus tributaires de la division internationale du travail et des échanges internationaux. Outre la valeur ajoutée, les petits pays prennent plus en considération que les grands d'autres facteurs, comme la recherche et le développement ou la promotion et le maintien d'emplois demandant de hautes qualifications.

L'offre de l'ASRE est accessible à toutes les régions linguistiques. Les informations concernant l'offre d'assurance sont disponibles en allemand, en français, en anglais et en partie en italien. Pour ses nouveaux clients de Suisse alémanique et du Tessin, l'ASRE dispose d'un interlocuteur dédié. En outre, l'ASRE a un représentant à Lausanne depuis 2010, qui sert l'interlocuteur en Suisse romande. Ce représentant a permis à l'ASRE de se faire mieux connaître en Suisse

¹ A partir du 1^{er} janvier 2013, l'OCDE ne range plus administrativement les pays de l'OCDE et les pays de la zone euro à haut revenu dans la catégorie 0, mais parle de pays non classés pour éviter que la catégorie 0 ne soit indûment associée au risque le plus faible.

romande. Une enquête sur la satisfaction de la clientèle a été préparée en 2012 et sera soumise aux clients en 2013.

De manière générale, l'ASRE n'assure aucun risque couvert par le marché. Des exceptions sont possibles lorsque l'exportateur apporte la preuve que des assureurs privés ne peuvent garantir son opération. Afin d'opérer la distinction entre les risques couverts par le marché et les risques non couverts par le marché, l'ASRE se fonde sur la pratique de l'Union européenne conformément à l'art. 5 OASRE (cf. communication de la Commission européenne 2010/C 326/06). La communication dispose, pour l'essentiel, que les assureurs publics n'ont pas le droit de couvrir des exportations à court terme vers les principaux pays de l'OCDE.

En 2012, les contacts avec les assureurs privés se sont établis au niveau bilatéral. A cette occasion, l'ASRE a rappelé à chaque fois qu'elle respectait la délimitation entre les risques couverts par le marché et ceux qui ne le sont pas, mais que, vis-à-vis des assureurs privés, elle ne pouvait faire preuve de plus de flexibilité que l'Union européenne. Elle connaîtrait sinon des désavantages concurrentiels et il lui serait plus difficile de maintenir des offres compétitives pour les exportateurs suisses. Elle s'attache cependant à conclure de plus en plus de contrats de réassurance avec des assureurs privés.

L'ASRE a tenu compte des principes de la politique étrangère et des obligations internationales de la Suisse. Elle examine les opérations d'exportation du point de vue de l'environnement, de l'acceptabilité sociale, des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et du développement durable sur les plans économique et financier pour les exportations à destination de pays à faible revenu. En outre, l'ASRE dispose d'un guide approuvé par le SECO, qui indique comment reconnaître les opérations d'une portée particulièrement importante et comment les traiter. Il s'agit d'opérations pour lesquelles elle doit informer et consulter le Département fédéral de l'économie (DFE nouvellement DEFR) par le biais du SECO et sur lesquelles le Conseil fédéral peut donner des instructions. Aucune opération de ce type n'a été enregistrée en 2012.

Le dialogue annuel avec les organisations de la société civile s'est déroulé dans un esprit pragmatique et constructif. La prise en considération des conséquences des opérations sur les droits de l'homme a été discutée en détail. L'ASRE examine déjà ces conséquences pour chaque projet. Elle va même plus loin que les recommandations de l'OCDE car elle est obligée de respecter les principes de la politique étrangère suisse, qui tiennent compte des droits de l'homme. En outre, les opérations assurées comportent rarement un risque de conséquences négatives pour les droits de l'homme.

L'ASRE a soutenu les délégations conduites par le DFE/SECO dans le cadre des négociations portant sur l'Arrangement sur les crédits à l'exportation, des conventions de l'OCDE relatives aux crédits à l'exportation et des négociations des protocoles multilatéraux de rééchelonnement au sein du Club de Paris. En 2012, la révision de la recommandation concernant l'acceptabilité sociale et environnementale a été menée à bien. Suite à cela, la procédure de vérification de l'ASRE a été examinée avec une assistance extérieure et adaptée à la nouvelle recommandation. Il convient de relever que les aspects sociaux sont désormais explicitement mentionnés. Le Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation a soutenu une proposition de la délégation de l'UE qui prévoit d'élargir l'arrangement actuel, en intégrant des conditions spéciales pour le trafic ferroviaire. En outre, une légère modification du tarif des primes de l'OCDE introduit en 2011 a été décidée. Le principal changement concerne la meilleure prise en considération des différents taux de couverture lors du calcul des primes. Par ailleurs, l'ASRE a fait partie de la délégation du SECO lors de la première réunion du nouveau groupe de travail international sur les crédits à l'exportation. Ces négociations ont pour but de fixer des normes communes pour les assurances de crédits à l'exportation avec la Chine, le Brésil et les autres pays qui ne sont pas parties à l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation.

2. Objectifs financiers

En 2012, l'ASRE a réalisé un nouveau résultat d'entreprise positif de 50,2 millions de francs. Le montant élevé des primes encaissées ainsi qu'une baisse de 101,4 millions de francs des charges de sinistres par rapport à l'année précédente ont largement contribué à cet excédent. Cette baisse s'explique par les provisions importantes constituées en 2011, permettant de couvrir en partie le besoin en provisions pour des sinistres annoncés et attendus en 2012. Par ailleurs, les recettes de primes se sont inscrites à 63,8 millions de francs, en nette progression.

En 2012 aussi, l'ASRE s'est autofinancée. Cela signifie que les primes acquises en 2012 ont permis de couvrir la perte d'exercice théorique liée à l'opération assurée et les frais d'exploitation (autofinancement au niveau de l'exploitation : 13,7 millions de francs). Pour déterminer l'autofinancement au niveau de l'entreprise, les primes acquises sont majorées des intérêts créditeurs sur placements. En 2012, il se situait à 30,6 millions de francs.

Suite aux sinistres reconnus, l'ASRE a dû verser des indemnités totalisant 111,2 millions de francs, dont 63 % pour des opérations en Iran. Il s'agit de dommages de transfert survenus suite aux sanctions internationales qui ont bloqué le trafic des paiements avec ce pays. Des

indemnités importantes ont également dû être versées pour deux projets relevant de l'industrie solaire en Espagne et en Grèce, ainsi que pour une opération concernant l'industrie textile au Mexique.

Les fonds (liquidités et placements) s'élevaient à 1,994 milliard de francs à fin 2012. L'ensemble du capital de l'ASRE se chiffrait à 2,449 milliards de francs à fin 2012. Sur ce montant, 1,543 milliard de francs (capital porteur de risque et capital de base) était lié pour couvrir les risques d'assurance établis. La réserve de compensation de 963,5 millions de francs correspond au montant du capital moins le capital porteur de risque et le capital de base. Elle accroît la stabilité et la fiabilité de l'ASRE dans les contextes de crise économique et politique et lui permet de répondre à la demande croissante d'assurances en période difficile.

Le plafond d'engagement fixé par le Conseil fédéral à 12 milliards de francs était utilisé à 70 % à fin 2012. En cas de forte augmentation de l'exposition de l'ASRE, le DEFER soumettrait en temps utile une demande au Conseil fédéral afin d'élever ce plafond.

En 2012, l'ASRE a soumis son modèle d'évaluation du risque de crédit à un audit externe centré sur le choix et la qualité des modèles employés ainsi que sur la qualité des processus d'analyse et de gestion du risque. L'analyse intègre un examen du modèle d'évaluation du capital-risque et des deux modèles de notation de l'ASRE, ainsi que des recommandations concernant l'optimisation des modèles afin que ces derniers puissent être harmonisés au mieux avec le modèle d'entreprise de l'ASRE.

3. Objectifs de politique du personnel

A la suite du départ en congé du directeur de l'ASRE pour des raisons de santé (retour prévu pour début 2013), la direction a été restructurée début juillet 2012. Ainsi, le chef de la division Finance & Gestion des risques a repris les rênes de l'ASRE à titre intérimaire. La direction de la division Assurance a été confiée au chef de la division Relations internationales & Planification, qui a été libéré de ses tâches antérieures. Celles-ci sont à présent assumées par son suppléant. Le partage provisoire des tâches du directeur entre les membres du groupe de direction est efficace, notamment grâce aux solides bases sur les plans de l'organisation et des ressources humaines mises en place par le directeur.

A fin 2012, l'ASRE employait 41 collaborateurs, représentant 37,5 équivalents plein temps (EPT). L'effectif a augmenté de 4 collaborateurs par rapport à fin 2011 (+ 3,5 EPT). Le taux de fluctuation, de 0 % en 2011, a été de 8 % en 2012.

En 2012, l'ASRE a mené une enquête de satisfaction auprès du personnel. Les résultats indiquent que, dans l'ensemble, les employés sont très satisfaits. Ils estiment

que leur travail est intéressant et qu'il est important pour la place économique suisse, et jugent par ailleurs qu'ils bénéficient de bonnes conditions de travail.

Entreprise formatrice depuis 2010, l'ASRE forme des employés de commerce pour les branches des services et de l'administration. L'ASRE engage un apprenti chaque année, de sorte que, l'an passé, elle comptait trois jeunes en apprentissage.

4. Coopérations et participations

En 2012, l'ASRE n'a ni constitué de société ni pris de participation dans une société. Elle a poursuivi sa coopération de longue date avec le secrétariat de scienceindustries, l'organisation économique du secteur suisse chimie-pharma-biotech (SSIC jusqu'en 2010), en rapport avec l'établissement de polices globales pour les entreprises membres de l'association.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KMPG SA) a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement pour l'exercice 2012. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel. Il confirme l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) élaboré selon les directives du conseil d'administration.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le rapport annuel 2012 de l'ASRE, y compris les comptes, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation. Le rapport du conseil d'administration de l'ASRE sur la réalisation des objectifs stratégiques et le rapport du 12 février 2013 de l'organe de révision ont été présentés au Conseil fédéral pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé, le 10 avril 2013, le rapport annuel 2012 de l'ASRE, y compris les comptes, et a pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la réalisation des objectifs stratégiques et du rapport du 12 février 2013 de l'organe de révision. Dans le même temps, il a donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2012.

Swisscom SA

Internet: www.swisscom.ch

Siège: Ittigen

Forme juridique : Société anonyme

Cotation: Bourse suisse SIX Swiss Exchange

Participation de la Confédération: 56,77%

Conseil d'administration: Hansueli Loosli (président), Richard Roy (Vice-président), Hugo Gerber et Michel Gobet (représentants du personnel), Thorsten Kreindl, Catherine Mühlemann, Theophil Schlatter, Barbara Frei, Hans Werder (représentant de la Cofédération)

CEO: Carsten Schloter

Organe de révision externe: KPMG AG, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2012 en bref

En 2012 Swisscom a **réalisé** les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Swisscom a répondu à toutes les attentes du Conseil fédéral concernant la performance, l'évolution de la valeur, l'ancrage sur le marché, la rentabilité, la stabilité financière, le partenariat social, la gestion d'entreprise, l'éthique et le développement durable ainsi que le service universel.

Le chiffre d'affaires net a légèrement augmenté en Suisse. Swisscom a compensé entièrement l'érosion des prix dans l'activité principale par une augmentation des volumes dans de nouveaux secteurs d'activité, surtout dans les services de données mobiles et la télévision numérique. Elle a défendu sa position de leader dans tous les champs d'activité (téléphonie fixe et mobile, haut débit, télévision numérique, services informatiques et broadcasting). Seule la rentabilité de la filiale Swisscom IT Services n'est pas conforme au niveau de la branche.

En Italie, la situation s'est stabilisée après le recul sensible de 2011. Dans un contexte difficile, l'entreprise a gagné des clients et des parts de marché. Le chiffre d'affaires (en EUR) a tout de même fléchi de 2,6%. Selon l'examen du maintien de la valeur de la participation dans Fastweb, aucune adaptation ne s'impose.

L'exercice 2012 se caractérise par une nouvelle progression des investissements, s'établissant à 2,2 milliards de CHF, l'acquisition des licences de téléphonie mobile pour un montant de 370 millions n'étant pas prise en compte. Swisscom a ainsi tenu compte de l'augmentation rapide du volume de données transportées et des exigences élevées des clients en termes de performance et de fiabilité de l'infrastructure de réseau.

La modernisation et l'extension de l'infrastructure sont un enjeu majeur pour Swisscom aussi bien en Suisse qu'en Italie. L'ancien modèle commercial, basé sur une taxe de raccordement associée à un tarif par kilobit, SMS ou minute de conversation, montre de plus en plus ses limites. Swisscom doit développer un nouveau modèle commercial et trouver des moyens de gérer la transition à la satisfaction des clients et sans incidence sur les revenus.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Chiffres concernant les finances et le personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	11 384	11 467
Bénéfice net (mio CHF)	1 762	694
Somme inscrite au bilan (mio CHF)	20 094	19 450
Quote-part des capitaux propres (%)	20,7	22,1
Effectif (en équivalents plein-temps)	19 514	20 061

Chiffres concernant l'entreprise

Cours de l'action au 31.12 (CHF)	393,80	355,90
Dividende (CHF)	22	22
Total shareholder Return (%)	16,8	-8,8
Dette nette (mio CHF)	8 071	8 309
Dette nette ÷ EBITDA	1,8	1,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs en 2012*

1. Orientation stratégique

La performance de Swisscom sur le marché en Suisse a été bonne: le chiffre d'affaires net a augmenté de 0,3 %, c'est-à-dire que l'érosion des prix sur le marché des TIC a pu être compensée par une augmentation des volumes, essentiellement dans les services de données mobiles et la télévision numérique. Swisscom a défendu sa position de leader du secteur de la connectivité (réseau fixe, téléphonie mobile, large bande), du marché de la communication (télévision numérique, broadcasting) et dans les services informatiques. Concernant la satisfaction de la clientèle, Swisscom a bénéficié durant l'exercice d'une avance parfois considérable sur ses concurrents. Swisscom s'est positionnée comme le fournisseur offrant la meilleure qualité du réseau et des services. Les clients saluent cette stratégie en payant des prix supérieurs à la moyenne de la branche.

* Objectifs stratégiques: www.uvek.admin.ch > Thèmes > Entreprises liées à la Confédération >

La performance sur le marché italien s'est nettement améliorée: Fastweb a pu gagner de nombreux nouveaux clients. Les parts de marché ont augmenté tant dans le segment de la clientèle commerciale que dans le segment difficile de la clientèle privée. Le résultat opérationnel ne s'est toutefois pas (encore) répercuté sur le résultat financier. Le chiffre d'affaires net (en monnaie locale) a baissé de 2,6 %. Cela s'explique notamment par le retrait planifié des activités de hubbing à faible marge (interconnexion entre fournisseurs de télécommunication). Dans le segment de la clientèle privée également, le chiffre d'affaires a reculé en raison d'une concurrence intense au niveau des prix. Ce recul a néanmoins pu être compensé par un chiffre d'affaires en hausse dans le segment de la clientèle commerciale. La rentabilité s'est maintenue à un niveau très faible (marge EBIT en monnaie locale: 0,6 %).

Les investissements dans la modernisation et dans le développement de l'infrastructure de réseau en Suisse se sont montés à 1,2 milliard de CHF. A la fin de l'année, quelque 552 000 ménages et entreprises étaient raccordés à la fibre optique. Suite à des essais pilotes concluants, l'introduction de la technologie LTE de téléphonie mobile de 4e génération a démarré sur l'ensemble du territoire.

Swisscom a assuré le mandat de service universel dans toute la Suisse conformément aux critères de qualité définis dans le droit des télécommunications et sans percevoir d'indemnités, tout en garantissant un accès non discriminatoire à son réseau.

Swisscom s'engage aussi au-delà de l'obligation de fournir le service universel, pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder facilement au monde numérique. Grâce à l'initiative « Internet à l'école », à des cours et à des mesures de protection particulières destinées aux jeunes, Swisscom entend promouvoir les compétences médias sur le plan pratique ainsi que la prise de conscience des risques encourus dans ce domaine.

Swisscom a de nouveau obtenu plusieurs distinctions internationales durant l'exercice pour l'excellence de ses prestations en matière de développement durable. Swisscom utilise exclusivement du courant issu d'énergies renouvelables indigènes et est la principale cliente pour l'énergie éolienne et solaire en Suisse.

2. Objectifs financiers

Les comptes annuels enregistrent un recul du chiffre d'affaires net de 0,7 %, s'établissant à 11,4 milliards de CHF à l'échelon du groupe. Le résultat d'exploitation avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA) a baissé de 4,4 % pour s'établir à 4,4 milliards de CHF. En revanche, le bénéfice net qui avait été imputé de 1,2 milliard l'année précédente en raison d'une correction de valeur du goodwill lié à la participation dans Fastweb, a

augmenté de 154 % pour s'établir à 1,76 milliard de CHF, ce qui correspond à peu près au niveau de 2010.

Le cours de l'action a progressé de 10,7 % pour s'établir à 393,80 CHF (à la clôture de l'exercice). La performance du titre Swisscom a été inférieure à celle de l'indice SMI qui a augmenté de 14,9 % sur cette même période, mais nettement supérieure à celle de l'indice européen des valeurs STOXX Europe 600 Telecommunications, qui a baissé de 10,7 % (en EUR).

Le dividende était de 22 CHF par action pour l'exercice 2012, soit au même niveau que l'année précédente. La Confédération peut donc escompter un revenu de 650 millions de CHF en 2013. Le rendement global de l'action Swisscom (dividende et évolution du cours de l'action) a atteint 16,8 % durant l'exercice, soit un résultat supérieur à la moyenne en comparaison internationale.

Durant l'exercice, l'endettement net de Swisscom a été réduit de 238 millions de CHF pour atteindre 8 071 millions de CHF à la clôture de l'exercice, ce qui le ramène à 1,8 fois l'EBITDA comme l'année précédente. Sa solide assise financière vaut à Swisscom un accès illimité au marché monétaire et au marché des capitaux à des conditions attrayantes. La notation du crédit de Swisscom est restée dans la tranche du "single A" (Standard & Poors: A stable; Moody's: A2 stable).

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Swisscom est un employeur attractif doté d'une politique du personnel moderne. La satisfaction des collaborateurs est élevée. En Suisse, les effectifs ont baissé de 359 unités (-2,2 %) en 2012 pour s'établir à 16 269 postes à plein temps. Dans le cadre de la suppression de 480 emplois à plein temps, 173 postes ont dû bénéficier du vaste plan social. Indirectement, d'autres emplois sont créés par Swisscom dans toute la Suisse du fait des investissements élevés dans l'infrastructure de réseau.

Swisscom est la première entreprise de Suisse dans la formation des professions liées aux TIC. En 2012, 818 jeunes ont commencé leur apprentissage dans les métiers d'informaticien, de médiamaticien, de télématicien ou dans les métiers du commerce. Par ailleurs, 92 apprentis effectuent leur formation au sein de la filiale Calex dans le domaine des installations électriques.

A l'aide de programmes spécifiques, Swisscom cherche à promouvoir la santé, l'égalité des chances et la compétitivité de ses collaborateurs et favorise la conciliation entre vie professionnelle et famille grâce à des modèles de temps de travail et différentes solutions de garde.

4. Coopérations et prises de participation

Stratégiquement, Fastweb est la participation la plus importante de Swisscom. Cette entreprise est le principal opérateur alternatif italien de réseaux à haut débit. Swiss-

com a acquis la majorité de Fastweb en 2007, puis son intégralité en 2011. Au total, les investissements se sont montés à 4,6 milliards d'EUR.

Fastweb a été acquise dans l'intention de compenser le recul du chiffre d'affaires dans l'activité principale en Suisse par la croissance sur le marché italien du haut débit comparativement peu saturé. Or, jusqu'à présent, cela n'a pas réussi. Certes, depuis la reprise par Swisscom, Fastweb a vu son chiffre d'affaires augmenter d'un cinquième et, année après année, l'entreprise dégage un EBITDA de l'ordre de 500 millions d'EUR. Cependant, les attentes initiales se sont avérées trop ambitieuses. Cela a conduit en 2011 à une correction de la valeur du goodwill lié à la participation dans Fastweb de l'ordre de 1,55 milliard de CHF.

Durant l'exercice la situation de Fastweb s'est stabilisée. Sur le plan opérationnel, une nette amélioration a été enregistrée par rapport à l'année précédente: le portefeuille de clients s'est étoffé de 10,8 %, la part de marché a également augmenté tant dans le segment compétitif de la clientèle commerciale que dans le segment difficile de la clientèle privée. Même si une amélioration de la performance sur le marché ne s'est pas (encore) répercutée sur le résultat financier, la pérennité de l'investissement dans Fastweb a été confirmée par les normes comptables internationales.

Le Conseil fédéral est convaincu qu'une diversification modérée des marchés géographiques de Swisscom serait judicieuse, voire s'imposerait même. Il estime que les risques encourus sont tout à fait supportables, compte tenu de la part du chiffre d'affaires reposant à 20 % sur les activités déployées à l'étranger et donc plutôt mince en comparaison internationale. Le Conseil fédéral attend que Fastweb fournisse à moyen terme une contribution positive à la plus-value du groupe.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe (KPMG SA) a conclu que les comptes consolidés de Swisscom SA pour l'exercice 2012 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la réalité et avec la loi suisse.

C. Propositions à l'Assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 mai 1998 sur les statuts de Swisscom, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (ou par un représentant désigné par eux).

L'Assemblée générale ordinaire de Swisscom SA s'est tenue le 4 avril 2013 à Zurich. Le conseil d'administration a alors proposé:

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de Swisscom SA ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2012,
2. de prendre acte, par un vote consultatif, du rapport de rémunération 2012,
3. de distribuer un dividende ordinaire, sous la forme de 22 CHF par action,
4. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2012,
5. de réélire Hansueli Loosli comme président ainsi que Michel Gobet, Thorsten Kreindl, Richard Roy et Theophil Schlatter comme membres du Conseil d'administration pour un mandat de deux ans (un an dans le cas de R. Roy),
6. de réélire KPMG SA, à Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2013.

D. Décisions du Conseil fédéral et de l'Assemblée générale

Le Conseil fédéral a chargé le 27 mars 2013 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Swisscom SA.

Parallèlement, le Conseil fédéral a réélu Hans Werder comme représentant de la Confédération au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA pour une durée de deux ans.

L'Assemblée générale de Swisscom SA a approuvé le 4 avril 2013 les propositions du Conseil d'administration.

CFF SA

Internet: www.sbb.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100%

Conseil d'administration: Ulrich Gygi (président), Olivier Steimer (vice-président), Andrea Hämmerle (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Andreas Hunziker, Conrad Löffel, Peter Siegenthaler, Hans-Jürg Spillmann, Alexandra Post Quillet

CEO: Andreas Meyer

Organe de révision externe: Ernst & Young, Berne

Appréciation des résultats de 2012 en bref

Les CFF ont **dans l'ensemble réalisé** les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2012.

Le bilan des prestations, notamment dans les secteurs voyageurs et immobilier est bon. Des mesures sont encore nécessaires dans le fret. Malgré une clôture des comptes 2012 réjouissante, la situation financière des CFF constitue toujours un défi.

Le bénéfice du groupe se monte à 423 millions de CHF et s'explique principalement par les résultats positifs des unités Voyageurs et Immobilier. Le flux de trésorerie disponible a pour une fois suffi pour financer les investissements commerciaux par les moyens propres et à réduire de 300 millions l'endettement porteur d'intérêts élevé, qui s'élève dès lors à 7,7 milliards. De nouvelles vagues d'acquisitions devront être prochainement réalisées dans les moyens d'exploitation (surtout le matériel roulant) ainsi que dans le secteur énergétique de l'infrastructure. Elles renforceront la pression exercée sur les finances des CFF.

Pour la première fois depuis la mise en service de Rail 2000, la prestation du trafic voyageurs a reculé (-1,2 %). Alors que le trafic régional a augmenté de 1,6 pour cent, la prestation du trafic Grandes lignes a diminué de 2,1 %. La ponctualité des trains est légèrement en dessous des objectifs fixés, alors que la satisfaction des clients est conforme aux attentes.

Dans le trafic marchandises, malgré une prestation de trafic en baisse, le déficit de CFF Cargo est resté au niveau de l'année précédente. Les mesures stratégiques et opérationnelles destinées à améliorer le résultat sont actuellement mises en œuvre afin de réaliser le redressement exigé en 2013.

S'agissant des infrastructures, les CFF ont seulement atteint les objectifs en partie. L'exploitation et le maintien de l'infrastructure fortement mise à contribution ont aussi mobilisé des moyens considérables.

En matière de personnel, les objectifs ont été atteints. Le renversement de tendance en matière de satisfaction du personnel s'est confirmé: celle-ci a augmenté pour la deuxième fois consécutive pour s'établir à 62 points.

S'agissant des participations et des coopérations, on note peu de changements par rapport à l'année précédente.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	8 169	8 022
Bénéfice du groupe (mio CHF)	423	339
Somme inscrite au bilan (mio CHF)	34 877	33 881
Quote-part des capitaux propres (%)	30,9	30,5
Effectif du personnel (EPT)	29 240	28 585

Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	62	60
Voyageurs transportés (par jour)	967 000	977 000
Ponctualité-client (%)	88,0	89,8
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	269	214
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	-51	-46
Endettement productif d'intérêts (mio CHF)	7 653	7 965

Contributions fédérales et émoluments

Contributions. fédérales (mio CHF) ¹⁾	2 059	2 059
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional et des marchandises ainsi qu'à la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2012*

1. Orientation stratégique

La croissance du trafic voyageurs persistante depuis des années est pour la première fois en recul (-1,2 %). Différentes évolutions sont constatées : alors que le trafic régional a de nouveau augmenté de 1,6 pour cent, la prestation du trafic Grandes lignes a diminué de 2,1 %. Le trafic de tourisme et de loisirs a notamment baissé, alors que le trafic des pendulaires et le trafic d'affaires ont continué de progresser, bien que moins fortement que les années précédentes. Le tassement de la demande s'explique par un contexte conjoncturel difficile (notamment la force du franc suisse), une plus grande

sensibilité aux prix dans le trafic de loisirs ainsi que par l'absence d'impulsions de croissance induites par des développements de l'offre.

Le trafic marchandises a été confronté au fléchissement de la conjoncture européenne ainsi qu'à de nombreuses fermetures de l'axe du Saint-Gothard. La division CFF Cargo a de nouveau réalisé un déficit de -51 millions (année précédente: -46 millions). Malgré le recul du chiffre d'affaires, le domaine d'activité Suisse (y compris les trafics d'importation et d'exportation) a maintenu le déficit au niveau de l'année précédente (-43 millions) grâce à des mesures d'assainissement. CFF Cargo International a réalisé un résultat annuel de -11 millions (année précédente -2 millions). Les mesures décidées sont en train d'être mises en œuvre afin de parvenir au seuil de rentabilité exigé en 2013.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de pouvoir satisfaire aux exigences des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients reste élevée, malgré un léger recul. Avec une gestion de ses immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobiliers fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Dans le domaine des infrastructures, les CFF ont seulement atteint les objectifs en partie. «Infrastructure réseau» a enregistré aussi bien une baisse du résultat annuel qu'un recul de la productivité. Ce recul s'explique par une nette hausse des dépenses destinées à l'entretien de l'infrastructure. Par ailleurs, suite à la vague de froid en février et aux fortes chutes de neige en décembre, le nombre des perturbations causées par l'infrastructure a augmenté, provoquant des retards de plus de 3 minutes.

Un léger recul de la ponctualité, qui reste cependant à un haut niveau, est à constater. Dans le trafic voyageurs, 88,0 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (année précédente 89,8%). La ponctualité à l'arrivée des trains de marchandises en Suisse a reculé, passant de 95,8 à 94,6 pour cent. Les raisons du recul de la ponctualité résident dans des défaillances techniques des installations liées aux conditions météorologiques de l'hiver, des interruptions au Saint-Gothard et à de travaux sur les réseaux d'infrastructure. Les clients étaient globalement satisfaits des CFF. En trafic voyageurs, la satisfaction des clients a atteint le haut niveau de l'année précédente alors que, dans le trafic marchandises, les objectifs n'ont pas été atteints pour les gares.

Le niveau de sécurité des CFF reste globalement élevé. Des mesures d'amélioration sont examinées et mises en œuvre en permanence dans le cadre du management de la sécurité. On a accompli de nouveaux progrès en di-

rection des objectifs environnementaux (protection contre le bruit et programme d'économie d'énergie). Fin 2012, 46,8 % des gares CFF disposaient d'une entrée à niveau dans les voitures et d'un accès sans obstacles aux quais.

2. Objectifs financiers

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice du groupe de 423 millions de francs, en hausse de 84 millions de francs. Les CFF ont réalisé ce résultat réjouissant malgré un tassement de la croissance du trafic voyageurs et des pertes de transports dans le trafic marchandises. Le trafic Grandes lignes a fourni la plus grande contribution au résultat (239 millions), suivi de la division Immobiliers avec un bénéfice de 192 millions. CFF Cargo a été la plus grande source de pertes avec un résultat de -51 millions. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions de francs à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la Caisse de pensions des CFF. Les objectifs en matière de productivité n'ont été que partiellement réalisés.

Le flux de trésorerie disponible a pour une fois suffi pour financer les investissements commerciaux par les moyens propres et à réduire de 300 millions l'important endettement porteur d'intérêts, qui s'élève dès lors à 7,7 milliards. Après le financement des pouvoirs publics, il en a résulté un flux de trésorerie disponible de 906 millions (année précédente -5,2 millions). Cette évolution positive ne doit toutefois pas nous faire oublier que de nouvelles vagues d'acquisitions devront prochainement être réalisées dans les moyens d'exploitation (avant tout matériel roulant) ainsi que dans le secteur énergétique de l'infrastructure. Pour parvenir à la stabilité financière, les CFF devront parvenir à trouver un équilibre viable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 655 postes à plein temps (2,3 %). Les conventions collectives de travail CFF et CFF Cargo sont en vigueur depuis 2011, celle de CFF Cargo International depuis le 1er mai 2012. En tout, 1337 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé et la réintégration professionnelle des collaborateurs, à améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi et ils s'engagent pour concilier vies professionnelle et familiale.

L'assainissement de la Caisse de pensions des CFF a encore progressé en 2012. Au cours de l'année, le taux de couverture de la caisse a progressé, passant de 96,4 % à 99,1 %. Les assurés actifs et les CFF conti-

nuent de fournir des contributions de 2,5 pour cent à l'assainissement jusqu'à ce que la caisse soit durablement redressée.

Suite aux résultats insatisfaisants de l'enquête en 2010 avec une satisfaction du personnel de 58 points, les CFF ont lancé au printemps 2011 un train de mesures visant à renforcer la direction, la communication et les processus. Il s'avère aujourd'hui que les mesures prises sont efficaces. L'enquête de l'automne 2012 a révélé une satisfaction du personnel de 62 points. La confiance dans la direction élargie du groupe s'est également améliorée, passant de 44 à 51 points. Le Conseil fédéral attend des CFF qu'ils mettent rigoureusement en oeuvre les mesures destinées à améliorer la satisfaction du personnel en veillant au bien-être de ce dernier.

4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des participations et des coopérations, on note peu de changements par rapport à l'année précédente (notamment l'élargissement de l'offre de la société Lyria en direction du sud de la France, la liquidation de la filiale de distribution italienne de CFF Cargo SA, la réduction de la participation détenue dans „Switzerland Travel Center“ STC, qui passe de 57 % à 24 %). Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision des CFF recommande dans son rapport du 8 mars 2013 à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes du groupe pour l'exercice 2012. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'Assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'Assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 6 mai 2013 à Berne. Le Conseil d'administration propose

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2012 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO.
2. de reporter à compte nouveau la perte résultant du bilan au 31 décembre 2012 d'un montant de -1'117,0 millions de francs (bénéfice annuel 2012 de 423,0

millions de francs); perte reportée de l'année précédente: -1'578,9 millions de francs; prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure et à l'art. 36 LTV pour le trafic voyageurs de 39,0 millions de francs en tout).

3. de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2012, clôturé au 31 décembre 2012;
4. de reconduire dans leurs fonctions les membres actuels du Conseil d'administration Ulrich Gygi, Olivier Steimer, Andreas Hunziker, Conrad Löffel, Peter Siegenthaler, Hans-Jürg Spillmann, et Daniel Trolliet jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015. Le mandat des membres du CA nommés en 2012 (Andrea Hämmerle, Alexandra Post Quillet) dure jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014;
5. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

D. Décisions du Conseil fédéral et de l'assemblée générale

Le Conseil fédéral a chargé le 27 mars 2013 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de CFF SA.

La Poste

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Etablissement de la Confédération

Conseil d'administration: Peter Hasler (président), Dominique Freymond et Andreas Schläpfer (vice-présidents), Susanne Blank et Michel Gobet (représentants du personnel), Nicola Thibaudeau, Marco Durrer, Adriano P. Vassalli, Philippe Milliet

CEO: Susanne Ruoff

Organe de révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2012 en bref

La Poste a atteint les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2012.

Elle a assuré un service universel de bonne qualité et à des prix équitables. Les délais d'acheminement des courriers A et B ont été respectés et la satisfaction de la clientèle (privée et commerciale) s'est maintenue à un niveau élevé. La Poste a réussi à conserver ses parts de marché dans son principal secteur d'activité.

Les valeurs élevées de satisfaction du personnel et les taux de fluctuation bas prouvent que la Poste est un employeur attractif pratiquant une politique du personnel moderne.

La Poste a atteint les objectifs de rentabilité également en 2012. Avec 859 millions de francs, le bénéfice du groupe est inférieur de 45 millions par rapport à 2011. Le produit d'exploitation baissant également. Les charges d'exploitation sont restées à leur niveau de 2011. A l'exception de l'unité Réseau postal et vente, toutes les unités affichent un résultat positif.

L'objectif en matière de coopérations et de prises de participation est en grande partie réalisé. La marge de résultat des participations à l'étranger est toutefois nettement inférieure à celle du groupe.

A la demande du Conseil d'administration de la Poste, le Conseil fédéral a décidé de verser à la Confédération une part du bénéfice d'un montant de 200 millions. Par ailleurs, le bénéfice sera utilisé pour assainir la caisse de pensions de la Poste et pour constituer des fonds propres.

Le Conseil fédéral a mis en vigueur la nouvelle législation postale en 2012. Les changements qui en découlent pour la structure de l'entreprise (transformation en société anonyme de droit public et dissociation de PostFinance dans une filiale) posent des exigences élevées au groupe tant du point de vue du personnel que de l'organisation.

La Poste est confrontée à la stagnation de ses secteurs d'activité traditionnels ainsi qu'aux changements de comportement de sa clientèle. Compte tenu de l'évolution technologique, il lui incombe de développer de nouveaux produits et solutions tout en respectant le cadre juridique.

Indices	2012	2011
---------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF) ¹⁾	8 582	8 599
Bénéfice du groupe (mio CHF)	859	904
Somme inscrite au bilan (mio CHF)	120 016	108 254
Part des capitaux propres (%)	4,7	4,5
Effectif du personnel (EPT)	44 605	44 348

Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	75	75
Bénéfice versé à la Conf. (mio CHF)	200	200
Lettres adressées (mio d'envois)	2 291	2 334
Colis (mio d'envois)	111	107
Nouveaux capitaux (mrd de CHF)	11,6	8,2
CarPostal - Voyageurs (mio)	129	124

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ²⁾	219	186
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Total du produit d'exploitation

²⁾ CarPostal et aide indirecte à la presse

A. Réalisation des objectifs en 2012*

1. Orientation stratégique

La Poste a également fourni des prestations de bonne qualité durant l'exercice. Ainsi, 97,9 % de toutes les lettres en courrier A et 98,8 % de toutes les lettres en courrier B ont été distribuées dans les délais. Les valeurs sont également élevées pour les colis puisque 97,7 % des colis Priority et 97,9 % des colis Economy ont été distribués dans les délais.

Avec un total de 79 points sur 100 (maximum), la satisfaction de la clientèle affiche également un bon résultat. Les clients privés sont surtout satisfaits des unités fournissant les prestations du service universel, à savoir Réseau postal et vente ainsi que PostFinance. La Poste

* Objectifs stratégiques: www.uvek.admin.ch > Thèmes > Entreprises liées à la Confédération >

Objectifs stratégiques et réalisation > Objectifs stratégiques assignés à La Poste

génère néanmoins plus de 80 % de son chiffre d'affaires avec les clients commerciaux. Ces derniers ont tendance à être un peu moins satisfaits, bien que la Poste affiche ici aussi de bons résultats qui se sont améliorés dans l'ensemble au cours des dernières années.

En comparaison internationale, les prix de la Poste pour les lettres et les colis sont un peu moins bien classés par rapport aux années précédentes. Cela s'explique principalement par la force du franc suisse par rapport à l'euro. Si l'on compare les prix de la Poste avec ceux des pays limitrophes en tenant compte du pouvoir d'achat, la Suisse se trouve en tête de classement.

La Poste a globalement réussi à maintenir ses parts de marché dans les différents secteurs. En 2012, elle a toutefois transporté moins de lettres adressées (-1,9 %), et de journaux (-1,8 %). Ce recul est imputable à l'utilisation accrue des services électroniques ainsi qu'à une diminution des journaux en abonnement. La quantité des envois non adressés a augmenté de 51,3 % en raison de la reprise du groupe Direct Mail Company. La hausse de 4,1 % pour les colis est due au commerce électronique en pleine expansion.

Depuis 2008, la Poste couvre l'intégralité de sa consommation en énergie avec de l'électricité d'origine renouvelable (hydraulique, éolien, solaire, biomasse) qui, depuis 2012, est exclusivement d'origine suisse. Des cars postaux hybrides ou à pile à combustible, une formation EcoDrive pour les chauffeurs de car et de camion, des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments ainsi que l'offre d'envois postaux neutre pour le climat sont autant d'éléments de la stratégie de développement durable de la Poste.

2. Objectifs financiers

La Poste a atteint en 2012 un bénéfice de 859 millions de francs au niveau du groupe, soit 45 millions de moins qu'en 2011. Le produit d'exploitation a baissé de 17 millions, reculant à 8,6 milliards ce qui correspond à une baisse de 0,2 %. Globalement, toutes les unités ont contribué au bon résultat de la Poste. Le résultat d'exploitation (890 millions) est surtout imputable à PostFinance (627 millions), PostLogistics (152 millions) et PostMail (178 millions). L'unité Réseau postal et vente a de nouveau enregistré un résultat de - 120 millions de CHF, mais a réussi à améliorer le résultat d'exploitation de 31 millions par rapport à 2011 du fait d'une gestion réussie des coûts.

La Poste réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires sur le marché libre, c'est-à-dire que la contribution du monopole est inférieure à un cinquième.

En 2012, les investissements intégralement autofinancés se sont montés à 443 millions. Durant l'exercice, la Poste est également parvenue à accroître la valeur de l'entreprise.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

La Poste est un employeur attractif doté d'une politique du personnel moderne. La satisfaction des collaborateurs est élevée. En Suisse, les effectifs ont augmenté en 2012 de 257 postes à plein temps. Des reculs ont notamment affecté le réseau postal et le traitement des lettres. En revanche, des emplois ont été créés dans les unités PostFinance et PostLogistics. Au total, ce sont 2 015 personnes qui ont terminé leur formation à la Poste en 2012 (5,3% des effectifs). A l'aide de programmes spécifiques, la Poste cherche à promouvoir la santé, l'égalité des chances et la compétitivité de ses collaborateurs et s'engage avec des modèles de temps de travail flexible pour concilier vie professionnelle, famille et loisirs. Bien que les mesures de restructuration engendrent la suppression de places de travail, la Poste met tout en oeuvre par le biais de solutions internes pour éviter dans la mesure du possible les licenciements. Si aucune alternative acceptable n'est trouvée, les salariés touchés bénéficient d'un soutien professionnel et d'assez longue durée dans leur recherche d'emploi.

Fin 2012, la Caisse de pensions de la Poste présentait un taux de couverture de 98,8%. La Poste a l'intention de procéder pour l'année 2012 également au versement d'une part du bénéfice à la Caisse de pensions. Le Conseil fédéral soutient les efforts de la Poste en vue d'atteindre un taux de couverture approprié. Il attend toutefois que les assurés contribuent largement à l'assainissement de la Caisse de pensions. Il faut examiner les répercussions de la transformation de la caisse de pensions Poste en une fondation collective sur le groupe et les différentes sociétés du groupe Poste.

4. Coopérations et prises de participation

Conformément aux objectifs du Conseil fédéral, la Poste peut conclure des accords de coopération et de participation pour autant que ces derniers renforcent son activité principale en Suisse et qu'il soit possible d'escompter un bénéfice suffisant. L'essentiel de l'activité et les investissements qui y sont liés doivent cependant être en lien avec la Suisse. On veille à maintenir les risques financiers à un niveau faible et aucun investissement n'est consenti à l'étranger dans les infrastructures de réseau. Les sociétés du groupe contribuent à hauteur de 20% au produit d'exploitation du groupe. En 2012, la Poste a investi 34 millions dans les prises de participation. La marge entre le résultat d'exploitation et le produit d'exploitation des prises de participation a de nouveau baissé et reste, avec 2,2%, toujours mince par rapport à celle de l'ensemble du groupe (10,4%). Le Conseil fédéral attend donc de la Poste qu'elle prenne des mesures pour améliorer la rentabilité des participations, notamment à l'étranger.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG SA) a confirmé que les comptes consolidés de la Poste pour l'exercice 2012 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et avec la loi sur l'organisation de la Poste.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil d'administration de la Poste propose au Conseil fédéral que le bénéfice résultant du bilan de la maison mère d'un montant de 732 millions de CHF soit réparti comme suit:

- Versement d'une part du bénéfice à la Confédération: 200 millions
- Versement à la Caisse de pensions Poste en tant que réserve de contributions de l'employeur (avec renonciation à leur utilisation): 100 millions
- Affectation aux réserves de la maison mère: 432 millions

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 27 mars 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2012 (y compris les comptes annuels) de la Poste et décidé de donner suite aux propositions du Conseil d'administration concernant l'affectation du bénéfice. Il a pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Poste sur la réalisation des objectifs stratégiques assignés pour 2012 et du rapport de l'organe de révision. Enfin, il a donné décharge aux membres du Conseil d'administration et à la direction de la Poste pour l'exercice 2012.

Skyguide SA

Internet: www.skyguide.ch

Siège: Genève

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 99.97%

Conseil d'administration: Guy Emmenegger (président), Bernhard Müller (vice-président), Reto Hunger (représentant du personnel), Urs Althaus, Urs Sieber, Jean-Yves Bonvin, Hans-Peter Strodel

CEO: Daniel Weder

Organe de révision externe : PriceWaterhouseCoopers, Pully

Appréciation des résultats de 2012 en bref

En 2012, Skyguide a globalement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide gère l'espace aérien le plus dense et le plus complexe d'Europe. La ponctualité a été excellente dans le trafic aérien civil. Selon le «Safety Maturity Index» d'Eurocontrol, le niveau de sécurité était bon et a continué de progresser. Les forces aériennes ont pu mener toutes les interventions planifiées, bien que la situation reste tendue dans la navigation aérienne militaire en matière de personnel.

Malgré un recul du trafic inattendu, Skyguide a réussi pour la deuxième fois consécutive depuis 2006 à dégager un résultat d'exploitation positif d'un montant de 30 millions de CHF. Outre des efforts soutenus de réduction des coûts, les indemnités versées pour la première fois dans leur intégralité par la Confédération, d'un montant de 68 millions, ont également contribué à ce résultat.

Skyguide peut être considéré comme un employeur moderne, conscient de ses responsabilités qui entretient un partenariat social ouvert et constructif avec les organisations des employés. L'identification et la satisfaction des collaborateurs sont élevées.

Des redevances très élevées en comparaison internationale restent encore le point faible de Skyguide durant l'exercice. Elles résultent en partie de facteurs sur lesquels l'entreprise n'a aucune prise, p. ex. les taux de change (les redevances sont calculées en euros). Pour accroître l'efficacité des coûts compte tenu des conditions existantes et de manière à ce que la navigation aérienne suisse reste compétitive à long terme également dans un domaine qui se libéralise au plan international, Skyguide doit opter davantage pour des solutions non conventionnelles. L'entreprise planifie donc d'exploiter en réseau ces prochaines années notamment les centres de contrôle de Genève et Dübendorf, de manière à les faire fonctionner comme un unique «centre suisse virtuel». Skyguide défend aussi cette approche innovatrice dans les discussions en cours portant sur le ciel unique européen, projet auquel la Suisse participe via l'accord bilatéral passé avec l'UE sur le transport aérien.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	441,2	429,6
Résultat d'exploitation *	30,2	28,2
Somme inscrite au bilan (mio CHF)	611,4	596,3
Quote-part des capitaux propres (%)	53,2	53,5
Effectif du personnel (postes plein temps)	1 376	1 330

Chiffres concernant l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	1,172	1,193
Ponctualité (% des vols)	96,7	96,9
Ø retard par vol en route (min.)	0,11	0,14
Eurocontrol Safety Maturity Index	82	78
Ø En Route Unit Rate (EUR)	98,7	96,5

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	67,7	51,7
Émoluments (mio CHF)	352,7	355,3

* Conformément aux objectifs stratégiques, Skyguide doit générer un résultat d'exploitation équilibré

A. Réalisation des objectifs en 2012*

1. Orientation stratégique

La tâche principale de Skyguide, sur mandat de la Confédération suisse, est de garantir un déroulement sûr et efficace du trafic aérien civil dans l'espace aérien qu'elle contrôle, situé pour 40% au-dessus du territoire des pays limitrophes, et de seconder les forces aériennes dans l'exercice de leurs mandats de police de l'air et de la politique de sécurité. En 2012, Skyguide a rempli ces deux fonctions conformément aux attentes du Conseil fédéral.

Dans le domaine civil, Skyguide a réussi une fois de plus à augmenter la ponctualité déjà très élevée: 96,7% des vols contrôlés n'ont pas eu de retard. De l'avis unanime de plusieurs autorités de surveillance (Office fédéral de l'aviation civile, Civil Aviation Safety Officer, Eurocontrol),

* Objectifs stratégiques: www.uvek.admin.ch > Thèmes > Entreprises liées à la Confédération >

la qualité de la gestion de la sécurité et la culture de sécurité de Skyguide sont d'un niveau élevé. Dans le secteur de l'aviation civile suisse, aucun incident dangereux relevant du domaine de compétence de Skyguide n'a été enregistré durant l'exercice. L'entreprise travaille à améliorer constamment la sécurité. Durant l'exercice, un contrôle général de la sécurité de l'aéroport de Zurich s'est achevé en collaboration avec la société exploitante, la compagnie aérienne Swiss et les forces aériennes. Dans ce contexte, plusieurs mesures qui permettraient de renforcer la sécurité de ce système complexe ont été identifiées.

Dans le domaine militaire, l'étroite collaboration avec les forces aériennes s'est poursuivie et a été ponctuellement optimisée dans le cadre de la nouvelle convention sur les prestations qui est entrée en vigueur à temps le 1er janvier 2013. Les forces aériennes ont pu mener à bien toutes les interventions planifiées malgré des effectifs en personnel limités sur leurs bases et dans la centrale d'intervention. Skyguide et les forces aériennes se sont efforcées en commun de remédier à la pénurie de personnel en intensifiant le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et chargés d'intervention militaires.

Skyguide s'est engagée durant l'exercice pour une mise en oeuvre adéquate du traité du 2 décembre 2010 passé entre la Suisse, l'Allemagne, la France et les Etats du Benelux établissant un bloc d'espace aérien fonctionnel commun (FABEC). Ce traité recèle un potentiel important d'amélioration de la capacité, de la rentabilité et de la compatibilité de l'aviation avec les exigences de la protection de l'environnement dans une des régions européennes les plus fréquentées. A la nécessité d'une coordination accrue entre les services de navigation aérienne concernés, s'oppose le principe de sauvegarde des intérêts de souveraineté politique des Etats intéressés. Skyguide a proposé comme piste novatrice de coordonner ces deux exigences en mettant en réseau les centres de contrôle qui opéraient jusqu'à présent de manière autonome en se référant à des normes techniques harmonisées à l'échelon européen. L'interopérabilité, la souplesse et les redondances ainsi gagnées contribueront à améliorer aussi bien la rentabilité que la sécurité, sans remettre en question l'ancrage régional des services de navigation aérienne. Skyguide suit une stratégie similaire dans son propre espace aérien en créant le «Virtual Center Switzerland», soit une exploitation exclusivement limitée aux deux centres de contrôle de Genève et Dübendorf.

2. Objectifs financiers

Malgré le recul inattendu du trafic, Skyguide a réussi durant l'exercice à dégager un résultat d'exploitation de 30 millions de CHF pour un chiffre d'affaires de 441 millions. Outre des efforts soutenus de réduction des coûts, les indemnités de 68 millions, versées pour la première fois dans leur intégralité par la Confédération,

ont largement contribué à ce résultat. Ces indemnités servent pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes et pour soutenir la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux.

Tous les investissements ont pu être financés au moyen du cash flow opérationnel. L'endettement net était clairement inférieur au seuil défini par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration a estimé que la protection offerte par l'assurance contre les risques liés à la responsabilité civile était adéquate.

L'objectif concernant le prélèvement de redevances dont les tarifs sont comparables à ceux pratiqués au niveau international n'a pas été atteint. Le taux unitaire des redevances de route était de 98,7 EUR, soit environ un tiers au-dessus de la moyenne des tarifs pratiqués par les partenaires au FABEC. Une des principales causes étant toujours le franc fort.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Skyguide peut être considérée comme un employeur moderne et conscient de ses responsabilités. La satisfaction et la motivation des collaborateurs sont élevées. Le Conseil d'administration apprécie comme un avantage de poids dans le contexte international le partenariat ouvert et constructif qui s'est établi avec les différentes organisations des employés. Des mesures spécifiques permettent de promouvoir la santé au travail, l'égalité des chances de tous les collaborateurs et de concilier famille et profession. Les salaires sont compétitifs et les prestations sociales attractives.

Durant l'exercice, les effectifs ont augmenté de 3,4 % pour s'établir à 1 376 postes à temps plein. Au total 107 personnes (deux de plus par rapport à 2011) suivent une formation chez Skyguide, dont 91 contrôleurs aériens et spécialistes de la navigation aérienne. En particulier, la formation des contrôleurs aériens et chargés d'intervention militaires a été intensifiée en coordination avec les forces aériennes.

4. Coopérations et prises de participation

La collaboration internationale de Skyguide se concentre sur le FABEC. On ne sait pour l'heure si elle pourra déboucher sur des participations futures à une unité opérationnelle gérée en association avec les autres organismes de la navigation aérienne du FABEC. Les participations actuelles de Skyguide respectent toutes les objectifs stratégiques du Conseil fédéral; aucun changement n'est intervenu durant l'exercice.

Lorsque cela semble adéquat pour la rentabilité de l'exploitation, Skyguide recherche activement des possibilités de coopérations renforcées. Actuellement on examine avec la Deutsche Flugsicherung (DFS) des

possibilités de mieux utiliser les capacités du secteur de l'entraînement, pas totalement saturées (p. ex. simulateur de tour de contrôle à Dübendorf).

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe (PriceWaterhouseCoopers SA, Pully) a conclu que les comptes annuels pour l'exercice 2012 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la réalité.

C. Propositions à l'Assemblée générale

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 2011 édictant les objectifs stratégiques assignés à Skyguide de 2012 à 2015, les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire sont représentés par le DETEC et le DDPS conjointement.

L'Assemblée générale ordinaire de Skyguide SA se tiendra le 7 mai 2013 à Berne. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2012 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision;
2. d'utiliser le bénéfice s'élevant à 7,267 millions de la manière suivante:
Attribution à la réserve générale: 0,304 million
Attribution aux autres réserves : 5,800 millions
Report sur l'exercice suivant: 1,163 million;
3. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2012;
4. de réélire PriceWaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une durée d'une année.

D. Décision du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 27 mars 2013 le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Skyguide SA.

Musée national suisse MNS

Internet : www.nationalmuseum.ch

Siège : Zurich

Forme juridique : Etablissement de la Confédération

Conseil du musée : Markus Notter (président), Isabelle Graesslé (vice-présidente), Rolf Fehlbaum, Irène Herrmann, Catherine Labouchère, Pio Pellizzari, Iwan Rickenbacher, Marc Wehrin

Directeur : Andreas Spillmann

Organe de révision externe : KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2012 en bref

En 2012, le Musée national suisse a rempli à la satisfaction du propriétaire les objectifs stratégiques définis pour la période 2010-2013.

Concernant la fréquentation, les chiffres positifs affichés en 2012 montrent que, durant l'année sous revue, les expositions présentées dans les établissements du Musée national suisse ont attiré un grand nombre de visiteurs. Le Musée national à Zurich a consolidé sa position de musée historique suscitant l'intérêt d'un large public. Au Château de Prangins, et en particulier au Forum de l'histoire suisse à Schwytz, la fréquentation a dépassé les attentes en 2012.

Une fois écartés tous les obstacles juridiques et le financement assuré, le premier coup de pioche du 2 mars 2012, a permis de poser un nouveau jalon dans le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée national à Zurich. Les travaux ont avancé conformément au calendrier fixé par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

En 2012, l'attention s'est portée sur la nouvelle exposition permanente au Château de Prangins. Durant l'année sous revue, les travaux de réaménagement des salles et la mise en œuvre du concept de l'exposition ont été réalisés afin de permettre l'inauguration de celle-ci dans la deuxième moitié de mars 2013, conformément aux délais établis.

La collaboration avec les hautes écoles, les instituts de recherche et d'autres musées s'est traduite par l'élaboration commune de modules de formation, par la publication de nombreux articles dans des ouvrages scientifiques, par des prêts d'objets ainsi que par des projets d'expositions.

Il convient enfin de souligner que le Musée national suisse affiche des comptes équilibrés durant son troisième exercice en tant qu'établissement de droit public doté de la personnalité juridique, et qu'il poursuit une politique du personnel permettant l'intégration de personnes avec des besoins particuliers.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	50,2	46,7
Bénéfice / perte net(te) (mio CHF)	0,5	-0,6
Total du bilan (mio CHF)	15,0	10,7
Ratio de fonds propres en %	39,2	50,0
Effectif (nombre d'ETP)	123	131,4

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre de visiteurs, Zurich	213 377	177 193
Nombre de visiteurs, Prangins	38 567	34 430
Nombre de visiteurs, Schwytz	27 828	14 613
Nombre de nouveaux objets inventoriés	6 546	8 766
Nombre de prêts	446	1 078
Revenus d'exploitation des musées (mio CHF)	2,23	2,04
Dons et sponsoring (mio CHF)	5,24	1,82

Contributions fédérales et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	25,4	25,6
Contribution aux loyers (mio CHF)	16,8	16,8
Émoluments (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Priorités stratégiques

À travers son activité de collection et les expositions qu'il présente, le Musée national suisse (MNS) contribue à sauvegarder la mémoire matérielle et immatérielle de notre pays. Il rend ses collections accessibles au public sous une forme attrayante, veille à la connaissance et à la compréhension de l'histoire culturelle suisse et développe ses collections dans le domaine du patrimoine culturel helvétique depuis la préhistoire jusqu'à nos jours.

Le MNS a affiché des chiffres de fréquentation positifs également en 2012. Pour la sixième année consécutive, le Musée national de Zurich a enregistré une augmentation de sa fréquentation et consolide de la sorte encore sa position de musée historique le plus visité en Suisse. En 2012, 38 567 personnes ont visité le Château de Prangins, soit 12 % de plus par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la fréquentation au Forum de l'histoire suisse à Schwytz a dépassé les attentes en 2012, principalement grâce à la nouvelle exposition permanente ouverte en octobre 2011, avec 27 828 visiteurs, soit 90 pour-cent de plus par rapport à l'exercice précédent.

Le Musée national de Zurich a débuté l'année sous revue avec l'exposition « C'est la vie. Photos de presse depuis 1940 ». Des images issues des archives de photos de presse des agences romandes ASL et PDL étaient exposées, immortalisant des événements politiques, des épisodes de la vie quotidienne, des instantanés de personnalités connues et des portraits de héros de tous les jours. L'exposition temporaire suivante « Postmodernism. Style and Subversion 1970–1990 », créée par le Victoria and Albert Museum de Londres, a bénéficié d'une nouvelle mise en scène et a été complétée par des représentants suisses de renom du mouvement postmoderne, tels que Mario Botta, Trix et Robert Haussmann ou Yello. La popularité de cette exposition a amené de nouveaux segments de visiteurs dans le musée. L'exposition « Capital. Marchands à Venise et à Amsterdam » inaugurée en septembre illustre le rôle essentiel des villes de Venise dès le XIII^e siècle et d'Amsterdam au XVII^e siècle dans l'essor économique et social de l'Occident. Le jeu « Rialto », conçu pour l'exposition et très demandé par les écoles, a permis de partager des connaissances sur les thèmes du commerce, de l'investissement, des risques, des bénéfices et des pertes. L'exposition « Archéologie – Trésors du Musée national suisse » ouverte au printemps au Château de Prangins présentait, pour la première fois en Suisse romande, les pièces maîtresses de la collection archéologique du MNS, couvrant la période de 100 000 av. J.-C. à 800 apr. J.-C. Les ateliers destinés aux écoliers conçus dans ce cadre ont été très bien accueillis. En fin d'année, l'exposition « Swiss Press Photo 12 » présentait les meilleures images de photographes de presse suisses à Prangins, après son passage au printemps à Zurich. Fin octobre, après la présentation durant plusieurs mois de l'exposition « Mani Matter (1936–1972) », une exposition a ouvert ses portes sous le titre « Jeux et jouets » au Forum de l'histoire suisse à Schwytz, couvrant une époque comprise entre le XVIII^e et le XXI^e siècle et allant de la poupée en bois au jeu vidéo. Dans le cadre de l'exposition intitulée « Noël et crèches », des crèches du monde entier ainsi que des santons de la collection du MNS ont été présentés en fin d'année au Musée national de Zu-

rich. Le programme annexe, qui s'adressait aux enfants dans une atmosphère de Noël, a recueilli un écho favorable.

Les chiffres de fréquentation positifs montrent que la palette variée d'expositions thématiques dans un contexte historique d'une part et de présentations de collections d'autre part, combinée à un programme général attrayant, suscite de l'intérêt. La démarche qui consiste à présenter les expositions du MNS sur plusieurs de ses sites a également fait ses preuves. Citons en exemple « Mani Matter (1936–1972) » ou « C'est la vie. Photos de presse depuis 1940 ».

De nombreux programmes annexes, tels que visites guidées, ateliers, exposés, manifestations et tables rondes, tenant compte des diverses attentes des groupes de visiteurs, ont complété les expositions permanentes du MNS à Zurich, Prangins et Schwytz. L'importance du Musée en tant que lieu d'expérience et d'apprentissage extrascolaire ne cesse de s'accroître. Le MNS y accorde l'attention requise à l'aide de modules d'introduction pour le corps enseignant et de matériel pédagogique constamment renouvelé. L'exposition relative au potager historique du Château de Prangins a été retenue par le jury du Prix Expo de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) dans sa sélection des cinq meilleures expositions 2012. Il convient également d'évoquer les travaux de conservation et de construction réalisés au Château de Prangins en vue de l'inauguration au printemps 2013 de la nouvelle exposition permanente « Noblesse oblige ! La vie de château au XVIII^e siècle ». Au Musée national de Zurich, les visiteurs peuvent depuis la mi-avril 2012 tester et exercer dans un studio de télévision leurs propres qualités de présentateur dans le cadre de l'activité « Télévision et studio ». Le studio est particulièrement apprécié des adolescents. Enfin, en collaboration avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le MNS a élaboré une offre pour les membres de l'armée afin d'approfondir leurs connaissances de l'histoire de la Suisse.

La réalisation de l'inventaire des objets détenus, leur examen et leur documentation, les prêts à d'autres musées, la mise à jour régulière des concepts d'acquisition ainsi que le développement de la collection du MNS font partie des tâches de collection. En 2012, comme lors de l'exercice précédent, de vastes collections ont été inventoriées grâce à l'engagement exceptionnel de stagiaires. Le nombre de prêts varie d'année en année du fait des demandes des institutions partenaires pour leurs projets de recherche et d'exposition.

En 2012, de nouveaux objets - achetés ou reçus par donation - ont intégré les collections du MNS.

La collaboration avec des hautes écoles et des établissements de recherche à l'échelle nationale et internatio-

nale est un élément central du travail du MNS en ceci qu'elle permet d'entretenir son réseau scientifique. Pendant l'année sous revue, quelques projets de recherche européens pluriannuels ont pu être terminés et publiés (cf. chapitre 4). Des collaborateurs du MNS ainsi que de nombreux chercheurs suisses et étrangers ont publié des articles concernant des objets issus des collections du MNS dans des revues scientifiques, des monographies, des actes de colloque et des catalogues d'exposition. Dans le cadre de projets d'exposition, certains fonds ont fait l'objet de travaux spécialement ciblés, notamment pour la nouvelle exposition permanente à Prangins, pour laquelle des recherches plus poussées étaient indispensables dans les domaines des meubles, des papiers peints, des arts graphiques et des tableaux.

Il convient également d'évoquer ici l'accomplissement en 2012 d'un autre pas important dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Musée national de Zurich. Tous les obstacles juridiques ayant été écartés et le financement du projet assuré en 2011, le premier coup de pioche a été donné le 2 mars 2012 en présence des autorités fédérales, cantonales et communales. Les travaux subséquents – installation du chantier, fouilles, pose des nouvelles canalisations et d'une cloison de palplanches, évacuation de l'aile occupée autrefois par l'école d'arts appliqués fin 2012 – ont respecté le calendrier établi. La pose de la première pierre est prévue pour avril 2013.

2. Objectifs financiers

Le MNS se distingue par une action conforme à l'économie d'entreprise et par son sens des responsabilités en matière de résultats, et applique des procédures de contrôle et de pilotage appropriées.

Le Conseil du musée a adopté les comptes annuels 2012 du MNS le 14 mars 2013. Le résultat annuel affiche un excédent de recettes de 545'000 francs avant attribution/prélèvement aux/des fonds du capital propre. Le résultat positif est dû aux facteurs suivants : en matière de revenus, les recettes plus élevées issues de l'exploitation des musées contribuent à l'amélioration du résultat ; en matière de charges, il s'agit principalement des reports temporaires dans la construction de la nouvelle exposition permanente à Prangins et de l'utilisation partielle des budgets alloués à l'achat d'objets de collection.

Ce résultat a alimenté les fonds des acquisitions à hauteur de 140'000 francs provenant des crédits d'acquisition budgétés inutilisés. Les crédits restants à hauteur de 223'000 francs budgétés pour les expositions temporaires ainsi qu'une part de bénéfice de 150'000 francs ont été attribués au fonds réservé aux expositions. Par ailleurs, 10'000 francs ont été prélevés sur le fonds de documentation et de conservation pour financer un projet pluriannuel. Le solde restant de 42'000 francs figure au bilan en tant qu'excédent.

L'augmentation du chiffre d'affaires à 50,2 millions de francs est due à la hausse susmentionnée des recettes d'exploitation des musées ainsi qu'à l'augmentation des dons et du mécénat. Parallèlement aux contributions aux expositions temporaires, un legs significatif de plus de 4,3 millions de francs a pu être enregistré. Conformément à la volonté du testateur, cette somme sera consacrée exclusivement aux nouvelles acquisitions. Le fonds « Dr Karl Killer » a été à cet effet constitué au titre de capital de tiers.

L'augmentation du total du bilan de 10,7 à 15 millions de francs, de même que la détérioration du ratio de fonds propres de 50 à 39,2 pour-cent, sont une conséquence de cette succession.

En 2012, le MNS a reçu une contribution financière de 25,4 millions. Étant donné que les bâtiments utilisés par le MNS appartiennent en règle générale à la Confédération et que la compensation des frais de location, d'une valeur de 16,8 millions, est directement effectuée entre le SG-DFI et l'OFCL, ces frais sont inscrits sous la rubrique « Contribution aux loyers ».

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Le MNS mène une politique du personnel ouverte et socialement responsable, notamment en matière d'égalité des chances et de plurilinguisme, et veille à créer et à préserver durablement la compétence technique élevée au sein du groupe de musées. Dans les limites de ses possibilités, le MNS met à disposition des places d'apprentissage et de formation appropriées.

Fin 2012, les effectifs du MNS s'élevaient à 123 ETP. Le recul est principalement dû à des postes vacants fin 2012.

La répartition par sexe était de 66 pour-cent de femmes et 34 pour-cent d'hommes et parmi les cadres de respectivement 53 et 47 pour-cent. La répartition linguistique – 83,6 pour-cent germanophones, 14 pour-cent francophones et 2,4 pour-cent italophones – est pratiquement identique à celle de 2011.

Le MNS a permis à 15 stagiaires de se familiariser avec l'exploitation d'un musée. En outre, deux apprentis ont terminé avec succès leur apprentissage. Fin 2012, le MNS employait un apprenti.

Le MNS a favorisé l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers. Le nombre de participants issus de programmes d'occupation de l'AI, des offices régionaux de placement et des services sociaux a augmenté de manière continue au cours des trois dernières années pour atteindre un résultat de 22 personnes en 2012. Au total, le MNS employait en 2012 six personnes touchant une rente partielle de l'AI.

La stratégie du personnel de l'administration fédérale 2011 à 2015 a été appliquée via des mesures d'accompagnement dans le cadre du développement du personnel et du recrutement.

L'abaissement du taux de conversion décidé par la Commission de la caisse PUBLICA en matière de prévoyance professionnelle a été mis en vigueur par le Conseil fédéral à la mi-2012 après l'approbation des contrats d'affiliation par les instances internes du MNS. Un élément essentiel de ces contrats était l'augmentation des cotisations d'épargne des employés et de l'employeur déduites du salaire mensuel.

4. Coopérations et participations

En collaboration avec les conservateurs-restaurateurs du Centre des collections, le personnel du laboratoire de recherche en conservation a achevé différents projets européens portant sur la conservation préventive et notamment le projet « BAHAMAS » (Biological patina for archaeological and artistic metal artefacts) dont les conclusions seront développées dans le cadre d'un projet d'innovation du CTI. Le projet MUSECORR (Protection of cultural heritage by real-time corrosion monitoring) a abouti à la mise au point d'un collecteur de données commercialisé depuis l'automne.

En 2012, la collaboration avec les institutions de formation a été intensifiée dans les domaines de la conservation et de la restauration. Au total, neuf étudiantes suisses et étrangères ont été formées en tant que stagiaires. En outre, trois masters de la Haute école de conservation-restauration Arc (HECR Arc) de Neuchâtel et de la Haute école des arts de Berne (HKB) ont été encadrés par les collaborateurs du MNS. Dans le cadre de la recherche en sciences culturelles, des collaborateurs des domaines photos historiques, textiles, archéologie et numismatique ont apporté leur soutien à divers travaux universitaires. Par ailleurs, des modules de formation en science des matériaux et documentation des objets ont eu lieu dans la collection archéologique.

Des modules de formation spécifiques pour la conservation des biens culturels et la muséologie ont été élaborés et organisés pour l'Association suisse de conservation et restauration (SCR), l'Association des musées suisses (AMS/ICOM), la Haute école des arts de Berne (HEAB) et la Haute école de technique et d'économie (HTW) de Coire.

Plusieurs collaborateurs ont siégé en tant qu'experts et conseillers dans des commissions des hautes écoles et des musées.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG AG) a vérifié les comptes annuels 2012. KPMG estime que les comptes annuels

ont été établis en bonne et due forme et recommande de les approuver. Il confirme par ailleurs l'existence d'un SCI selon les dispositions du Conseil du musée pour l'établissement des comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil du musée a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité et de gestion 2012, y compris les comptes, de prendre connaissance du rapport du réviseur daté du 14 mars 2013 et de donner décharge au Conseil du musée pour l'exercice 2012.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le 10 avril 2013 le rapport d'activité et de gestion 2012, y compris les comptes. Il a pris connaissance du rapport de révision de KPMG et donné décharge au Conseil du musée pour l'exercice 2012.

Pro Helvetia

Internet: www.prohelvetia.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Fondation de droit public

Conseil de fondation: Mario Annoni (président), Marco Franciolli, Guillaume Juppin de Fondaumière, Claudia Knapp, Johannes Schmid-Kunz, Nicole Seiler, Peter Siegenthaler, Anne-Catherine Sutermeister, Felix Uhlmann

Directeur: Andrew Holland

Organe de révision externe: CDF, Berne

Appréciation des résultats de 2012 en bref

Pro Helvetia a soutenu en 2012 plus de 3000 représentations d'artistes suisses dans 92 pays. Elle a organisé pour la première fois la présence de la Suisse à la Biennale de Venise et la présence de la Suisse en tant que pays hôte aux foires du livre de Moscou et de Leipzig. Grâce à l'élargissement de ses activités de promotion, son réseau extérieur dans neuf pays et le lancement de deux programmes d'échanges internationaux en Russie et dans la région du Rhin supérieur, elle a contribué aux échanges culturels et à la présence des acteurs culturels suisses à l'étranger.

Au 1^{er} janvier 2012 est entrée en vigueur la loi sur l'encouragement de la culture (LEC). Celle-ci a eu les effets suivants sur la fondation : les tâches de Pro Helvetia ont été élargies à de nombreux domaines et sa structure modifiée. Le Conseil de fondation a été réduit à neuf membres et s'est vu confier des tâches stratégiques, en outre une commission d'experts a été créée. Le Conseil fédéral a par ailleurs fixé pour la première fois des objectifs stratégiques à la fondation pour les années 2012-2015.

La part des frais administratifs a été réduite à 11,7 pour-cent, remplissant ainsi l'objectif stratégique de 15 pour-cent au maximum fixé par le Conseil fédéral. Le petit excédent de 398'000 francs sera investi jusqu'en 2015 dans des projets supplémentaires et ainsi supprimé. Par ailleurs, les objectifs concernant le personnel et la prévoyance ont été largement atteints.

Une année après l'entrée en vigueur de la LEC, le Conseil fédéral considère que Pro Helvetia a poursuivi ses objectifs de manière efficace. Quelques tâches transférées à la fondation par la LEC n'ont pas encore été réalisées. Le Conseil fédéral attend de Pro Helvetia qu'elle les mette en œuvre. La fondation devra particulièrement veiller à accorder à ses tâches en Suisse l'attention idoine.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	34	33
Bénéfice/déficit net (mio CHF)	0	0
Total du bilan (mio CHF)	24	19
Part du capital propre, en %	34,5	-6,8
Effectif du personnel (EPT)	68,3	65,7

Chiffres clefs spécifiques sur la fondation

Requêtes examinées	3 457	3 342
Part des réponses positives (%)	49,2	53
Frais administratifs selon ZEW0 (%)	11,7	14,5
Part des fonds destinés aux échanges avec l'étranger (%)	66	63
Subside par projet (moyenne en CHF)	14 600	13 700

Contributions fédérales et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	34	33
Émoluments (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs en 2012*

1. Priorités stratégiques

Pro Helvetia se profile comme une institution compétente d'encouragement de la culture au niveau national et international. Elle promeut les échanges culturels entre les régions du pays et avec d'autres pays et favorise l'accès des artistes suisses à de nouvelles régions du monde et à de nouveaux marchés. Elle intègre en outre dans son portefeuille les nouvelles tâches que la LEC lui a attribuées et met en œuvre les thèmes transversaux du Message culture («Culture numérique», «Traditions vivantes»).

La première année sous le régime de la nouvelle loi s'est déroulée avec succès pour la fondation Pro Helvetia. La crise financière internationale et la crise de l'euro n'ont pas entamé la **demande en culture suisse**. La fonda-

* Objectifs stratégiques:

tion a permis et soutenu plus de 3000 représentations d'artistes suisses dans 92 pays. Les centres culturels et les bureaux à l'étranger, dont les programmes trouvent un large écho aussi bien auprès des critiques que dans le public, jouent ici un rôle important. Un exemple en est le Swiss Institute de New York (SINY), qui a été le tout premier centre culturel étranger à recevoir une contribution de la ville de New York.

Malgré les profonds changements intervenus en Égypte, le **bureau de liaison** du Caire est parvenu, par une programmation souple, à organiser un programme annuel d'une grande diversité. Il a accordé une attention renforcée à des questions de politique culturelle urgentes telles que l'indépendance de la culture, la décentralisation ou la mémoire culturelle. Le bureau de Pologne devant être fermé en 2013, il s'est concentré sur le renforcement de coopérations existantes entre la Suisse et les pays d'Europe centrale et orientale. Le transfert du bureau d'Afrique du Sud du Cap à Johannesburg a ouvert de nouveaux réseaux et stimulé les échanges avec des partenaires importants. Le bureau de Chine, en sa deuxième année d'existence, s'est bien établi et celui de New Delhi a étendu ses activités à l'ensemble du sous-continent.

Pro Helvetia a lancé en 2012 deux nouveaux **programmes d'échanges**, l'un avec la Russie et l'un dans la région du Rhin supérieur, destinés à ouvrir de nouveaux marchés aux acteurs culturels suisses. Le premier met l'accent sur une collaboration plus étroite entre des institutions culturelles russes et suisses. Le second a pour mission de renforcer le travail culturel trinational entre la Suisse du nord-ouest, l'Alsace et le Bade-Wurtemberg. Il réunit 12 organismes politiques représentant Bâle-Ville, Bâle-Campagne, l'Argovie, le Jura, Belfort, Colmar, Mulhouse, Strasbourg, Lörrach, Baden-Baden, Fribourg en Brisgau, et Karlsruhe.

L'année 2012 a été une année marquante non seulement pour le travail de la fondation à l'étranger, mais également pour ses **activités en Suisse**. Pro Helvetia a répondu avec succès aux exigences structurelles de la LEC. Elle a coopéré étroitement avec les cantons et les villes et a organisé des auditions avec des associations culturelles afin d'adapter ses mesures d'encouragement aux besoins actuels du monde culturel suisse. Elle a renouvelé les conventions de soutien conjoint avec 17 compagnies suisses de danse et de théâtre domiciliées dans différentes régions linguistiques et a signé de nouveaux contrats d'une durée de plusieurs années avec les festivals de jazz de Schaffhouse, Willisau et Cully ainsi qu'avec les Journées musicales de Stans. Avec la Communauté d'intérêts pour la culture populaire (CICP), elle a conclu une convention de prestations de trois ans visant à promouvoir le patrimoine et le développement ultérieur de la culture populaire suisse; un des objectifs prioritaires de cette convention est le soutien à de jeunes

talents. La fondation a par ailleurs terminé, dans le cadre du programme d'impulsions «Médiation culturelle», la mise au point des critères applicables aux nouvelles tâches qui lui sont confiées depuis 2012 dans le domaine de l'encouragement de la médiation en art.

Un an après la mise en vigueur de la LEC, toutes les nouvelles tâches de la fondation n'ont pas encore été réalisées :

- Elle a accordé la priorité à la **promotion de la relève**. Elle a déterminé en cours d'année, avec les artistes, institutions, cantons et villes, les besoins qui se font jour dans les différentes disciplines artistiques et lancé de premiers projets permettant aux jeunes talentueux qui sortent des hautes écoles d'art d'accéder au marché national et international. Elle renforcera la promotion de la relève de manière continue au cours de ces prochaines années afin de mieux profiter du grand potentiel de la relève en art suisse.
- Dans le domaine de la **photographie** et de l'**art numérique**, la fondation a profité de l'année 2012 pour élaborer avec des experts extérieurs un encouragement systématique qu'elle introduira progressivement à partir de l'été 2013 et qui sera pleinement opérationnel à partir de 2016. La fondation a initié en 2012 une analyse à grande échelle de la situation du design en Suisse, visant en premier lieu à déterminer les instruments les plus efficaces pour continuer à renforcer l'excellente réputation dont le design suisse jouit dans le monde. Il s'agit en outre de développer des modèles combinant de manière optimale la promotion culturelle et la promotion économique afin de mettre durablement en valeur le grand potentiel d'innovation du design suisse.

Pro Helvetia a totalement intégré dans son portefeuille les tâches de promotion culturelle à l'étranger qu'elle a reprises de l'Office fédéral de la culture (OFC), à savoir la participation suisse à des **salons du livre** et les **biennales**. En collaboration avec les trois associations d'éditeurs de Suisse, SBVV, ASDEL et SESI, elle a soutenu la présence suisse à 19 salons internationaux, de Francfort, Paris et Bologne à Beyrouth et São Paulo. Elle a en outre préparé la participation de la Suisse comme hôte d'honneur aux foires du livre de Moscou en 2013 et de Leipzig en 2014. La contribution suisse à la Biennale d'architecture de Venise, organisée pour la première fois au Pavillon suisse avec Miroslav Šik, architecte et professeur à l'EPFZ, a également été un succès. Spécialistes et public présents à Venise ont accueilli comme une nouveauté enrichissante le programme d'accompagnement complémentaire «Salon Suisse», destiné au réseautage international de l'art et de l'architecture suisses.

La mise sur rails du thème transversal «**Culture numérique**» a commencé en 2012. Pro Helvetia prévoit ici trois axes à partir de 2013. Le premier consiste à soutenir des projets qui élargissent les formes classiques de la diffusion de l'art en leur ajoutant les possibilités de la Culture numérique (p. ex. littérature sur la Toile, centres d'information pour la musique, etc.); le deuxième est le lancement d'un programme d'impulsions de trois ans destiné à la promotion d'applications pour mobiles; le troisième vise à développer, de concert avec les villes et cantons, un encouragement systématique de l'art numérique.

Le deuxième thème transversal, «**Traditions vivantes**», sera mis en route en 2013. En 2012, la fondation a collaboré activement au sein du groupe de travail «Diversité culturelle» de l'UNESCO et a défini de premiers champs d'activité centrés sur les régions périphériques.

2. Objectifs financiers

Dans sa fourniture de prestations, Pro Helvetia se distingue par une gestion d'économie d'entreprise et le souci des résultats et applique les mécanismes de contrôle appropriés. Elle doit présenter un résultat équilibré sur l'entier de la période couverte par les objectifs stratégiques.

2.1 Rentabilité

Le premier exercice de Pro Helvetia dans ses nouvelles structures est positif sous l'angle financier. La fondation est parvenue à réduire la part des frais administratifs à 11,7 pour-cent, remplissant ainsi l'objectif stratégique fixé par le Conseil fédéral (15 pour-cent). C'est le résultat d'une politique stricte en matière de dépenses, d'une administration allégée et efficace, et de l'introduction échelonnée des nouvelles tâches. La fondation a en outre redéfini les processus entre secrétariat, commission d'experts, experts indépendants et conseil de fondation, ce qui lui a permis d'économiser des frais. Le passage complet au dépôt électronique des requêtes sur www.myprohelvetia.ch a également contribué à ce résultat. En concluant des conventions de prestations pluri-annuelles plutôt que de traiter une multitude de demandes particulières, la fondation est également parvenue à libérer des fonds supplémentaires.

2.2. Résultat de l'exercice

Pour les comptes 2012, Pro Helvetia a introduit les normes comptables IPSAS en matière de reddition des comptes. Ceci a eu pour effet d'augmenter le total du bilan parce que différentes rubriques sont calculées selon leur valeur effective. Ces réévaluations ont en même temps permis d'éliminer le déficit au bilan et Pro Helvetia présente désormais un capital propre positif.

La fondation obtient en 2012 un résultat équilibré et un petit excédent de 398'000 francs. Celui-ci sera investi jusqu'en 2015 dans des projets supplémentaires et sera ainsi supprimé.

3. Objectifs concernant le personnel et la prévoyance

Pro Helvetia poursuit une politique du personnel progressiste et responsable, en accordant une importance particulière à l'égalité des chances et au plurilinguisme. Elle fait en sorte de créer et préserver à longue échéance les compétences élevées requises pour l'accomplissement de ses tâches. Elle fournit des places appropriées d'apprentissage et de stage et harmonise avec le DFAE les conditions d'engagement dans ses antennes extérieures.

3.1 Programme

Le personnel de la fondation a vu son effectif augmenter à la suite de la prise en charge de tâches confiées jusqu'à la fin de l'année 2011 à l'OFC (en particulier les biennales). La demande élevée de culture suisse en Chine a également conduit à une augmentation des ressources humaines équivalent à un poste à 60 pour-cent.

La répartition selon le sexe est restée inchangée par rapport à l'année précédente: 67 pour-cent de femmes et 33 pour-cent d'hommes. 20 pour-cent du personnel vient de Suisse romande et 9 pour-cent du Tessin. La moyenne d'âge a baissé de trois ans environ et s'établit à 43,1 ans. Pro Helvetia forme depuis six ans des apprentis employés de commerce, à raison d'un apprenti par année; elle offre en outre cinq places de stage par année.

3.2. Objectifs spécifiques

- La **limitation** à dix ans **de la durée de fonction** pour les cadres a été introduite en 2012. Le calcul de la durée de fonction prend en compte les deux-tiers du temps passé jusque là dans cette fonction.
- Les **conditions d'engagement** des collaboratrices et collaborateurs des antennes extérieures – notamment en Chine et en Inde – ont été harmonisées avec le DFAE.

4. Coopérations et participations

Pro Helvetia pratique une politique d'encouragement coopérative et subsidiaire, en se concertant avec la Confédération, les cantons et les villes. Pour ses activités à l'étranger, elle suit les principes d'information, de coordination et de coopération fixés dans la convention cadre du 09.12.2011 entre le DFI et le DFAE.

Pro Helvetia a participé activement en 2012 au dialogue culturel national et a utilisé les accès qu'elle a à la **CVC** et à la **CDAC** pour discuter de préoccupations communes. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec les cantons et les villes pour différents autres projets, entre autres pour des conventions de soutien conjoint en danse et en théâtre, pour les Journées cantonales de Bâle et de Lucerne à Moscou respectivement en 2012 et 2013, pour la Gamewoche de Berlin, ou pour le programme d'impulsions «Médiation culturelle».

Pour la Game Lounge ouverte à la Maison de la Suisse lors des Jeux olympiques d'été 2012 à Londres, Pro Helvetia a travaillé en collaboration avec Présence Suisse et avec la Promotion économique de la ville de Zurich, ce qui a permis de proposer un programme incluant une vingtaine de jeux de concepteurs suisses. La fondation a réalisé l'accent suisse au Festival Cervantino 2012 de concert avec l'Ambassade suisse à Mexico, et elle a planifié avec la représentation suisse à Prague le programme culturel pour «Swiss Spring», qui célébrera en 2013 le 20^e anniversaire de la reconnaissance de la République tchèque par la Suisse.

La fondation entretient des échanges réguliers avec le DFAE dans le cadre de ses programmes d'échanges. C'est ainsi sur la suggestion des consulats généraux de Suisse à Strasbourg et Stuttgart qu'elle a lancé «Triptic», le programme consacré à la région du Rhin supérieur. En Russie, le bureau de la coordination locale du programme se trouve à l'Ambassade de Suisse à Moscou et pratique des échanges réguliers avec la représentation. Les préparatifs ont par ailleurs commencé pour le programme d'échanges Italie-Suisse 2014 conçu en prélude à *l'exposition universelle de Milan*. Ce programme se concentre sur l'architecture et le design et implique non seulement le Tessin et la Lombardie, mais également les cantons des Grisons et du Valais qui sont leurs voisins.

B. Rapport de l'organe de vérification des comptes

Le Contrôle fédéral des finances CDF a contrôlé les comptes de Pro Hevetia et accordé une note impeccable dans son rapport du 22 février 2013. Le CDF recommande d'approuver les comptes.

C. Recommandations au Conseil fédéral

Le Conseil de fondation a soumis au Conseil fédéral le rapport annuel, y compris les comptes, pour approbation.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 10 avril 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport annuel, y compris les comptes et donné décharge aux membres du conseil de fondation pour l'exercice 2012. Le DFI (PH) est chargé de publier le rapport annuel 2012.

E. Autres événements d'importance

Un changement de direction a eu lieu en 2012. Le conseil de fondation a, le 11 octobre, nommé un nouveau directeur en la personne d'Andrew Holland, qui a pris ses fonctions le 1^{er} novembre.

Appréciation succincte des résultats 2012 par le Conseil fédéral

L'exercice 2012 de Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, s'est achevé sur un résultat satisfaisant. Même si Swissmedic enregistre un déficit en 2012, celui-ci s'explique en bonne partie par une augmentation des futures obligations liées à la caisse de pensions et ne remet pas en cause la santé financière de l'institut.

Les objectifs stratégiques fixés tant dans le mandat quadriennal 2011-2014 que, de manière plus détaillée dans le contrat de prestation 2012, ont été atteints.

La poursuite des progrès réalisés par Swissmedic en matière de respect des délais pour les processus d'autorisation de mise sur le marché est à saluer. Les résultats atteints correspondent aux buts du Conseil de l'institut et aux attentes du DFI.

L'augmentation des ressources humaines de la division Droit pénal a permis de réduire les retards accumulés dans les procédures pénales et de renforcer le rôle de Swissmedic dans la lutte contre la criminalité. Swissmedic a également participé à la préparation du projet de loi en vue de la ratification de la Convention Medicrime qui permettra de mieux lutter contre l'importation illégale de médicaments.

La signature d'un accord entre Swissmedic et le Paul-Ehrlich Institut en Allemagne dans le domaine des médicaments biologiques s'inscrit dans la politique visant à renforcer la collaboration avec les pays de l'UE.

L'objectif de politique du personnel de Swissmedic, qui était de conserver et développer les compétences professionnelles en vue de réaliser ses tâches, a été atteint.

Sur le plan législatif, Swissmedic a également travaillé avec l'Office fédéral de la santé publique à la rédaction du message concernant la révision de la loi sur les produits thérapeutiques qui est actuellement en discussion au Parlement et sera un des principaux défis en 2013. Les réformes envisagées dans ce cadre concernent aussi l'institut lui-même ; ainsi, elles prévoient que le Conseil fédéral approuve les objectifs stratégiques de l'institut et l'ordonnance sur les émoluments.

Chiffres clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	82,1	80,0
Bénéfice net / -pertes nettes (mio CHF)	- 4,4	- 0,4
Somme du bilan (mio CHF)	95.3	81.7
Taux de capitalisation en %	37,6	49,2
Effectif (postes EPT)	357,3	335,9

Chiffres clés spécifiques à l'Institut

Nombre de demandes déposées	11 024	10 762
Respect des délais (en %)	92,2	91,8
Nombre d'autorisations	4 924	4 960
Nombre d'annonces de vigilance	7 822	7 147
Nombre de procédures pénales ouvertes	31	18

Contribution fédérale et recettes provenant des émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	15,2	15,6
Emoluments (mio CHF)	66,7	64,1

A. Degré de réalisation des objectifs 2012*

1. Objectifs stratégiques

Collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour les modifications de lois et d'ordonnances

La collaboration s'est concentrée sur le projet de révision de la loi sur les produits thérapeutiques et la ratification de la Convention Medicrime du Conseil de l'Europe. Dans le cadre des deux projets législatifs, l'institut a livré dans les délais requis les travaux qui lui avaient été attribués dans le cadre de la planification glissante de l'OFSP.

Informé activement l'opinion sur les produits thérapeutiques

En 2012, les spécialistes et l'opinion ont été une fois de plus rapidement informés des nouveaux risques avérés (effets secondaires de médicaments) au moyen de circulaires et de publications sur le site de Swissmedic. Une sélection de signaux de pharmacovigilance et leurs

conséquences ont été décrits dans les *Vigilance News* publiées deux fois par an. S'agissant des produits médicaux, toutes les mesures correctives nécessaires (p. ex. information sur les vices que présentent les produits et rappel de ces derniers) ont été publiées chaque semaine sur le site de Swissmedic.

La sensibilisation au danger que représentent les produits thérapeutiques illicites s'est poursuivie en 2012, et au cours du second semestre, on a pu noter pour la première fois un recul des importations illégales de médicaments.

Swissmedic s'est établi en tant qu'autorité fiable au niveau national

A l'occasion de son dixième anniversaire, Swissmedic a organisé les 20 et 21 septembre 2012 le « International Regulatory Symposium ». Quelque 350 participants venant de Suisse et de l'étranger ont suivi les exposés et les débats. Les nombreux retours des participants ont tous été positifs.

Swissmedic a réalisé en avril 2012 une enquête de satisfaction de la clientèle, en collaboration avec le bureau de recherche et de conseil *empiricon*. Cette enquête était disponible en français et en allemand, sur papier et en ligne. Environ 3 000 entreprises, associations, autorités et particuliers représentant tous les groupes de partenaires de Swissmedic ont ainsi eu la possibilité de s'exprimer en remplissant le questionnaire. Le taux de retour a été de 32 pour cent. Les clients étaient globalement satisfaits : sur une échelle allant de 0 à 100, Swissmedic a obtenu 66 points. Il s'avère toutefois qu'il faut agir au niveau de la qualité des prestations, des réclamations / du traitement des problèmes (60), de la communication, de l'*issue management* et de l'organisation. Des mesures ont été définies pour répondre à ces besoins ; elles seront réalisées en 2013 et 2014.

Intensifier la collaboration au niveau international

Début mai 2012, Swissmedic et son homologue allemand, le Paul-Ehrlich Institut, ont signé un accord destiné à faciliter et promouvoir la coopération entre les deux autorités dans le domaine des médicaments biologiques. Après avoir consulté Swissmedic de manière approfondie, l'autorité mexicaine des produits thérapeutiques (COFEPRIS) a publié en octobre 2012 un accord unilatéral de reconnaissance des autorisations de produits thérapeutiques novateurs délivrées par Swissmedic. La Suisse est le premier pays à avoir été inscrit par la Commission européenne sur la Liste des pays tiers, le 22 novembre 2012, ce qui la dispense de l'obligation de respecter les nouvelles exigences de la Commission européenne relatives à l'importation dans l'UE de principes actifs destinés à la fabrication de médicaments. Le 7^e Sommet des directions d'agences de réglementation des médicaments (*Summit of Heads of Medicine Regula-*

tory Agencies) s'est tenu à Manaus, au Brésil, du 26 au 29 novembre. En marge de cette réunion, Swissmedic et l'Agence nationale brésilienne de surveillance sanitaire (ANVISA) ont signé un accord visant à resserrer la coopération entre les deux pays dans le domaine des produits thérapeutiques.

Maintenir le niveau de qualité des autorisations d'exploitation et des inspections d'exploitation

La gestion d'un système d'exploitation efficace reposant sur des inspections régulières et ciblées effectuées par Swissmedic et les inspectorats cantonaux permet d'assurer une surveillance exhaustive des quelque 1 200 fabricants et distributeurs de principes actifs, de médicaments et de transplants standardisés en Suisse. La mise en place d'un nouveau type d'inspection permet d'appuyer de manière ciblée, grâce à la compétence d'inspection, le travail effectué par le secteur Surveillance du marché dans le cadre de procédures administratives. Swissmedic a également veillé, par une information permanente et par l'élaboration et l'adaptation de directives, à ce que tous les inspectorats de Suisse continuent à tenir compte des prescriptions internationales en constante évolution et à les appliquer.

Les autorisations de mise sur le marché de médicaments sont accordées avec, pour objectif, d'améliorer en permanence, à qualité constante, la transparence, l'efficacité et la consistance

L'un des défis majeurs dans le domaine des autorisations de mise sur le marché est de respecter les délais sans risquer de nuire à la qualité du travail d'évaluation. Au cours du premier semestre 2012, Swissmedic a procédé à une analyse détaillée de ce domaine afin de renforcer la gestion des demandes et des ressources. Cette analyse a révélé qu'il était nécessaire d'agir dans les domaines suivants : planification et pilotage du traitement des demandes, optimisation des processus et de l'organisation dans les secteurs Case management et Clinical review, et application systématique de l'art. 13 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh). Parmi les 20 mesures définies à cet effet, certaines ont déjà été mises en œuvre avant fin 2012. Joint à l'impact de l'augmentation des capacités, cela a permis de respecter les délais, tous types de demandes confondues, dans 92 % des cas et ce, bien que le nombre de demandes déposées ait continué à augmenter pendant l'année sous revue. En lien avec la nouvelle ordonnance sur les émoluments, Swissmedic a mis en place une procédure avec annonce préalable : le requérant annonce à Swissmedic entre 5 et 8 mois à l'avance la date à laquelle il déposera une demande, ce qui permet à ce dernier, en sa qualité d'autorité d'autorisation, de planifier les ressources humaines nécessaires et de garantir ainsi un déroulement plus rapide de l'examen (20 %). Cette procédure peut être utilisée à partir du 1^{er} janvier 2013.

La planification et la préparation du nouveau système informatique « PRIME » est une autre avancée d'importance. Il remplace notamment l'actuel système de banque de données et l'outil de planification des ressources.

Optimiser et développer les processus, les structures et les systèmes de vigilance

Premier pas important vers l'amélioration des systèmes de vigilance, un portail permettant l'échange électronique d'informations concernant les effets indésirables des médicaments entre Swissmedic et les entreprises pharmaceutiques a été mis en place en 2012. Cela permet d'améliorer la sécurité des données transmises et d'échanger plus rapidement les informations. Le développement du système se poursuivra en 2013, de sorte que les professionnels disposeront à partir du 2^e semestre 2014 d'un processus d'annonce électronique.

Contrôle du marché fondé sur la gestion des risques et ciblé sur la réduction des risques pour la santé

Le nombre des annonces d'effets indésirables a une fois de plus augmenté (+ 10 % par rapport à 2011). Pour déterminer les risques liés aux médicaments et mettre rapidement en place les mesures nécessaires, toutes les demandes entrantes sont évaluées sur la base de la gestion des risques. C'est ainsi qu'il a été possible, en raison de graves problèmes de qualité, de retirer certains médicaments du marché en quelques jours seulement et d'en informer les professionnels. Lors de l'évaluation des mesures, en 2012, Swissmedic a dû davantage tenir compte de la sécurité de l'approvisionnement en raison de l'augmentation des problèmes de livraison de médicaments importants. Dans 86 cas, il a fallu adapter la notice des médicaments concernés.

Inciter à respecter la législation sur les produits thérapeutiques au moyen de mesures pénales appliquées efficacement en fonction du degré de gravité des risques et en sanctionnant les atteintes criminelles à la sécurité des produits thérapeutiques

L'effectif de la division Droit pénal a été étoffé, passant de 5,5 à 7,5 postes équivalent plein temps au 1.1.2012, ce qui a permis de confier toutes les procédures pénales engagées par Swissmedic à une personne chargée de leur instruction et de réduire les retards considérables accumulés dans le déroulement des procédures. Cela étant, le contrôle des télécommunications et des envois postaux dans le domaine de la criminalité pharmaceutique reste nécessaire. Il faudra régler les modalités de l'application dans le cadre de la ratification de la Convention Medicrime.

2. Objectifs financiers

Conformément à la loi sur les produits thérapeutiques (LPT), Swissmedic finance ses dépenses à hauteur de 20 % au moyen des indemnités versées par la Confédération et de 80 % au moyen des émoluments qu'il perçoit. Il établit ses propres comptes et peut constituer des réserves appropriées pour couvrir des investissements ainsi que d'éventuelles pertes ultérieures (art. 68 et art. 77-79 LPT).

Le compte 2012 se solde par une perte de 4,35 millions de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 2,65 millions. Cette différence s'explique par la constitution des réserves supplémentaires requises pour s'acquitter des obligations liées à la caisse de pension, conformément à la norme en matière de présentation des comptes IAS 19. Ces réserves n'ont pas entraîné de mouvements de fonds mais auront une incidence dans le bilan au niveau des engagements à long terme (transfert des fonds propres aux fonds étrangers à long terme). Fin 2012, les réserves s'élevaient à 21,3 millions de francs, ce qui correspond à un peu plus de la moitié de la limite supérieure définie dans le mandat de prestations (40 millions).

Durant l'année sous revue, les travaux préparatoires relatifs à la révision de l'ordonnance sur les émoluments des produits thérapeutiques se sont achevés conformément au calendrier. L'ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elle entraînera des recettes supplémentaires provenant des émoluments perçus pour les procédures et améliorera le degré de couverture des coûts.

3. Objectifs concernant le personnel et la politique de prévoyance

L'objectif supérieur de Swissmedic en matière de politique du personnel et de prévoyance est de disposer des compétences techniques et de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs d'entreprise.

Swissmedic veille à créer et à conserver durablement, par sa politique du personnel, la haute compétence professionnelle qui lui est nécessaire pour exécuter ses tâches

Sur le marché de l'emploi, Swissmedic est perçu comme un employeur attrayant et concurrentiel. Les postes supplémentaires accordés ont été attribués à des personnes disposant des qualifications requises (augmentation de l'effectif de 6 %). Le taux de fluctuation est de 5,5 %.

Swissmedic offre, dans les limites de ses possibilités, des places d'apprentissage et de formation appropriées

Swissmedic investit systématiquement dans le développement du personnel ainsi que dans la formation initiale

et la formation continue. Dans son laboratoire, il propose quatre places d'apprentissage de laborant en chimie et en biologie. La relève universitaire peut notamment effectuer des stages dans le secteur juridique. Deux personnes ont fait usage de cette possibilité.

Grâce à une gestion cohérente de la santé, les absences des collaborateurs, six jours de maladie par poste équivalent plein temps, sont inférieures à la moyenne nationale. Durant l'année sous revue, Swissmedic a accompagné quatre personnes en maladie de longue durée dans leur réinsertion et occupé six personnes ayant des capacités réduites.

4. Coopérations et participations

Pour saisir et évaluer les annonces d'effets indésirables de médicaments, Swissmedic a mis en place un réseau de pharmacovigilance composé de six centres régionaux (hôpitaux universitaires de toutes les régions de Suisse et hôpital régional du Tessin). La collaboration est constructive et permet d'utiliser les connaissances pharmacologiques existant dans les hôpitaux universitaires pour une première évaluation des annonces. Elle permet en outre aux spécialistes qui font les annonces d'avoir un interlocuteur à l'échelon régional.

La coopération avec les inspectorats des cantons est bien rodée et se déroule sans accroc. Tous les inspectorats sont accrédités selon la norme ISO 17 020, ce qui permet de procéder de manière uniforme dans toute la Suisse.

Le contrat de prestations de services passé avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est en vigueur et Swissmedic fournit dans ce contexte des prestations de service techniques dans le domaine des inspections. Elles portent sur les transplants, la remise d'héroïne et les laboratoires de diagnostic.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances CDF) a vérifié les comptes annuels de Swissmedic (art. 74, let. a LPTh) et a estimé qu'ils étaient corrects. Il propose de les approuver.

Le CDF a également vérifié le rapport sur l'exécution du mandat de prestations et du contrat de prestations (art. 74, let. b LPTh) ainsi que le bon fonctionnement des systèmes de planification et de contrôle de gestion (art. 74, let. c LPTh). Ici aussi, Swissmedic s'est vu attribuer une bonne note.

C. Prise de position du Conseil fédéral

Le rapport 2012 de Swissmedic a été élaboré selon les normes en vigueur (loi sur les produits thérapeutiques, mandat de prestations 2011-2014). Selon ces normes,

les compétences du propriétaire - y compris celles relatives au rapport - appartiennent au DFI.

Le chef du DFI a approuvé le rapport d'activité et les comptes 2012 de Swissmedic et pris connaissance du rapport de l'organe de révision relatif à la vérification des comptes et au respect du mandat et du contrat de prestations. Il a ensuite donné décharge au conseil de l'institut pour l'année 2012.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI

Internet : www.ipi.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Etablissement de la Confédération

Conseil de l'Institut : Felix Hunziker-Blum (président), Claudia Bolla-Vincenz, Roman Boutellier, Alexandra Frei, Jean-Pierre Maeder, Vincenzo Pedrazzini, Matthias Ramsauer (SG DFJP), Sara Stalder, Beat Weibel

Directeur : Roland Grossenbacher

Organe de révision externe : CDF, Berne

Appréciation des résultats de 2012 en bref

Une législation spéciale fournit règlemente les prestations à caractère monopolistique fournies par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), dont la charge de travail dépend exclusivement du nombre des procédures de dépôt. L'IPI n'a donc pas d'objectifs à atteindre au-delà de ceux prévus dans le mandat de prestations que lui confère la loi. En ce qui concerne les tâches ministérielles, l'IPI n'a assumé en 2012 la responsabilité d'aucun projet relevant des objectifs de la législature ou des objectifs annuels du Conseil fédéral. Quant aux travaux liés aux objectifs de l'exercice précédent, ils ont progressé selon le calendrier défini. Côté finances, une hausse modérée des émoluments doit permettre de combler un déficit structurel de financement. Enfin, les objectifs en matière d'emploi et de prévoyance ont été atteints.

Chiffres-clés	2011/12	2010/11
---------------	---------	---------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	43,5	43,8
Perte nette (mio CHF)	-6,4	-0,3
Total du bilan (mio CHF)	103,9	109,9
Ratio de fonds propres en %	56,3	59,1
Effectif (équivalents temps plein)	211	209

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Enregistrements de marques	14 348	14 154
Enregistrements internationaux de marques avec extension de la protection à la Suisse	12 873	13 256
Délivrances de brevets au niveau national	433	628 ¹⁾
Brevets européens prenant effet en Suisse / au Liechtenstein	50 167	43 053

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	36,0	35,6

¹⁾ Pour améliorer la comparabilité des indicateurs, une modification de la méthode de saisie des données a aussi été appliquée aux chiffres de l'année précédente.

A. Réalisation des objectifs 2012

1. Priorités stratégiques

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a pour mission première de délivrer et gérer des titres de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle. La fourniture de ces *prestations à caractère monopolistique* est régie par des dispositions matérielles détaillées figurant dans des lois et des ordonnances, qui définissent précisément la pratique en matière d'examens et la procédure applicable. La charge de travail de l'IPI dépend directement et exclusivement du nombre des demandes d'enregistrement et des demandes de modification du registre des brevets, dont l'évolution échappe au contrôle de l'Institut. Vu, de plus, que le montant des émoluments perçus par l'IPI est soumis à l'approbation du

Conseil fédéral, il n'existe qu'une marge de manœuvre restreinte pour fixer, dans le domaine des prestations à caractère monopolistique, des objectifs stratégiques allant au-delà du mandat de prestations prévu dans la loi. En ce qui concerne les *tâches ministérielles*, c'est-à-dire les tâches consistant à préparer les objets destinés au gouvernement et au Parlement, le Conseil fédéral et le Département fédéral de justice et police (DFJP) sont habilités à donner des instructions à l'IPI : ils peuvent non seulement lui fixer des objectifs à court et moyen termes, mais aussi exercer une influence directe sur son travail et lui confier des mandats.

Compte tenu des priorités politiques fixées, l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur le programme de la législature 2011 à 2015 (FF 2012 6667) ne contient aucun objectif dont la réalisation relève, au sein de l'administration fédérale, de la responsabilité de l'IPI. Le Conseil fédéral n'avait pas non plus arrêté pour 2012 d'objectif ressortissant à la compétence première de l'Institut. Les travaux relatifs aux deux objectifs importants qui ont ponctué l'exercice 2011 se sont néanmoins poursuivis pendant l'année sous revue, comme il en est rendu compte ci-après.

- Amélioration de la protection de la marque « Suisse »

Après d'importants travaux préliminaires de la Commission des affaires juridiques du Conseil national en 2010 et 2011, les deux Chambres ont débattu du projet « *Swissness* », qui prévoit une révision de la loi sur la protection des marques (LPM) et une nouvelle loi pour la protection des armoiries (LPASP).

Le projet « *Swissness* » vise à renforcer la protection de la désignation « Suisse » et de la croix suisse au niveau national et à l'étranger en vue de préserver leur valeur. La modification de la loi sur la protection des marques prévoit de nouveaux critères permettant de déterminer avec davantage de précision la provenance géographique de produits ou de services ainsi que des moyens destinés à faciliter l'obtention et l'application d'une protection des indications de provenance. La révision totale de la loi pour la protection des armoiries, quant à elle, autorise l'emploi de la croix suisse sur des produits suisses (alors qu'aujourd'hui l'usage de la croix suisse se limite aux services). Les armoiries suisses sont réservées à la Confédération.

De larges pans du projet sont incontestés. Des divergences de vues subsistent au sujet des conditions applicables à l'indication de provenance suisse pour les denrées alimentaires et les produits industriels.

- Adaptation du droit d'auteur à l'état actuel de la technique

Selon les objectifs pour 2011 du Département fédéral de justice et police (DFJP), le Conseil fédéral a adopté le 30 novembre 2011 le rapport sur les utilisations illicites

d'œuvres sur internet, rédigé en réponse au postulat 10.3263 Savary.

Ce rapport arrivait à la conclusion qu'il convenait de suivre de près l'évolution de la situation afin de pouvoir déterminer à temps s'il était nécessaire d'agir. C'est donc dans cette perspective que la cheffe du DFJP a institué, le 8 août 2012, un groupe de travail chargé d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins (AGUR12). Lors de leur première réunion, les membres du groupe de travail sont parvenus à un consensus sur les cinq points suivants : 1. L'internet est une chance pour la commercialisation de contenus culturels. 2. Il existe des offres illégales sur le Web et elles induisent des distorsions de la concurrence. 3. Il faut optimiser les offres légales sur les plans individuel et collectif. 4. Il faut lutter contre les offres illégales. 5. Il faut intensifier le travail de sensibilisation en vue d'améliorer les connaissances en termes de droit d'auteur. Ces résolutions serviront de point de départ au groupe de travail pour les cinq séances qu'il tiendra. Chacune sera dédiée à un thème spécifique.

2. Objectifs financiers

Les comptes annuels 2011/12 affichent un déficit de 6,4 millions, soit 1,8 million de plus que ce qui avait prévu dans le budget. Un amortissement extraordinaire à hauteur de 3,2 millions dans un projet informatique est compris dans ce résultat ; le déficit restant, environ 3 millions, correspond à un déficit structurel de financement. Pour le combler, le Conseil de l'Institut a décidé, le 7 novembre 2012, d'augmenter modérément les émoluments. Cette hausse, qui doit encore être approuvée par le Conseil fédéral, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Jusqu'à ce qu'elle déploie entièrement ses effets, les réserves de l'Institut descendront vraisemblablement en dessous de 40 millions de francs.

3. Emploi et prévoyance

Nonobstant la hausse croissante des exigences avec des effectifs qui n'ont quasiment pas évolué, l'Institut a pu maintenir, comme souhaité, le niveau élevé de qualification et de performance de son personnel. La proportion de femmes à des postes de cadre est restée stable, tandis que la part des collaborateurs travaillant à temps partiel a continué d'augmenter, également parmi les hommes. Afin d'atténuer les effets du changement de bases techniques auprès de PUBLICA au 1^{er} juillet 2012, l'IPI a adopté, sur recommandation de la Commission de la caisse, les mêmes mesures que les autres unités de l'administration fédérale.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 7 septembre 2012, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice

arrêté au 30 juin 2012 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et conformément à la loi fédérale sur le statut et les tâches de l'Institut Fédéral de la Propriété intellectuelle (LIPI). Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque. Le 7 novembre 2012, le Conseil de l'Institut a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion 2011/2012 de la direction limité à la *gestion de l'entreprise*. Il a également pris acte du rapport de l'organe de révision et a approuvé les comptes annuels pour la période comptable allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le *rapport d'activité* du directeur au sens de l'art. 5, al. 2, LIPI est un rapport circonstancié à l'attention du Conseil fédéral qui porte sur l'ensemble des activités de l'IPI et couvre une année civile, suivant en cela l'agenda des organes de direction politique et de surveillance. Il comprend une partie spécifique sur les résultats de la révision par le Contrôle fédéral des finances et sur l'approbation du rapport et des comptes annuels par le Conseil de l'Institut.

Le DFJP a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport d'activité relatif à l'exercice 2012, en lui proposant de donner décharge au Conseil de l'Institut.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté, le 27 mars 2013, le rapport d'activité de l'IPI et, par conséquent, donné décharge au Conseil de l'Institut.

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR

Internet : www.surveillance-de-la-revision.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Etablissement de la Confédération

Conseil d'administration : Thomas Rufer (président), Dr Sabine Kilgus (vice-présidente), Dr Renato Fassbind, Prof. Conrad Meyer et Prof. Dr Daniel Oyon

Directeur : Frank Schneider

Organe de révision externe : CDF, Berne

Evaluation succincte des résultats 2012 par le Conseil fédéral

L'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) évolue dans un environnement en rapide mutation, au niveau tant national qu'international.

A l'échelon national, le Conseil fédéral a pris la décision de principe, le 15 juin 2012, de concentrer auprès de l'ASR les compétences en matière de surveillance des entreprises de révision d'une part, et en matière de surveillance des sociétés d'audit d'autre part. La procédure, prévue en deux temps, a débuté le 1^{er} septembre 2012 avec le transfert à l'ASR, de la surveillance de l'audit comptable des banques, assurances et placements collectifs de capitaux cotés en bourse, une compétence exercée précédemment par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Une évolution est aussi perceptible à l'échelon international. De nombreux projets de réglementation sont en cours, qui changeront le visage de la révision. Pendant l'année sous revue, l'ASR s'est penchée sur ces différentes initiatives, en particulier sur la réforme du secteur de l'audit engagée par la Commission européenne.

Le mandat général de l'ASR est de garantir la qualité des prestations de révision prescrites par la loi, au moyen d'un système d'agrément et de contrôles visant les 21 entreprises de révision soumises à la surveillance de l'Etat. Les activités menées par l'ASR ces cinq dernières années ont amené des progrès notables. Dans bon nombre de cas toutefois, les réviseurs ne font pas encore preuve de suffisamment d'esprit critique, comme le montrent les irrégularités récurrentes observées dans la réalisation des révisions. Aussi l'ASR entend-elle continuer à encourager une démarche critique parmi les réviseurs. L'engagement des entreprises de révision est aussi nécessaire pour atteindre cet objectif : il leur appartient de créer en leur sein les conditions propres à développer cet esprit critique.

Le Conseil fédéral arrive à la conclusion que l'ASR a atteint ses objectifs stratégiques en 2012.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	5,0	5,5
Bénéfice net (mio CHF)	0,0	1,0 ¹
Total du bilan (mio CHF)	5,9	6,9
Ratio de fonds propres en %	76,0	64,8
Effectif (équivalents temps plein)	20	18

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre total d'agrément (personnes physiques et entreprises de révision)	11 643	11 278
Nombre d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'Etat	21	21

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Emoluments (mio CHF)	5,0	5,5

¹ Le bénéfice net de 2011 a été affecté à la constitution de réserves selon l'art. 35, al. 3, LSR.

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Priorités stratégiques

• Principe

Le mandat général de l'ASR est inscrit dans la loi de 2005 sur la surveillance de la révision (LSR ; RS 221.302). En vertu de cette loi, les tâches essentielles de l'ASR sont l'agrément et la surveillance des personnes et des entreprises qui fournissent des prestations de révision légalement obligatoires, la surveillance des organes de révision des sociétés ouvertes au public, et l'assistance administrative internationale en matière de surveillance de la révision. Il revient au conseil d'administration de l'ASR de définir les objectifs stratégiques de l'ASR dans le cadre de ce mandat légal.

• L'ASR, une autorité toujours mieux profilée

Opérationnelle depuis cinq ans et demi, l'ASR a rapidement conquis l'opinion publique, les professionnels de la révision, les membres des comités d'audit des sociétés ouvertes au public, les investisseurs et les autorités. Par son indépendance et son professionnalisme, elle est

devenue une autorité de surveillance crédible pour le secteur de la révision.

La procédure d'agrément en place depuis 2007 est gérée essentiellement par voie électronique, ce qui allège de beaucoup la charge des personnes et des entreprises concernées dans la communication avec l'autorité (cyberadministration).

- *Surveillance et normalisation*

Le cœur de métier de l'ASR est de surveiller les organes de révision des sociétés ouvertes au public. L'ASR constate une amélioration progressive de la qualité des prestations de révision dans le cadre de ses contrôles. Un potentiel d'amélioration subsiste néanmoins en ce qui concerne l'esprit critique des réviseurs, les audits de groupes, la saisie des honoraires et les contrôles d'accompagnement de l'accomplissement du mandat. Comme il ressort d'une étude internationale, d'autres pays font aussi régulièrement ces constatations. Le problème doit donc être abordé à l'échelon non seulement national, mais aussi international.

En cas d'irrégularités, l'ASR intervient de manière à ce que les acteurs concernés rectifient la situation de manière rigoureuse et durable. L'ASR tient également compte des informations qualifiées de tiers (médias, dénonciations, etc.). En cas de manquements graves, elle prononce des sanctions appropriées.

A l'échelon national, l'ASR continue de travailler en étroite collaboration avec la FINMA et la SIX Exchange Regulation (SER). Depuis le 1^{er} septembre 2012, elle se charge aussi de la surveillance de l'audit comptable des banques, assurances et placements collectifs de capitaux cotés en bourse. Les spécialistes nécessaires ont été recrutés à temps, si bien que les premiers contrôles visant l'audit des banques et des assurances ont pu être menés en 2012 déjà. L'ASR se fonde à cette fin sur des référentiels internationaux : une série d'aspects particuliers de l'audit comptable d'établissements financiers revêtant une importance systémique de portée mondiale (c'est-à-dire les deux grandes banques suisses) feront ainsi l'objet d'un contrôle tous les ans.

L'ASR participe au développement des normes de révision par le biais de ses affiliations aux divers organismes de la branche, sur le plan tant national qu'international. Elle s'investit pour que les aspects qualitatifs de la révision soient pris en compte à leur juste mesure. L'ASR entend adopter les référentiels normatifs nationaux et internationaux et fait un usage très restrictif de sa compétence régulatoire. En 2012, elle n'a publié aucune circulaire ni document paralégal.

- *Droit et affaires internationales*

L'ASR a franchi en 2012 également des étapes importantes pour sa reconnaissance internationale. Elle a notamment intensifié sa collaboration avec l'Autorité

américaine de surveillance des auditeurs (*Public Company Accounting Oversight Board, PCAOB*), avec qui elle a effectué deux contrôles conjoints en vue de la reconnaissance réciproque des systèmes de surveillance. L'objectif à terme de l'ASR est de faire en sorte que le PCAOB s'appuie dans une plus large mesure sur les travaux des autorités suisses de surveillance, de manière à réduire le plus possible les redondances et, partant, la présence d'une autorité de surveillance étrangère en Suisse. Le renforcement de la coopération avec le PCAOB doit permettre de créer la confiance nécessaire à cet effet.

L'UE a déjà décidé de reconnaître l'équivalence du système de surveillance de l'ASR. Il s'agit de poursuivre les négociations portant sur les modalités de coopération avec chaque autorité de surveillance des Etats membres de l'UE. Pendant l'année sous revue, l'ASR a signé deux déclarations d'intention supplémentaires, l'une avec l'autorité de surveillance des auditeurs de la France, l'autre avec celle des Pays-Bas. Ces accords permettent d'éviter les contrôles transfrontières en Suisse et les entreprises suisses de révision ne doivent plus s'enregistrer dans ces deux pays ou peuvent y bénéficier d'allègements dans la procédure.

La collaboration opérationnelle avec les autorités étrangères de surveillance a été optimisée afin d'améliorer la surveillance des réseaux d'auditeurs opérant de plus en plus à l'échelon multinational, voire international. La création des « Collèges de superviseurs » permet ici d'éviter les redondances procédurales.

En 2012, l'ASR a aussi pris une part active aux débats de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) et de divers autres organismes, au sein desquels elle a défendu les intérêts de la Suisse. Elle accorde une importance essentielle à la réciprocité de la reconnaissance des travaux de l'autorité de surveillance de l'Etat d'origine de l'entreprise de révision.

- *Registre des agréments*

En matière d'agrément, l'ASR continue de se préparer au renouvellement des agréments des entreprises de révision, dont la première vague est agendée en 2013. Le renouvellement des agréments sera géré à l'aide d'une plateforme informatique modernisée.

La procédure de renouvellement a pour élément principal la vérification du système d'assurance-qualité des entreprises de révision selon le principe de proportionnalité des risques. L'ASR distingue à cet égard les entreprises de révision qui opèrent exclusivement des contrôles restreints et les entreprises de révision qui opèrent aussi des révisions ordinaires.

2. Objectifs financiers

L'ASR se finance exclusivement via les émoluments et les redevances de surveillance versées par les personnes et les entreprises agréées. Elle ne reçoit aucun subventionnement de la part de la Confédération. Le budget 2012, qui avoisinait les 5,0 millions de francs, a été respecté. Les réserves exigées par la loi, dont le montant ne doit pas dépasser un budget annuel, ont été pour l'heure constituées (art. 35, al. 3, LSR ; état à la fin de 2012 : 4,5 millions de francs). La charge financière des entreprises de révision est restée stable, ce qui leur permet de budgétiser avec certitude les coûts de surveillance. L'ASR a surtout veillé à éviter de trop grandes variations au niveau des redevances de surveillance.

3. Emploi et prévoyance

L'ASR est un employeur intéressant pour les spécialistes de la révision financière, de la présentation des comptes et de la surveillance des marchés financiers. Cet aspect positif se retrouve également au niveau des conditions de prévoyance figurant dans les contrats de travail. Afin d'atténuer les effets du changement de bases techniques auprès de PUBLICA au 1^{er} juillet 2012, l'ASR a adopté, sur recommandation de la Commission de la caisse, les mêmes mesures que les autres unités de l'administration fédérale.

Les effectifs de l'ASR varient au gré du cycle quinquennal de renouvellement des agréments des entreprises de révision, mais restent inférieurs à l'objectif de 20 à 25 emplois (équivalents temps plein).

4. Coopérations et participations

L'ASR ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 4 mars 2013, l'organe de révision signale n'avoir relevé aucun élément qui l'amènerait à conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions légales. Ils ont donc été certifiés sans réserves ni remarques.

C. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'activité 2012, y compris les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision, et du rapport succinct sur la réalisation des objectifs de l'ASR pour l'exercice 2012.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Internet: www.ehb-schweiz.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Etablissement de la Confédération

Conseil de l'IFFP: Ruth Gisi (présidente), Vincenzo Nembrini, Madeleine Salzmänn, Karl Zimmermann, prof. Winfried Kronig, Angelika Locher Schmid, Claudia Sassi, Claude-Alain Vuille, Jean-Pascal Lüthi

Directrice: Dr Dalia Schipper

Organe de révision externe: BDO SA, Berne

Appréciation des résultats de 2012 en bref

La formation et la formation continue des responsables de la formation professionnelle, le développement professionnel et la recherche en formation professionnelle ont constitué en 2012 aussi l'axe majeur des activités de l'IFFP.

D'une manière générale, le leadership de l'IFFP dans la formation des responsables de la formation professionnelle n'est pas remis en question. Toutefois, la concurrence est perceptible au vu des offres de formation complémentaires proposées notamment en Suisse alémanique. Dans ce contexte, le concept de formation doit être adapté aux besoins des écoles professionnelles et des étudiants, ce qui permettra de consolider la position de l'IFFP.

L'environnement de la formation continue est très concurrentiel. L'IFFP a su tirer son épingle du jeu en focalisant son attention sur l'offre.

L'IFFP est le leader de la recherche sur la formation professionnelle sur le plan national et fait aussi toujours mieux entendre sa voix sur le plan international.

L'IFFP encourage la conciliation de la profession et de la famille. Les objectifs en matière de politique à l'égard du personnel ont été atteints, voire dépassés en ce qui concerne la proportion des personnes en formation et des femmes cadres.

Le résultat de l'exercice 2012 est à nouveau dans le rouge, malgré une optimisation des coûts et des économies réalisées sur les honoraires versés à des tiers.

Le Conseil fédéral considère que l'IFFP a atteint la plupart des objectifs qui lui étaient assignés, qu'il a su réagir à l'évolution du marché et que sa phase de mise en place est terminée. Sur le plan financier, l'Institut devra accomplir davantage d'efforts afin de remplir son mandat de prestations.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et ressources humaines

Chiffre d'affaires (mio CHF)	39,1	39,9
Bénéfice / déficit net (mio CHF)	-1,0	-0,3
Total du bilan (mio CHF)	6,7	8,1
Taux de capital propre en %	18,1	27,4
Effectif (nombre d'ETP)	167	162

Chiffres clés spécifiques à l'entreprise

Titres: diplômés	200	196
Titres: certificats	555	571
Titres: formations complémentaires (CAS/DAS)	305	182
Réformes suivies et mises en œuvre	162	157
Projets de recherche	38	28

Contributions fédérales et taxes

Contribution fédérale (mio CHF)	33,1	31,5
Recettes d'exploitation (mio CHF)	6,0	5,7

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Orientation stratégique

(1) Formation

- Les filières proposées par l'IFFP obtiennent les accréditations et reconnaissances.
- L'IFFP est leader sur le marché de la formation des responsables de la formation professionnelle.
- Les offres de formation se fondent sur des méthodes éprouvées scientifiquement. La gestion des différences de niveau est intégrée aux formations.
- Des spécialistes de l'étranger ont été engagés en tant que chargé-e-s de cours dans le Master of Science en formation professionnelle.

* Mandat de prestations de l'IFFP (cette version a été prolongée jusqu'en 2012): www.ehb-schweiz.ch/fr/iffp/Publications/dokumentdownloads/Documents/Mandat%20de%20prestations%20IFFP%20FR%20def%2014_12_07.pdf

Fin 2012, 19 filières d'études sur 26 étaient reconnues par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Le processus est toujours en cours pour 7 filières d'études.

Le leadership de l'IFFP dans le domaine de la formation des responsables de la formation professionnelle n'est pas menacé malgré une concurrence croissante, principalement en Suisse alémanique. La formation des enseignants du secondaire II (maturité professionnelle) a pu être étendue grâce à des coopérations avec des hautes écoles pédagogiques. L'IFFP a délivré 755 diplômes ou certificats et formé 1575 étudiants. Aucune changement significatif n'est à relever par rapport à l'an dernier, si l'on fait exception du Tessin où les filières d'études sont uniquement offertes lorsqu'un nombre suffisant d'étudiants s'y sont inscrits.

Les profils et la vaste expérience des chargés de cours enseignants professeurs permettent de garantir que base scientifique et le lien avec la pratique de l'enseignement.

Le thème de l'hétérogénéité des prestations entre les étudiants (gestion des différences de niveau des personnes en formation) est abordé sous de nombreuses facettes et traité à travers des thématiques telles que la détection précoce, le diagnostic d'encouragement et le conseil personnalisé.

Durant l'exercice sous revue, des chargés de cours ou des intervenants étrangers de renom ont également collaboré au M Sc en formation professionnelle.

(2) Formation continue

- *L'IFFP propose une formation de haut niveau pour les expertes et experts aux examens ainsi que pour les formateurs et formatrices chargés des cours interentreprises.*
- *Dans le domaine des mesures intégratives complémentaires, des offres de formation continue adaptées aux besoins sont développées et présentées sur le marché.*
- *Les prestations de formation continue se tournent également vers la formation professionnelle supérieure.*
- *Des formations continues de longue durée (MAS, DAS, CAS, etc.) sont développées et introduites.*

8627 expertes et experts aux examens ont suivi une formation ou une formation continue¹. La satisfaction globale se maintient à un niveau élevé (94,9 % des personnes interrogées qualifient les cours de «bon» à «très bon»).

¹ Conformément à l'art. 5, al. 4, let. a, du Règlement sur les émoluments de l'IFFP (RS 412.106.16), aucun émolument n'est prélevé pour les offres de formation des experts dans le cadre des procédures de qualification de la formation professionnelle.

Une offre étendue de cours, de congrès, de formations complémentaires de niveau CAS (Certificate of Advanced Studies) existe dans les trois régions linguistiques dans le cadre des mesures de soutien intégratives. Toutes régions confondues, quelque 1000 étudiants y participent.

Une grande partie des cours de formation continue s'adresse aussi aux responsables de la formation professionnelle supérieure. 13 CAS et 58 DAS ont été délivrés à l'issue de formations complémentaires spécialement conçues pour eux.

L'IFFP propose quelque 30 formations continues de longue durée (formations complémentaires) de niveau CAS ou DAS. En 2012 aussi, l'offre a été adaptée aux besoins et de nouvelles formations continues de longue durée ont vu le jour dans tout le pays.

Sur le marché disputé de la formation continue, l'IFFP peine à proposer des offres de formation continue sans dépassement de coûts, comme le prévoit le règlement sur les émoluments. Pour ne pas être pris de vitesse par ses concurrents, l'IFFP garantit actuellement ses activités au moyen d'un financement de base alimenté dans un cadre restreint par des fonds de la Confédération. L'IFFP reconsidérera néanmoins cette stratégie et adoptera des mesures.

(3) Recherche et développement

- *L'IFFP soutient les partenaires de la formation professionnelle dans le cadre des réformes des professions.*
- *Il développe des instruments pour le suivi et l'évaluation des réformes des professions.*

Le transfert de savoir du domaine Recherche & développement comprend les projets communs des chargés de cours et/ou des étudiants, la mise en œuvre d'activités d'enseignement, le développement et la mise à disposition de matériel d'enseignement ainsi que les évaluations.

La mise en réseau autour de projets de recherche nationaux et internationaux progresse. Mentionnons par exemple la coopération avec la Fachhochschule Nordwestschweiz dans le domaine de la recherche sur la didactique appliquée aux sciences naturelles et à la technique ou le projet en partenariat dans la leading House «Dual-T».

En outre, l'IFFP a pu présenter à la communauté scientifique les résultats de recherche à travers de nombreuses publications.

(4) Centre pour le développement des métiers

- *Les partenaires sont soutenus dans leurs efforts de réforme des professions.*

- *Des instruments d'accompagnement et d'évaluation des réformes des professions sont développés.*

Sur mandat des organisations du monde du travail, l'IFFP a suivi le processus de réformes de 13 projets et a exécuté la mise œuvre de 102 projets.

Huit associations professionnelles ont été soutenues dans le cadre de la révision des ordonnances sur la formation professionnelle et 15 organisations du monde du travail dans le cadre du développement de concepts de formation au niveau de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de soutien sont adaptées en fonction des besoins et vont de l'organisation de manifestations à l'organisation de cours de durées et de contenus divers.

(5) Objectifs d'entreprise

- *Un système d'indicateurs est établi afin de mesurer la réalisation des objectifs.*
- *Un système d'assurance et de développement de la qualité conforme au profil d'une haute école est mis en place.*
- *Un système de gestion des risques est développé.*
- *Un projet d'exploitation des locaux est élaboré.*

La direction de la Haute Ecole rend compte au Conseil de l'IFFP du degré de réalisation des objectifs par ce dernier en utilisant un système de feux de diverses couleurs comme indicateur.

L'IFFP s'appuie sur le modèle EFQM et a atteint le niveau «Committed to Excellence».

La gestion des risques est mise en place et se subdivise en six étapes. L'examen systématique de toutes les opérations et les processus au sein de l'IFFP est exécuté en tant que mesure prioritaire.

La gestion des infrastructures actuelles est exigeante pour deux raisons: elle oblige à tenir compte des besoins des clients et les cours ne sont pas répartis uniformément ni sur l'année ni sur les jours de la semaine. Les recettes issues de la location des locaux se sont élevées à 63 000 francs pour l'ensemble des régions en 2012.

2. Objectifs financiers

L'IFFP a reçu 33,1 millions de francs à titre de subventions et a généré 6 millions de francs de recettes d'exploitations supplémentaires. Les comptes annuels affichent un déficit de 1,023 million de francs. Après approbation des comptes annuels par le Conseil fédéral et compensation de la perte de l'exercice avec les réserves, le capital propre au 31 décembre 2012 s'élève à 1,203 million de francs, ce qui représente une part de capital propre de 18,1 pour cent.

Le Conseil fédéral prend acte que l'IFFP clôture l'exercice par un résultat négatif pour la quatrième fois consécutive et indique que les objectifs stratégiques 2013 – 2016 du Conseil fédéral imposent au Conseil de l'IFFP d'avoir un résultat à l'équilibre.

3. Objectifs de politique du personnel et de prévoyance

- *L'IFFP encourage la conciliation de la vie de famille et de la profession.*
- *il augmente le nombre de femmes cadres (objectif: minimum 25 %).*
- *Il favorise sa propre relève scientifique.*
- *Il emploie au moins huit personnes en formation.*
- *les enquêtes de satisfaction donnent des résultats au-dessus de la moyenne de l'administration fédérale dans son ensemble.*

L'IFFP est membre de Child Care. Les parents qui travaillent à l'IFFP bénéficient gratuitement d'un conseil global et d'un soutien lors de la recherche d'une solution leur permettant de concilier la vie de famille et la profession.

Pour la première fois, la part des femmes dans les postes de direction (53,3 %) est plus élevée que celle des hommes. L'objectif convenu a été largement dépassé.

Le nombre de personnes en formation a encore progressé en 2012. Il y a actuellement 11 personnes en formation, ce qui représente 5,1 pour cent de l'ensemble des effectifs.

L'IFFP a soutenu six projets de thèse, dont un a été couronné de succès.

Les résultats de l'enquête du personnel 2012 se sont légèrement améliorés par rapport à 2010. Si la communication entre les collaborateurs et les cadres supérieurs peut encore être améliorée sur certains points, les collaborateurs qualifient en revanche de «bon» l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

L'IFFP est un employeur attrayant qui soutient et encourage ses collaborateurs. Ceci ressort également des résultats de l'enquête qui se révèlent meilleurs que ceux de la moyenne de l'administration fédérale.

4. Coopérations et partenariats

- *D'actives coopérations institutionnelles ont été lancées avec des partenaires nationaux et internationaux.*

Quelques exemples:

Collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires) en vue d'étendre l'expertise dans le domaine des professions agricoles et des professions vertes.

Collaboration avec la société suisse en matière de recherche sur la formation en vue d'organiser le Congrès de recherche sur la formation.

Participation à six projets de l'UE dans le domaine de la formation professionnelle (Leonardo da Vinci).

Accueil de l'IFFP dans la charte universitaire Erasmus EUCX, laquelle permet l'échange d'étudiants et de professeurs entre les hautes écoles européennes.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (BDO SA, Berne) a examiné les comptes annuels de l'IFFP pour l'exercice 2012. Il atteste la conformité des comptes et recommande leur approbation dans son rapport du 19 février 2013.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil de l'IFFP a soumis à l'approbation du Conseil fédéral les comptes annuels et le rapport de gestion 2012 ainsi que le rapport du 19 février 2013 de l'organe de révision.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé les comptes annuels et le rapport de gestion 2012 en date du 10 avril 2013. Il a accordé la décharge aux membres du Conseil de l'IFFP pour l'exercice 2012.

Jean-Pascal Lüthi démissionne de sa fonction de membre du Conseil de l'IFFP fin 2012. Son remplacement aura lieu en 2013.

SIFEM SA

Internet : www.sifem.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration Jean-Daniel Gerber (président), Michel Juvet (vice-président), Julia Balandina-Jaquier, Hugo Fasel, Ivo Germann (représentant de la Confédération), Susanne Grossmann, Iain Tulloch

Direction: Obviam DFI AG, Berne

Organe de révision externe: BDO SA, Zurich

Appréciation des résultats de 2012 en bref

En 2012, SIFEM SA s'est concentrée sur l'achèvement de la mise en route opérationnelle de la jeune société et sur la poursuite de l'activité d'investissement déployée en faveur des PME et des entreprises à croissance rapide dans les pays en développement et les pays émergents. Le compte de résultats selon les normes IFRS affiche de nouveau une perte nette, d'un montant de 17,2 millions de CHF, **si bien que les objectifs financiers du Conseil fédéral n'ont été que partiellement atteints**. Si le portefeuille d'investissements a engendré un bénéfice net de 2,8 millions de CHF, celui-ci n'a pas suffi à couvrir les frais de gestion (5,9 millions de CHF), les pertes de change (10,6 millions de CHF) et les charges d'intérêt théoriques imposées par les normes IFRS pour le prêt de la Confédération (3,5 millions de CHF). Le rendement (taux de rentabilité interne) est passé de 11,2% l'exercice précédent à 10,2 %, mais il montre que les investissements sont rentables sur la durée. Les remboursements sur investissements échus ont atteint leur plus haut niveau depuis le début de la crise financière et de l'endettement, s'inscrivant à 43,7 millions de CHF (47,9 millions d'USD).

L'impact sur le développement de SIFEM SA est par ailleurs réjouissant; il a été examiné en 2012 dans le cadre d'une évaluation indépendante, laquelle a révélé que SIFEM SA **a atteint, voire dépassé**, durant la période sous revue, **tous les objectifs de développement mesurables**. Il en ressort également que le mandat de SIFEM est pertinent, que sa direction, Obviam, fait de l'excellent travail quant à la réalisation du mandat, et que, dans les pays partenaires, SIFEM atteint dans une large mesure les effets voulus sur le développement, et ce d'une manière efficiente. Parmi ces objectifs: la contribution à la création directe et indirecte d'emplois, qui se chiffre au total à près de 7000 par an. L'évaluation a également donné lieu à des recommandations d'ordre stratégique et opérationnel qui, à la suite d'un examen minutieux et d'une discussion avec le conseil d'administration, seront prises en compte dans la rédaction des objectifs stratégiques de SIFEM SA pour la période 2014-2017

Chiffres clés	2012	2011 ¹⁾
---------------	------	--------------------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	-	
Pertes nettes (mio CHF)	-17,2	-13,9
Total du bilan (mio CHF)	509,5	463,6
Fonds propres en %	28,4	34,4
Effectif (EPT)	0,2	0,2

Chiffres clés spécifiques à l'entreprise²⁾

Rendement (taux de rentabilité interne en %)	10,22	11,19
Multiple d'investissement – Total value over paid-in (TVPI, %)	147	161
Nouveaux engagements en termes d'investissements (mio USD)	29,0	57,1
Remboursements d'investissements (mio USD)	47,9	26,8
Volume total des engagements en termes d'investissements (mio USD) – total active commitments	461,3	436,3
Investissements réalisés à la valeur du marché (mio USD) – valeur résiduelle	282,9	271,7

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0
Augmentation du prêt de la Confédération (mio CHF)	29,7	29,7

¹⁾ Du fait du passage à l'IFRS, il n'est pas donné que les chiffres clés spécifiés ici soient comparables avec ceux publiés dans le rapport succinct de 2011.

²⁾ Après consultation de l'administration des finances, SIFEM SA emploie, suite au passage à l'IFRS, l'USD comme base pour la mesure de sa performance en termes d'investissements.

A. Réalisation des objectifs 2012*

1. Priorités stratégiques

Les objectifs stratégiques de la période en cours jusqu'à fin 2013 forment, dans un horizon moyen à long, les attentes du Conseil fédéral vis-à-vis de SIFEM SA. La société doit investir, par des prises de participation (capital-risque) ou des prêts, principalement dans des fonds

locaux ou régionaux en faveur des PME, des entreprises à croissance rapide et des intermédiaires financiers dans les pays en développement et les pays émergents. Elle permet ainsi à ces entreprises d'accéder à un financement et à un savoir-faire à long terme et contribue non seulement à leur croissance durable, mais encore à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays émergents.

Le présent rapport se fonde, d'une part, sur l'évaluation relative à l'impact sur le développement de SIFEM SA mentionnée plus haut et, d'autre part, sur le catalogue d'objectifs et les directives pour le moyen terme annexés aux objectifs stratégiques.

(1) Objectifs en matière de développement

• Effets globalement positifs sur le développement

SIFEM SA utilise un procédé de mesure reconnu par les institutions internationales de financement du développement. Dans la grande majorité des cas (91 %), les investissements évalués ex post sont jugés «bons» ou «très bons». L'objectif est donc dépassé. Les éléments centraux de l'impact sur le développement sont la création d'emplois (cf. infra), la création et le renforcement de marchés de capital-risque pour les PME et les entreprises à croissance rapide, l'amélioration de la gestion des entreprises du portefeuille d'investissements, leur accès à des fonds étrangers, ainsi que l'accroissement des recettes fiscales au lieu où les investissements sont réalisés.

• Effets sur l'emploi

Malgré le contexte économique difficile, 70 % des entreprises du portefeuille affichent une augmentation des emplois. SIFEM SA a en moyenne contribué à la création de près de 7000 emplois par an. L'objectif est donc dépassé. La croissance se situe en moyenne entre 15 et 18 %. Au total, les entreprises du portefeuille bénéficiant du soutien de SIFEM SA et d'autres institutions de financement du développement emploient plus de 220 000 personnes dans les pays de destination.

L'évaluation chiffre à environ 46 000 le nombre d'emplois directement créés par SIFEM SA depuis 2003. Elle atteste par ailleurs que la création d'emplois se fait de manière très efficiente (à moindre coût) en comparaison transversale et que, sur une moyenne de trois ans, l'emploi a augmenté nettement plus dans les entreprises du portefeuille de SIFEM que dans le reste de l'économie de la plupart des pays de destination.

• Mobilisation du capital privé

SIFEM vise une maximisation des investissements privés dans les pays de destination et les clients cibles. C'est pourquoi elle partage, dans la mesure du possible, les risques politiques et commerciaux ainsi que les remboursements d'investissements (recouvrement du capital et revenus des investissements) avec des investisseurs

privés. En moyenne, chaque franc investi par SIFEM SA durant la période sous revue a mobilisé des investissements privés à hauteur de 3.82 CHF. Ce montant varie fortement en fonction du contexte économique et du type d'investissement. Dans 60 % des investissements réalisés durant la période sous revue, le rapport entre les investissements privés et les fonds engagés par SIFEM SA était supérieur à deux. L'objectif est donc dépassé.

• Durabilité sociale et écologique des investissements

Toutes les entreprises du portefeuille d'investissements se sont engagées à respecter les normes sociales et environnementales prescrites et régulièrement réexaminées par SIFEM SA, ce que l'évaluation a pu confirmer. SIFEM SA a par ailleurs mis au point l'an dernier un nouveau système d'évaluation de la durabilité qui est intégré à l'évaluation des risques (cf. infra) et qui sert, entre autres, à évaluer les risques se posant aux investisseurs en termes de durabilité et à les aborder de manière proactive.

(2) Objectifs liés à l'entreprise

• Gestion appropriée des risques

Selon le code des obligations, SIFEM SA doit garantir une gestion globale des risques. Le système employé jusqu'à présent a été complété durant l'année sous revue par un nouvel outil d'évaluation des risques complet et contrôlé par le réviseur. Ce système permet pour la première fois une évaluation qualitative et quantitative des projets d'investissements ainsi que du portefeuille dans son ensemble au fil du temps. Ce faisant, il participe à mieux gérer les différentes dimensions du risque, et ce de manière spécifique à chaque instrument. Il constituera également la base du dialogue sur le risque avec le SECO et de l'évaluation stratégique des risques au sein du conseil d'administration.

• Charges d'exploitation proportionnées

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5,9 millions de CHF en 2012, une somme qui correspond à 1,34 % des engagements restants³ de SIFEM SA et qui est donc inférieure au plafond des coûts d'administration de 1,5 % fixé par le Conseil fédéral.

2. Objectifs financiers

• Résultat d'exploitation positif

L'attente du Conseil fédéral selon laquelle SIFEM devrait, à moyen terme, dégager un résultat d'exploitation positif, ne s'est pas réalisée en 2012. Selon les comptes annuels 2012, établis pour la première fois conformément aux normes IFRS, une perte nette de 17,2 millions de CHF a été enregistrée. Si le portefeuille d'investisse-

³ C.-à-d. les engagements versés plus les engagements pas encore versés moins les investissements échus.

ments a engendré des revenus de 2,8 millions de CHF, ceux-ci n'ont pas suffi à couvrir les frais de gestion et d'administration (5,9 millions de CHF), les pertes de change (10,6 millions de CHF) et les coûts théoriques imposés par les normes IFRS pour le prêt de la Confédération (3,5 millions de CHF).

Contrairement à la comptabilité selon les normes IFRS, qui reprend directement les variations du marché, le portefeuille d'investissements est maintenu bien en deçà de la valeur du marché dans la clôture des comptes selon le code des obligations (CO). La mesure précise des résultats des activités d'investissement est par conséquent impossible et la volatilité des résultats annuels est dans une certaine mesure limitée. Dans les comptes annuels selon le CO, SIFEM SA a enregistré un bénéfice de 9,9 millions de CHF en 2012 (12,6 millions d'USD), contre une perte de 11,3 millions de CHF (12,0 millions d'USD) en 2011. Selon les règles d'évaluation fixées par le CO, les bénéfices ne peuvent être inscrits qu'une fois qu'ils sont réalisés. L'augmentation des remboursements d'investissements explique par conséquent le bénéfice de l'exercice 2012 dans les comptes annuels selon le CO. Etant donné que, pour des motifs statutaires, les chiffres employés sont ceux établis selon le CO, les propositions à l'assemblée générale qui figurent au point C se fondent sur les comptes annuels selon le CO.

Les deux valeurs de référence les plus reconnues pour les sociétés d'investissement telles que SIFEM SA sont le rendement (taux de rentabilité interne) et le multiple d'investissement (*total value over paid-in*). Le rendement compare l'évolution de la valeur en tenant compte de la durée d'investissement avec le montant restant. Dans le multiple d'investissement, les aspects temporels sont exclus: on divise tous les remboursements (cf. infra) plus la valeur actuelle du marché du portefeuille d'investissements par le capital investi. En dépit des temps difficiles traversés depuis le début de la crise économique et financière, ces deux indicateurs sont restés positifs pour SIFEM SA. S'il est vrai qu'ils se sont un peu aplanis ces dernières années, cette évolution tient principalement à la croissance du portefeuille d'investissements. Avec un rendement supérieur à 10 % et un multiple d'investissement de presque 1,5, SIFEM SA fait bonne figure par rapport à des investisseurs privés actifs sur des marchés semblables.

- *Remboursements nets d'investissements échus d'au moins 25 millions de CHF par an*

Cet objectif a été nettement dépassé en 2012 avec 43,7 millions de CHF (47,9 millions d'USD). Si l'on considère la période quadriennale 2009 à 2012, les remboursements s'élèvent à près de 22 millions de CHF par an. Il convient toutefois de souligner que les valeurs annuelles n'ont cessé d'augmenter, et ce, bien que le contexte dans lequel évolue SIFEM SA a connu de profondes mutations à la suite de la crise financière et la

crise de la dette et que la volatilité des flux de capitaux privés s'est fortement accrue dans la plupart des pays de destination.

- *Engagements financiers d'au moins 25 millions de CHF par an pour de nouveaux investissements*

Par rapport à l'année précédente (57 millions d'USD), cet objectif a été atteint de justesse avec 26,5 millions de CHF (29 millions d'USD), sachant que 18 millions d'USD d'engagements financiers ont été reportés à 2013 en raison de la situation sur le marché dans les pays de destination.

Les engagements approuvés en 2012 sont des investissements dans quatre fonds de capital-risque: un en Afrique, un en Amérique latine, et deux fonds de microfinancement. Faits intéressants, deux des investissements se concentrent sur les énergies renouvelables et, pour la première fois, un investissement dans un fonds de capital-risque a été réalisé en Mongolie.

3. Objectifs de politique du personnel et de prévoyance

Hormis les personnes travaillant au sein des organes de la société (conseil d'administration), SIFEM SA emploie seulement une secrétaire du conseil d'administration à temps partiel.

Le conseil d'administration a confié la direction de SIFEM SA à l'entreprise Obviam, avec l'accord du Conseil fédéral. Le secrétariat de la société se trouve à Berne.

B. Rapport de l'organe de révision

BDO SA, à Zurich, a révisé les comptes annuels de SIFEM SA arrêtés au 31 décembre 2012. L'organe de révision confirme que les normes comptables ont été respectées tant pour les comptes annuels présentés selon les normes IFRS que pour la clôture statutaire selon le code des obligations. Les deux clôtures des comptes annuels brossent un tableau représentatif des réalités pour ce qui est de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de SIFEM SA. Selon BDO SA, les comptes annuels 2012 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société.

L'organe de révision confirme qu'un système de contrôle interne existe conformément aux règles et que le conseil d'administration réalise des évaluations périodiques des risques en tenant compte de tous les résultats propres à garantir que le risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels soit faible.

L'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels.

C. Propositions à l'assemblée générale

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le 7 mai 2013. Le conseil d'administration soumet les propositions suivantes (conformément aux statuts, les propositions se réfèrent au bouclage individuel et à la comptabilité consolidée selon les prescriptions du CO) :

- prendre acte du rapport de l'organe de révision ;
- approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2012;
- reporter le bénéfice net total de 9,9 millions de CHF de 2012, (comptes annuels établis selon le CO), sur la nouvelle comptabilité ;
- donner décharge aux les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2012 ;
- réélire l'organe de révision BDO SA, Zurich, pour l'exercice 2013.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 24 avril 2013, le Conseil fédéral a chargé le DEFR d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de SIFEM SA.

E. Autres événements notables

En 2012, le SECO a commandé une évaluation indépendante de l'impact sur le développement de SIFEM SA. Les résultats sont très flatteurs pour SIFEM SA, puisqu'ils confirment que son modèle d'investissement est bien ciblé, efficace, efficient et durable. Les experts indépendants ont par ailleurs démontré que SIFEM SA est gérée avec beaucoup de professionnalisme et un grand engagement. Grâce à ses connaissances spécialisées, SIFEM SA peut générer une valeur ajoutée attestée et importante pour les fonds et les entreprises du portefeuille.

identitas SA

Internet: www.identitas.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 51 %

Conseil d'administration: Markus Zemp (président), Jacques Chavaz (OFAG, représentant de la Confédération), Hans Wyss (OVF, représentant de la Confédération), Josef Dähler, Max Fehr, Peter Hinder, Charles Trolliet, Meinrad Pfister et Rolf Büttiker

Gérant: Christian Beglinger

Organe de

révision externe: Gfeller + Partner AG, Langenthal

Appréciation des résultats de 2012 en bref

identitas SA est mandatée par la Confédération pour exploiter la banque de données centrale sur le trafic des animaux, la BDTA.

Le projet TVKplus visant au renouvellement complet de la BDTA et son intégration sous le portail internet www.agate.ch a fortement marqué l'année de gestion. Le projet a été finalisé en 2012 conformément aux objectifs fixés. Avec lui, le but visé par la Confédération de promouvoir la position du portail Agate chez les utilisateurs a pu être réalisé.

Malgré la phase difficile et parfois agitée qui a suivi la mise en service du projet TVKplus, la situation financière générale d'identitas SA ne s'est pas dégradée malgré que du personnel additionnel non budgété ait dû être affecté au helpdesk.

Les buts financiers ont été atteints. Les frais d'exploitation de la BDTA ont baissé en 2012 de 1.4 mio. de CHF par rapport à 2011 et été ramenés à 9.7 mio. de CHF. La charge nette pour la caisse de la Confédération a baissé de 0.1 mio. de CHF.

Les buts définis par la politique du personnel et de prévoyance ont été atteints.

Les carences initiales de la nouvelle BDTA sous le portail Agate ont temporairement porté préjudice à la réputation d'identitas SA dans la pratique. Des efforts restent nécessaires pour rétablir durablement son image.

Chiffres-clés	2012	2011
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	13,163	13,617
Bénéfice brut (mio CHF)	0,111	0,114
Total du bilan (mio CHF)	18,847	20,267
Ratio de fonds propres en %	12,50	11,23
Effectif (EPT) ¹⁾	66,1	60,4

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Chiffre d'affaires par ETP (CHF)	199 148	225 000
Bénéfice par ETP (CHF)	1 681	1 902
Rentabilité des fonds propres en %	4,71	5,05

Contribution fédérale et revenus d'émoluments ²⁾

Contribution fédérale (mio CHF)	0,7	0,8
Revenus d'émoluments (mio CHF)	9,0	10,3

¹⁾ En plus, 1.6 emploi temporaire en moyenne en 2012 pour le développement informatique (7.6 en 2011)

²⁾ La Confédération a mandaté identitas SA au moyen d'une convention de prestations pour l'exploitation de la banque de données sur le trafic des animaux et prend en charge les coûts qui en résultent (2012: 9,7 millions de CHF; 2011: 11,1 millions de CHF). Les coûts d'exploitation sont couverts par des émoluments prélevés par identitas SA auprès des détenteurs de bétail au nom et en faveur de la Confédération (2012: 9,0 millions de CHF; 2011: 10,3 millions de CHF), conformément à la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties (LFE, RS 916.40). Les dépenses nettes de la Confédération (2012: 0,7 million de CHF) sont limitées à la mise sur pied et au développement de la banque de données. Les émoluments prélevés à titre fiduciaire ne figurent pas dans le compte des résultats d'identitas SA. Les dépenses pour l'exploitation de la banque de données sur le trafic des animaux et les émoluments prélevés sont indiqués en chiffres bruts dans le compte d'Etat.

A. Réalisation des objectifs 2012

1. Priorités stratégiques

identitas SA (jusqu'en 2005 Banque de données sur le trafic des animaux SA) a été fondée en 1999 dans le contexte de la crise de l'ESB (ESB: Encéphalopathie spongiforme bovine, ainsi appelé « vache folle »), dans le but de gérer sur mandat de la Confédération une nou-

velle banque de données centrale sur le trafic des animaux, selon la norme définie par l'UE (condition pour l'accès aux marchés étrangers). En 2002, la Confédération suisse a acquis la majorité des actions et dirige depuis lors l'entreprise selon les principes d'un partenariat public-privé (PPP).

identitas SA reste fidèle à son objectif stratégique central d'offrir à ses clients des solutions de traçabilité modernes et complètes pour les animaux et leurs produits. Grâce à un partenariat avec les acteurs de la branche (détenteurs d'animaux, propriétaires d'équidés, organisations d'élevage et de labels, abattoirs, entreprises de transformation et de commercialisation de la viande), l'objectif est d'offrir des solutions informatiques connectées en réseau de qualité irréprochable et compétitives. identitas SA offre ses services depuis la planification jusqu'à l'exploitation en passant par le développement. La large palette des services offerts n'est pas remise en question. Un but est de limiter le recours à des services de développement externes. La sécurité, la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données des clients ont une importance capitale. La focalisation sur l'administration publique demeure.

Le mandat de prestations de la Confédération à identitas SA a été établi fin 2010 et arrive à terme au 31 décembre 2013. Un nouveau mandat couvrant la période 2014-2017 sera préparé et négocié en 2013.

2. Objectifs financiers

identitas SA souhaite offrir des prestations au meilleur rapport qualité-prix pour la branche et pour ses actionnaires et n'est pas principalement orientée sur les bénéfices. En 2012, un dividende n'a été versé que pour la troisième fois.

La loi du 1er juillet 1966 sur les épizooties (RS 916.40) prévoit à l'art. 15b que les coûts d'exploitation doivent être principalement couverts par les émoluments des détenteurs de bétail et des propriétaires d'équidés. Une préoccupation importante de la Confédération est de maintenir aussi bas que possible les coûts d'exploitation, et donc les émoluments. Ce but a été atteint en 2012 puisque les émoluments ont été maintenus au niveau des années précédentes et les dépenses nettes de la Confédération ont été réduites à 0.7 million de francs (2011: 0.8 mio). Suite à la réalisation du projet TVKplus, il sera possible de stabiliser à moyen terme les coûts d'exploitation tout en développant les fonctionnalités.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Les employés d'identitas SA sont au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé. Le règlement du personnel entré en vigueur au 1er janvier 2007 demeure inchangé. L'entreprise s'efforce de recruter des personnalités autonomes disposées à s'engager avec sincérité et ouverture dans une équipe. identitas SA forme deux

apprentis en informatique auxquels elle offre une formation professionnelle initiale conforme aux exigences de notre époque. Les employés sont conduits au travers de conventions d'objectifs avec délégation de tâches, de compétences et de responsabilité.

La commission de prévoyance d'identitas SA est constituée de deux représentants des employés et d'autant de représentants de l'employeur.

4. Coopérations et participations

identitas SA n'a aucune participation financière dans des sociétés tierces.

B. Rapport de l'organe de révision

Selon l'évaluation de l'organe de révision, les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 sont en conformité avec la loi suisse et les statuts.

C. Propositions à l'assemblée générale

Le conseil d'administration d'identitas SA soumet les propositions suivantes à l'assemblée générale du 2 mai 2013 :

- Approbation du rapport d'activité et des comptes 2012 ;
- Affectation du bénéfice résultant du bilan 2012 : CHF 15'500 dividendes
CHF 1'709'260 report sur le compte 2012
- Décharge des membres du conseil d'administration ;
- Elections au conseil d'administration :

Messieurs Max Fehr (représentant du Syndicat suisse des marchands de bétail SSMB), Charles Trolliet (ancien président de la Société des vétérinaires suisses SVS) et Jacques Chavaz (représentant de la Confédération / OFAG) se retirent du conseil d'administration. Les personnes suivantes se sont portées candidates pour une élection :

- Monsieur Peter Bosshard, gérant du SSMB;
- Madame Dr. Julika Fitzli, présidente de la SVS.

Pour le remplacement de Monsieur Jacques Chavaz, dont la démission a été annoncée il y a quelques jours seulement, aucun candidat n'a encore été trouvé. Le DEFR soumettra en temps voulu au Conseil fédéral une proposition correspondant au profil des exigences; l'élection de remplacement est reportée à la prochaine assemblée générale ordinaire ou à une assemblée générale extraordinaire à définir.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a mandaté le DEFR le 10 avril 2013 d'approuver les propositions du conseil d'administration soumises à l'assemblée générale d'identitas SA du 2 mai 2013.

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire

Internet: www.ensi.ch

Siège: Brugg

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFSN : Anne Eckhardt Scheck (présidente), Jürg Schmid (vice-président), Werner Bühlmann, Jacques Giovanola, Oskar Grözinger, Hans-Jürgen Pfeiffer, Pierre Steiner (jusqu'au 31.12.2012)

Directeur: Hans Wanner

Organe de révision externe: KPMG SA

Appréciation des résultats de 2012 par le Conseil fédéral: résumé

Le conseil de l'IFSN a assumé un étroit suivi de la gestion et de l'activité de surveillance de l'IFSN en 2012, parvenant à la conclusion que l'IFSN a dans l'ensemble **atteint** les objectifs stratégiques. Sur les 25 objectifs fixés, seuls trois n'ont pas été atteints, dont deux, concernant la rentabilité, étant manqués de peu (cf. rapport d'activité et de gestion du conseil de l'IFSN 2012).

Comme durant l'exercice précédent, les travaux de l'IFSN ont été marqués par les répercussions de l'accident du réacteur de Fukushima en mars 2011. Les contrôles de sécurité supplémentaires introduits suite à l'accident ont été menés à terme et évalués. L'IFSN a participé au test de résistance de l'UE et au groupe de travail interdépartemental, chargé d'examiner les mesures de protection applicables en cas d'urgence (IDA NOMEX); elle a élaboré un plan d'action afin de concrétiser les enseignements tirés de l'accident de Fukushima dans des mesures de protection contre les séismes, les inondations et des pannes d'électricité durables. Par ailleurs, la sortie du nucléaire décidée par le Conseil fédéral et le Parlement a impliqué une réorientation stratégique de l'IFSN. L'activité de surveillance porte dès lors sur la poursuite de l'exploitation des centrales nucléaires et non plus sur leur remplacement. L'IFSN fait œuvre de pionnier étant donné que quelques réacteurs suisses comptent parmi les plus vieux du monde en activité. Un autre pôle stratégique de l'IFSN réside dans la conservation à long terme des connaissances actuelles et l'acquisition d'un nouveau savoir dans la perspective de l'arrêt puis du démantèlement des centrales existantes.

Outre l'activité de surveillance proprement dite, l'IFSN a accordé durant l'exercice une attention toute particulière aux questions prédominantes de transparence et d'indépendance. En lançant le premier Forum de l'IFSN et en instaurant le Forum technique sur les centrales nucléaires, l'IFSN a débuté une campagne d'information directe du public. L'analyse demandée par le conseil de l'IFSN concernant la séparation des rôles de l'IFSN en lien avec le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» et l'élaboration d'un code de comportement ont contribué à mieux sensibiliser les collaborateurs à une culture de la surveillance forte et réfléchie.

Indices	2012	2011
---------	------	------

Chiffres concernant les finances et le personnel

Chiffre d'affaires (milliers CHF)	60 167	56 321
Bénéfice/Perte (milliers CHF)	-650	434
Total du bilan (milliers CHF)	30 742	30 657
Quote-part capitaux propres (%)	8,5	10,6
Effectif (en équivalents plein-temps)	139,5	137

Chiffres concernant l'autorité

Inspections dans les centrales nucléaires	549	480
Mesures de la radioactivité	156	152
Publications scientifiques		21
Degré de couverture des coûts en %	103,3	107,8
Parts des frais généraux %	25,4	25,2

Contributions fédérales et émoluments

Contributions féd. (milliers CHF)	3 507	4 513
Émoluments (milliers CHF)	56 660	51 760

A. Réalisation des objectifs en 2012*

Le conseil de l'IFSN fixe les objectifs stratégiques de l'IFSN, étant également chargé d'en évaluer la réalisation. Son appréciation concernant la réalisation des objectifs par l'IFSN en 2012 est présentée ci-après.

1. Objectifs généraux

Mesures prises sur la base des événements de Fukushima: en juillet 2012, l'IFSN a pris position concernant la dernière grande preuve de sécurité requise des exploitants des centrales nucléaires suisses suite à l'accident de réacteur de Fukushima en mars 2011. Tous les exploitants ont été en mesure de prouver qu'ils seraient capables de maîtriser les conséquences d'un séisme tel qu'il s'en produit en moyenne tous les 10 000 ans. Durant l'exercice, l'IFSN a défini un plan d'action, destiné à traduire en mesures concrètes les enseignements tirés de l'accident de Fukushima en vue

d'améliorer la sécurité nucléaire, notamment en matière de gestion des situations d'urgence, de gestion de l'hydrogène, de décompression de l'enclauement ou d'inondations. L'objectif est de réaliser d'ici 2015 tous les points de ce plan d'action. Par ailleurs, l'IFSN s'est engagée durant l'exercice pour un renforcement de la collaboration internationale; ainsi, lors de la séance extraordinaire de la Convention sur la sécurité nucléaire (CSN), soit la principale réglementation internationale en matière de sécurité des centrales nucléaires, l'IFSN a formulé des propositions en vue de modifier les hypothèses de risque lors des contrôles de sécurité menés dans les centrales nucléaires de tous les pays parties à la convention.

Surveillance des installations nucléaires existantes:

En comparaison européenne, les centrales nucléaires suisses s'en sortent bien; telles sont les conclusions du test de résistance de l'UE effectué en collaboration avec la Suisse suite à l'accident de Fukushima. Relevant de l'IFSN, la surveillance des installations nucléaires et le contrôle de leur exploitation sont conformes aux objectifs du conseil de l'IFSN. L'exercice a été marqué par l'expertise des contrôles de sécurité périodiques dans la perspective de l'exploitation à long terme de la centrale de Mühleberg; l'IFSN a exigé de l'exploitant un plan de mise en œuvre détaillé des équipements ultérieurs d'envergure qu'elle exige.

Dépôts en couches géologiques profondes : L'étape 1 du Plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » (SGT) s'étant achevée dans les délais, l'IFSN a défini durant l'exercice, en collaboration avec les autorités cantonales compétentes, les exigences de sécurité technique liées à la procédure et à la méthode pour sélectionner au moins deux sites d'implantation; cette deuxième étape devrait s'achever en 2015.

Outre l'activité de surveillance proprement dite, l'IFSN a accordé durant l'exercice une attention toute particulière aux questions prédominantes de transparence et d'indépendance. Le premier Forum de l'IFSN et l'instauration du Forum technique sur les centrales nucléaires, basé sur le modèle reconnu du Forum technique sur la sécurité existant depuis 2009, ont notamment contribué à encourager l'interaction avec les autorités des différents niveaux étatiques mais également avec la population concernée et intéressée par la question. Par ailleurs, pour renforcer la culture de la sécurité, l'IFSN a élaboré un code de comportement contraignant pour tous les collaborateurs. Suite aux reproches formulés dans les médias selon lesquels l'IFSN n'agirait pas avec l'indépendance requise dans le dossier Plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes », le conseil de l'IFSN a réagi en chargeant des experts externes indépendants d'enquêter. Ceux-ci n'ont rien trouvé qui laisserait augurer des manquements graves ou une confusion des rôles de l'IFSN dans le SGT, pointant

cependant dans certains domaines secondaires des besoins d'amélioration que le conseil de l'IFSN a immédiatement relayés. Les investigations menées séparément par le Secrétariat général du DETEC et portant sur les mêmes reproches ont confirmé les conclusions du conseil de l'IFSN.

2. Objectifs financiers

L'IFSN finance ses activités en priorité au moyen d'émoluments prélevés auprès des exploitants d'installations nucléaires. En outre, elle est indemnisée par la Confédération pour les prestations qu'elle fournit et qui ne sont pas directement en rapport avec son activité de surveillance (par exemple information du public, participation à des lois et ordonnances, recherche, traitement des interventions parlementaires). Cette contribution représente juste 6 % de ses revenus. Comme durant l'exercice précédent, les faibles taux d'intérêt ainsi qu'un effectif élevé ont entraîné une hausse des obligations de prévoyance à la charge du compte de résultats, entraînant une perte de l'ordre de 645 000 francs. Le conseil de l'IFSN juge la rentabilité satisfaisante: le taux de couverture des coûts, de 103,3 %, était légèrement inférieur à l'objectif fixé (105 %) et la part des frais généraux (administration, support etc.), de 25,4 %, légèrement supérieure à l'objectif fixé à 25 % maximum. Le taux horaire moyen de l'IFSN, de 132 francs par collaborateur, est nettement inférieur à celui de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), qui fait référence et est fixé à 160 francs l'heure.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

L'IFSN dispose des effectifs nécessaires à la réalisation de ses tâches. Durant l'exercice, l'effectif du personnel s'est enrichi de 1,5 nouveau collaborateur (+1,1%) pour atteindre 139,5 postes équivalents plein-temps. 38 % des collaborateurs viennent de l'étranger, essentiellement des pays voisins. Du fait de la pyramide des âges des collaborateurs, la question de la préservation du savoir-faire représente un défi stratégique de taille pour l'IFSN, dans la perspective notamment de la poursuite de l'exploitation et de l'arrêt des centrales nucléaires existantes.

4. Coopérations et prises de participation

L'IFSN travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions actives dans le domaine de la sécurité nucléaire, aussi bien en Suisse (par ex. Institut Paul Scherrer, instituts universitaires) qu'à l'étranger (autorités de surveillance de différents pays, groupes d'experts sur la sécurité des réacteurs, AIEA, OCDE-AEN, WENRA, UE, notamment). Le directeur de l'IFSN, Hans Wanner est également directeur de la WENRA (Western European Nuclear Regulators Association).

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG SA) a confirmé que les comptes pour l'exercice 2012 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards for Small and Medium-sized Entities / IFRS for SMEs) ainsi qu'avec la loi fédérale sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN). Il confirme l'existence d'un système de contrôle interne conforme aux prescriptions du conseil de l'IFSN.

C. Avis du Conseil fédéral

Sur la base du rapport d'activité et de gestion du conseil de l'IFSN, du rapport de l'organe de révision et de la prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN), le Conseil fédéral parvient à la conclusion que l'IFSN a, en 2012, rempli ses tâches conformément aux prescriptions légales.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité et de gestion 2012 du conseil de l'IFSN et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision; il a donné décharge au conseil de l'IFSN pour l'exercice 2012.

Parallèlement, il a adapté les honoraires et les prestations annexes des membres du conseil de l'IFSN en fonction de leurs charges de travail effectives.